



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2025-188

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2025

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'autonomie

R28-2025-10-14-00010 - Arrêté du 14 octobre 2025 portant renouvellement de l'autorisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Pierre Noal" géré par l'association Pierre Noal dans la commune nouvelle de Putanges-le-Lac. (3 pages) Page 6

R28-2025-10-17-00011 - Décision du 17 octobre 2025 portant modification de l'autorisation du dispositif départemental d'accompagnement médico-éducatif (DDAME) Ornéode géré par l'association Ornéode. (4 pages) Page 10

R28-2025-10-17-00012 - Décision du 17 octobre 2025 portant modification de l'autorisation du dispositif intégré de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) Vallée de l'Odon géré par l'association des Amis de Jean Bosco. (4 pages) Page 15

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'Attractivité des Métiers et de la Transformation Numérique du Système de Santé

R28-2025-10-22-00002 - Arrêté du 22 octobre 2025 portant approbation de l'avenant n° 16 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire "Normand'E-santé" (59 pages) Page 20

DGFIP / Cabinet

R28-2025-10-27-00004 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de la Seine-Maritime (1 page) Page 80

R28-2025-10-27-00001 - Décision de fin d'intérim CDL 4 Rivières POZZI Pascal (1 page) Page 82

R28-2025-10-29-00005 - Décision de nomination d'un comptable public intérimaire (1 page) Page 84

R28-2025-09-02-00005 - Délégation de signature de la responsable de la trésorerie hospitalière de Sotteville-lès-Rouen (2 pages) Page 86

R28-2025-10-29-00003 - Délégation de signature du responsable du PRS de Seine-Maritime (2 pages) Page 89

R28-2025-10-29-00004 - Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées (6 pages) Page 92

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen / DGDDI SGC DI

R28-2025-10-17-00010 - Décision 2025/5 du directeur régional à Rouen portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Rouen dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide anonymisée et nominative signées (45

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie /

R28-2025-10-23-00008 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE - CHEVALIER-LERDU Edgard (2 pages) Page 145

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM

R28-2025-10-23-00007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE -SCEA SIMON DEZELLUS (4 pages) Page 148

R28-2025-10-23-00009 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- EARL DU BOIS DE CHARME (2 pages) Page 153

R28-2025-10-23-00010 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE- EARL GROUCHY (2 pages) Page 156

R28-2025-10-28-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - BEDOUET Guillaume?? (2 pages) Page 159

R28-2025-10-30-00009 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - BRARD Nicolas?? (2 pages) Page 162

R28-2025-10-30-00008 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - EARL PLEINE TERRE?? (2 pages) Page 165

R28-2025-10-30-00005 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - EPINEAU Aurélie?? (2 pages) Page 168

R28-2025-10-28-00001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - GAEC DU PETIT MONTHARD???? (2 pages) Page 171

R28-2025-10-30-00006 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - GAEC LA PRAIRIE?? (2 pages) Page 174

R28-2025-10-30-00007 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - GAEC LE BLANC ROCHER?? (2 pages) Page 177

R28-2025-10-30-00004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE - HABERT Axel?? (2 pages) Page 180

R28-2025-10-28-00003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE -BOULAY Hermann?? (2 pages)	Page 183
R28-2025-10-28-00004 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'ORNE -DESVOIS Mikaël?? (2 pages)	Page 186
R28-2025-10-10-00007 - DECISION PORTANT SUR UNE SUSPENSION DE DELAI D'INSTRUCTION RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM27 /SEATR/25-0300-PERREE Arnaud (2 pages)	Page 189
R28-2025-10-21-00003 - DECISION PORTANT SUR UNE SUSPENSION DE DELAI D'INSTRUCTION RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM27 /SEATR/25-0304-SCEA VERDIER (4 pages)	Page 192
R28-2025-10-23-00011 - FAccusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE -FERCOQ Florian (2 pages)	Page 197

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie /

R28-2025-10-27-00002 - Decision n°2025-80 Subdelegation de signature en matiere d'activites regionales autres que les transports routiers (14 pages)	Page 200
R28-2025-10-27-00003 - Decision n°2025-81 Subdelegation de signature en matiere de gestion du personnel agents DREAL (28 pages)	Page 215

EPF Normandie /

R28-2025-10-20-00009 - 1330 - DELEGATION DE SIGNATURE AM ROBERT (signed)-1 (2 pages)	Page 244
R28-2025-10-20-00007 - 1331 - DELEGATION DE SIGNATURE CB (signed) (1 page)	Page 247
R28-2025-10-20-00008 - 1332-DELEGATION DE SIGNATURE EB (signed) (1 page)	Page 249

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-10-24-00004 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de l'acquisition d'un bien sis à FONGUEUSEMARE appartenant à M. LEES (2 pages)	Page 251
R28-2025-10-30-00003 - Délégation de signature donnée par M. GAL à Mme LEFEBVRE EVENOT dans le cadre de la cession d'un bien sis à MONTVILLE cadastré section AK n°s 809 et 815 au profit de la commune de Montville (1 page)	Page 254

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Pôle Politiques publiques

R28-2025-10-28-00005 - Arrêté n° SGAR/25-104 constatant pour 2026 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes en dépassement duquel le tarif de la taxe générale sur les activités polluantes prévu au a du A du 1 de l'article 266 penes du code des douanes est majoré (4 pages)	Page 256
---	----------

R28-2025-09-24-00006 - Décision n° SGAR 25-059 portant attribution du label "Entreprises du Patrimoine Vivant" (EPV) pour l'entreprise SAS Remy Dupuis (1 page)

Page 261

**Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général
pour les affaires régionales**

R28-2025-10-29-00002 - Arrêté n° SGAR 25-100?? portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire?? à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales?? (8 pages)

Page 263

R28-2025-10-30-00010 - Arrêté n° SGAR 25-105?? portant délégation de signature à Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure,?? pour la suppléance du préfet de région Normandie ?? du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus (2 pages)

Page 272

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-10-14-00010

Arrêté du 14 octobre 2025 portant
renouvellement de l'autorisation de
l'établissement d'hébergement pour personnes
âgées dépendantes (EHPAD) "Pierre Noal" géré
par l'association Pierre Noal dans la commune
nouvelle de Putanges-le-Lac.

**ARRETE PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE L'ETABLISSEMENT
D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD) « PIERRE NOAL »
GERE PAR L'ASSOCIATION PIERRE NOAL
DANS LA COMMUNE NOUVELLE DE PUTANGES-LE-LAC**

**Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé de
Normandie**

**Le Président
du Conseil départemental de l'Orne**

VU :

- le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L.312-1 à L.313-1 et suivants ;
- le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.3221-9 concernant la compétence du Président du Conseil départemental en matière d'action sociale ;
- le décret du 26 juin 2024 portant nomination de M. François MENGIN-LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie ;
- la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1^{er} juillet 2021 portant élection de M. Christophe de BALORRE en qualité de Président du Conseil départemental de l'Orne ;
- la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 28 mars 2025, adoptant le schéma de l'autonomie 2025-2029 ;
- l'arrêté conjoint du 10 décembre 2010 portant création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'une capacité totale de 80 places par l'Association Pierre NOAL dans la commune de Putanges-Pont-Ecrepin ;
- l'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du projet régional de santé 2023-2028 ;
- l'arrêté conjoint du 19 novembre 2024 portant modification de l'autorisation de l'EHPAD « Pierre Noal » à Putanges-Le-Lac géré par l'Association Pierre NOAL pour la création d'un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA) ;
- la décision du 20 janvier 2025 relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2024-2028 ;
- la décision du 28 juillet 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Normandie ;

CONSIDERANT qu'au regard du caractère satisfaisant de l'évaluation externe, le renouvellement de l'autorisation est accordé dans les conditions du présent arrêté ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie et du Directeur général des services du Département de l'Orne ;

ARRESENT

Article 1 : Le renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « Résidence Pierre NOAL » de Putanges-le-Lac est autorisé pour 15 ans à compter du 10 décembre 2025.

Article 2 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : Association Pierre NOAL Adresse : 17 avenue de Docteur Jacques Aimez - BP12 - 61440 BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE SIREN : 314 912 189 N°FINISS : 61 078 728 5 Statut juridique : 60 - Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Entité Etablissement : EHPAD Résidence PIERRE NOAL Adresse : 11 rue de la Forge, 61210 PUTANGES LE LAC SIRET : 314 912 189 00045 N°FINISS : 61 000 648 8 Catégorie d'établissement : 500 - EHPAD Mode de financement : 41 – ARS/PCD TG HAS nPUI
Hébergement permanent	
Code discipline d'équipement : 924 – Accueil pour personnes âgées Code clientèle : 711 – Personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 – Hébergement complet internat Capacité précédente : 40 lits Capacité totale autorisée : 40 lits	
Hébergement Permanent Unité Alzheimer	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 436 - Personnes Alzheimer ou maladies apparentées Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 14 lits Capacité totale autorisée : 14 lits	
Hébergement permanent - Personnes handicapées vieillissantes	
Code discipline d'équipement : 924 – accueil pour personnes âgées Code clientèle : 702 – Personnes handicapées vieillissantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 22 lits Capacité totale autorisée : 22 lits	
Hébergement temporaire	
Code discipline d'équipement : 657 – accueil temporaire pour personnes âgées Code clientèle : 711 – Personnes âgées dépendantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 2 lits Capacité totale autorisée : 2 lits	
Hébergement temporaire - Personnes handicapées vieillissantes	
Code discipline d'équipement : 657 - accueil temporaire pour personnes âgées Code clientèle : 702 - Personnes handicapées vieillissantes Code mode fonctionnement : 11 - hébergement complet internat Capacité précédente : 2 lits Capacité totale autorisée : 2 lits	

PASA

Code discipline d'équipement : 961 – Pôles d'activité et de soins adaptés
Code clientèle : 436 – Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Code mode fonctionnement : 21 – Accueil de jour
Capacité précédente : 14 places (comprises dans les places d'hébergement permanent)
Capacité totale autorisée : **14 places (comprises dans les places d'hébergement permanent)**

Article 3 : La présente autorisation vaut habilitation totale à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Article 4 : Cette autorisation reste accordée pour 15 ans à compter du 10 décembre 2025 soit jusqu'au 9 décembre 2040. Son renouvellement total ou partiel sera exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article D.312-204 du CASF.

Article 5 : La présente autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

Article 6 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil soumis à autorisation est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

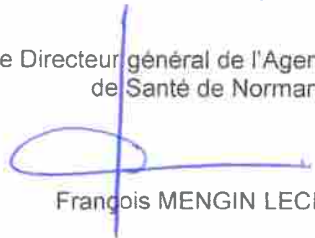
Article 7 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

Article 8 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois francs à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de l'Orne et sur le site internet du Département de l'Orne, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen. Cette saisine peut se faire via l'application « Télérecours citoyen » : www.telerecours.fr ou par voie postale au 3 rue Arthur le Duc, 14000 CAEN.

Article 10 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie et le Directeur général des services du Département de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant légal de l'établissement susvisé et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de l'Orne et sur le site internet du Département de l'Orne (www.orne.fr).

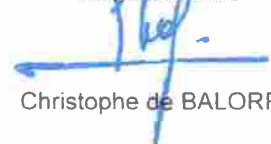
Fait à Alençon, le **14 OCT. 2025**

Le Directeur général de l'Agence Régionale
de Santé de Normandie,



François MENGIN LECREULX

Le Président
du Conseil départemental de l'Orne,



Christophe de BALORRE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-10-17-00011

Décision du 17 octobre 2025 portant
modification de l'autorisation du dispositif
départemental d'accompagnement
médico-éducatif (DDAME) Ornéode géré par
l'association Ornéode.

DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF (DDAME) ORNEODE GERE PAR L'ASSOCIATION ORNEODE

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-1 et suivants ;
- Le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- L'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du projet régional de santé 2023-2028 ;
- La décision du 24 juin 2024 portant modification de l'autorisation de l'institut médico-éducatif (IME) La Passerelle, de l'IME Les Peupliers, de l'IME L'Espoir pour la mise en œuvre du dispositif départemental d'accompagnement médico-éducatif ;
- La décision du 20 janvier 2025 relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2024-2028 ;
- La décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- Le récépissé de déclaration du Préfet de l'Orne, en date du 19 décembre 2024, actant la modification du nom de l'association en faveur de « ORNEODE » ;
- L'appel à manifestation d'intérêt lancé le 9 janvier 2025 par l'Agence Régionale de Santé de Normandie visant à renforcer et à adapter l'offre médico-sociale d'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- Le projet déposé le 4 avril 2025 par l'association ORNEODE ;
- L'avis du CODEX restreint de l'Orne lors de sa séance du 14 mai 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les noms des entités « juridique » et « établissement » au regard de la modification du nom de l'association au profit de « ORNEODE » ;

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

DECIDE

Article 1 : L'extension de 10 places d'accompagnement en milieu ordinaire au sein du DDAME ORNEODE, par redéploiement de 5 places d'internat, pour la préparation à la vie professionnelle d'adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans présentant tous types de déficiences, sur le département de l'Orne, est autorisée à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 : La capacité totale du DDAME est désormais fixée à hauteur globale de 294 places dont 20 places dédiées à l'équipe mobile d'accompagnement à domicile (EMAD), fonctionnant en file active, 24 heures/24 et 365 jours/an sur le département de l'Orne.

Article 3 : L'activité du DDAME se tient sur les sites géographiques suivants :

- **Site principal :** 60 chemin Haut-Eclair 61000 Alençon - n° FINSS : 61 078 043 9 (70 places accueil de jour et 35 places d'hébergement complet internat) comprenant 9 antennes :
 - Cour Hubert Mutricy 61000 Alençon (10 places d'hébergement complet internat),
 - 96, rue de Lancrel 61000 Alençon (15 places d'hébergement complet internat),
 - 7 rue Godard 61000 Alençon (10 places d'hébergement complet internat),
 - 20 ruelle aux Liards 61000 Alençon (accueil de jour),
 - 10 rue Edouard Branly 61000 Alençon (accueil de jour),
 - Rue Frédéric Chopin 61250 Damigny (accueil de jour),
 - Ecole élémentaire Gabrielle Grandière 61000 Alençon (unité d'enseignement externalisé),
 - Collège Saint Exupéry 61000 Alençon (unité d'enseignement externalisé),
 - Lycée Leclerc-Navarre 61000 Alençon (unité d'enseignement externalisé).

- **Sites secondaires :**
 - ✓ 9 rue Nationale, BP 86, 61102 Flers Cedex – n° 61 078 042 1 (40 places accueil de jour) comprenant 3 antennes :
 - 13 rue Nationale 61100 Flers (accueil de jour),
 - 33 rue Victor Hugo 61110 Flers (accueil de jour),
 - Pôle scolaire Sévigné-Paul-Bert 61110 Flers (unité d'enseignement externalisé).

 - ✓ Allée Goupil de Préfein 61200 Argentan – n° 61 078 024 9 (37 places accueil de jour) comprenant 3 antennes :
 - 18 rue de la Vicomte 61200 Argentan (accueil de jour),
 - Ecole élémentaire Jacques Prévert 61200 Argentan (unité d'enseignement externalisé),
 - Collège Jean Rostand 61200 Argentan (unité d'enseignement externalisé).

 - ✓ 48 rue Lazare Carnot - BP 278 - 61008 Alençon Cedex – n° 61 079 057 8 (112 places d'accompagnement en milieu ordinaire dont 20 places d'EMAD) comprenant 6 antennes :
 - 51 Faubourg St Eloi 61400 Mortagne au Perche (prestation en milieu ordinaire),
 - 1 chemin Saint Roch 61200 Argentan (prestation en milieu ordinaire),

- 1 rue Jean Daigre 61300 L'Aigle (prestation en milieu ordinaire),
- 9 rue de Caligny 61100 Saint Georges des Groseillers (prestation en milieu ordinaire),
- 15 rue de Montgomery 61700 Domfront en Poiraise (prestation en milieu ordinaire),
- 8 avenue de la 2^{ème} DB 61200 Argentan (prestation en milieu ordinaire PRO et EMAD).

Article 4 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : ORNEODE Adresse : 48 rue Lazare Carnot - BP 278 61008 Alençon Cedex N° FINESS : 61 078 589 1 Code statut juridique : 61 – Association Loi 1901 Reconnue d'Utilité Publique	Entité Établissement : DDAME Orneode Adresse : 60 chemin Haut-Eclair 61000 Alençon N° FINESS : 61 078 043 9 (site principal) Code catégorie : 183 – IME Mode de financement : 57 – ARS/Dot. Glob.
Internat	
Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 010 – Tous types de déficiences personnes handicapées Code mode fonctionnement : 11 – Hébergement complet internat Capacité précédente : 40 places Capacité totale autorisée : 35 places	
Accueil de jour	
Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 010 – Tous types de déficiences personnes handicapées Code mode fonctionnement : 21 – Accueil de jour Capacité précédente : 147 places Capacité totale autorisée : 147 places	
Prestation en milieu ordinaire	
Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 010 – Tous types de déficiences personnes handicapées Code mode fonctionnement : 16 – Prestation en milieu ordinaire Capacité précédente : 102 places Capacité totale autorisée : 102 places (dont 20 places d'EMAD)	
Code discipline d'équipement : 842 – Préparation à la vie professionnelle Code clientèle : 010 – Tous types de déficiences personnes handicapées Code mode fonctionnement : 16 – Prestation en milieu ordinaire Capacité précédente : / Capacité totale autorisée : 10 places	

Article 5 : En application de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles, cette autorisation reste accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera notamment subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article L.312-204 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 6 : La présente autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

Article 7 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil soumis à autorisation est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

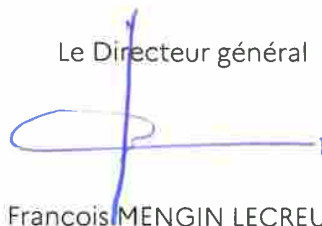
Article 8 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

Article 9 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen sis 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

Article 10 : La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de l'Orne.

A Caen, le **17 OCT. 2025**

Le Directeur général



François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-10-17-00012

Décision du 17 octobre 2025 portant modification de l'autorisation du dispositif intégré de l'institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (DITEP) Vallée de l'Odon géré par l'association des Amis de Jean Bosco.

DECISION PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION DU DISPOSITIF INTEGRE DE L'INSTITUT
THERAPEUTIQUE, EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE (DITEP) VALLEE DE L'ODON GERE PAR L'ASSOCIATION
DES AMIS DE JEAN BOSCO

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie,

VU :

- Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1, L.313-1 et suivants ;
- Le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;
- L'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du projet régional de santé 2023-2028 ;
- La décision du 17 juillet 2023 portant modification des autorisations de l'Institut thérapeutique, Educatif et pédagogique (ITEP) « Vallée de l'Odon » à Baron sur Odon, du Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS), du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'ITEP « Vallée de l'Odon » à Falaise et du SESSAD « Vallée de l'Odon » à Louvigny pour la mise en œuvre du dispositif intégré ;
- La décision du 20 janvier 2025 relative à l'actualisation du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement (PRIAC) des handicaps et de la perte d'autonomie de Normandie 2024-2028 ;
- La décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

CONSIDERANT :

- La demande formulée le 13 mars 2025, lors du dialogue de gestion du CPOM de l'association, visant à supprimer la modalité d'accueil familial au sein du DITEP ;
- La sortie vers l'internat du dernier jeune bénéficiant de cette modalité d'accompagnement ;
- Qu'il convient, en conséquence, de procéder à la transformation des 8 places de CAFS comme suit :
 - 4 places en Accueil de Jour (AJ) à Falaise, portant la capacité totale à 8 places ;
 - 8 places de SESSAD à Louvigny.

SUR PROPOSITION de la Directrice de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'extension de capacité du DITEP « Vallée de l'Odon » à hauteur de 4 places est autorisée à compter du 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 2 : Le DITEP « Vallée de l'Odon » est désormais autorisé pour un fonctionnement à hauteur globale de 141 places.

ARTICLE 3 : L'activité du DITEP « Vallée de l'Odon » se tient sur les sites géographiques suivants :

- **Site principal** : Château de Tourmauville - 14210 Baron sur Odon - N° FINESS : 14 000 232 0 (accueil de jour, accompagnement en milieu ordinaire et 8 places d'hébergement complet internat).
- **Sites secondaires** :
 - 2 bis Longue vue des astronomes - 14111 Louvigny - N° FINESS : 14 002 568 5 (accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire) ;
 - 3 rue Blacher - 14700 Falaise - N° FINESS : 14 002 890 3 (accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire) ;
 - Rue de l'Eglise - 14210 Gavrus – N° FINESS : 14 003 449 7 (8 places d'hébergement complet internat) ;
 - 2 Rue Charlotte Corday - 14000 Caen – N° FINESS : 14 003 451 3 (8 places d'hébergement complet internat) ;
 - 40 Rue du Sieur de Bras - 14123 Ifs – N° FINESS : 14 003 450 5 (8 places d'hébergement complet internat).

ARTICLE 4 : Cette autorisation sera enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux FINESS selon les caractéristiques suivantes :

<p>Entité juridique : Association des Amis de Jean Bosco N°FINESS : 14 000 890 5 Statut juridique : 60 – Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique</p>	<p>Entité Établissement : DITEP « Vallée de l'Odon » Adresse : Château de Tourmauville - 14210 Baron sur Odon N° FINESS : 14 000 232 0 Code catégorie : 186 – ITEP Mode de financement : 57 – ARS Dot. Glob</p>
Internat	
<p>Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 200 – Difficultés psychologiques avec troubles du comportement Code mode fonctionnement : 11 – Hébergement complet internat Capacité précédente : 32 places Capacité totale autorisée : 32 places</p>	
Accueil de jour	
<p>Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 200 – Difficultés psychologiques avec troubles du comportement Code mode fonctionnement : 21 – Accueil de jour Capacité précédente : 16 places Capacité totale autorisée : 20 places</p>	

Prestation en milieu ordinaire
Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 200 – Difficultés psychologiques avec troubles du comportement Code mode fonctionnement : 16 – Prestation en milieu ordinaire Capacité précédente : 81 places Capacité totale autorisée : 89 places
Accueil familial spécialisé pour enfants handicapés
Code discipline d'équipement : 844 – Tous projets éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques Code clientèle : 200 – Difficultés psychologiques avec troubles du comportement Code mode fonctionnement : 24 – Accueil familial spécialisé pour enfants handicapés Capacité précédente : 8 places Capacité totale autorisée : 0 places

Article 5 : Cette autorisation reste accordée pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017 soit jusqu'au 3 janvier 2032. Son renouvellement total ou partiel sera notamment subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations délivrées mentionnée à l'article L.312-8 dans les conditions prévues à l'article D.312-204 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 : La présente autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord de l'autorité compétente pour la délivrer.

Article 7 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement, d'un service ou d'un lieu de vie et d'accueil soumis à autorisation est déclaré à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

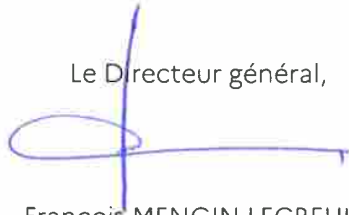
Article 8 : Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

Article 9 : Cette décision peut faire l'objet dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification au pétitionnaire ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen sis 3 Rue Arthur le Duc, 14000 Caen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen www.telerecours.fr

Article 10 : La Directrice de l'autonomie de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au représentant légal de l'établissement susvisé et publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **17 OCT. 2025**

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2025-10-22-00002

Arrêté du 22 octobre 2025 portant approbation
de l'avenant n° 16 à la convention constitutive
du groupement de coopération sanitaire
"Normand'E-santé"

**ARRÊTÉ DU 22 OCTOBRE 2025 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°16
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE
« NORMAND'E-SANTE »**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Vu le Code de la Santé publique et notamment les articles L 6115-3, L. 6133-1 à L. 6133-9 et R. 6133-1 à R. 6133-25 du code de la santé publique

Vu le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2010,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé,

Vu le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Normandie ;

Vu la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » approuvée par ses membres fondateurs en date du 21 novembre 2019 ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

Vu le traité du 28 mars 2018 relatif à la fusion des « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » et « Groupement de coopération sanitaire normand e-santé » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Basse-Normandie » ;

Vu la décision du 15 mai 2018 portant dissolution du « Groupement de coopération sanitaire télésanté Haute-Normandie » ;

Vu la décision du 16 octobre 2025 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie ;

Vu le courrier de la Directrice de l'EHPAD Les Régatiers à VILLERS-SUR-MER exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 04 mars 2025, entraînant le retrait de l'EHPAD Saint-Gatien à titre individuel ;

Vu le courrier du Président de l'Association ALAUME à VAL DE REUIL exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 07 mars 2025 ;

Vu le courrier du Gérant du Cabinet de Pédicure-Podologue à CAEN exprimant le souhait d'adhésion en date du 17 mars 2025 ;

Vu le courrier du Président de la CPTS Caen Couronne à CAEN exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 27 mars 2025 ;

Vu le courrier du Directeur de la Vie Etudiante NEOMA à ROUEN exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 27 mars 2025 ;

Vu le courrier de l'Administratrice du GCSMS Sud-Manche à DUCEY-LES-CHERIS exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 28 mars 2025 ;

Vu le courrier de la Directrice de la résidence Fontenelle à TOURVILLE-LA-RIVIERE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 14 avril 2025, entraînant le retrait de l'EHPAD Les Jonquilles ;

Vu le courrier de Directeur Général de la PREHAD 276 à BOIS GUILLAUME exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 23 avril 2025 ;

Vu le courrier du Président de la CPTS du Coutançais à COUTANCES exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 29 avril 2025 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'Association de l'ARCHE à VERNEUIL SUR AVRE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 06 mai 2025 ;

Vu le courrier de Directeur Général de l'UGECAM de Normandie à LE PETIT QUEVILLY exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 14 mai 2025 et remplace l'adhésion du CRMPR UGECAM Les Herbiers BOIS GUILLAUME, le DITEP UGECAM Les Hogues et le CSMR UGECAM L'Hostrea;

Vu le courrier du Responsable de site de l'EHPAD « Les Epiceas » à TINCHEBRAY-BOCAGE exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 16 mai 2025 ;

Vu le courrier du Cabinet d'angiologie et de phlébologie à DAMIGNY exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 27 mai 2025 ;

Vu le courrier de la Présidente de l'Association TELEPHARM à ARGENTAN exprimant le souhait de retrait au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 02 juin 2025 ;

Vu le courrier du Représentant du Cabinet privé du Dr Benjamin MOUNET de la Polyclinique du Parc à CAEN exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date 07 juin 2025 ;

Vu le courrier de la Directrice de l'Association locale ADMR de soins et d'hospitalisations à domicile (HAD Orne Est) à MORTAGNE AU PERCHE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 11 juin 2025 ;

Vu le courrier du Responsable du cabinet d'accompagnement psychologique à la Maison de Santé de l'Abbatiale à FALAISE exprimant le souhait d'adhérer au Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » en date du 13 juin 2025 ;

Vu le compte-rendu de l'Assemblée Générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » du 24 juin 2025, dont le compte-rendu est daté du 28 août 2025, qui approuve à l'unanimité l'avenant N°16 de la convention ;

Vu la demande formulée en date du 1^{er} septembre 2025 par l'Administrateur du GCS, en vue de l'approbation de l'avenant N°16 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Normand 'e-santé » ;

CONSIDERANT l'article 26 de la convention constitutive relatif aux avenants de la convention constitutive,

CONSIDERANT que l'objet de l'avenant N°16 de la convention constitutive, son contenu et ses modalités de mise en œuvre sont conformes aux dispositions du Code de Santé Publique,

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant N°16 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand 'e-santé » portant modification des membres en son sein est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, au Tribunal administratif de Caen sis au 3, rue Arthur Leduc BP 25086 à Caen (14050) CEDEX 4, à compter de la réception de la notification pour les intéressés et de la publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

Article 3 : Le Directeur DAMTN est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la Région Normandie, ainsi qu'aux Recueils des Actes Administratifs du département du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime.

Fait à CAEN, le 22 octobre 2025

François MENGIN LECREULX,
P/O F.Richard



Directeur général

Annexe : Avenant N°16 à la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « Normand 'e-santé »



ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE NORMAND'E-SANTE

MARDI 24 JUIN 2025

AVENANT 16

Site de CAEN - Siège social - Bâtiment COMETE- 7 longue vue des astronomes - 14111 Louvigny – 02 50 53 70 00
Site de ROUEN - 1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 Saint Martin du Vivier
contact@normand-esante.fr

**AVENANT N°16
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE
DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE
« Normand'e-santé »**

VU le Code de la Santé Publique (CSP), notamment les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 relatifs aux Groupements de Coopération Sanitaire (GCS) et R. 6133-1 à R. 6133-30 ;

VU l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU l'instruction N°SG/DSSIS/2017/8 du 10/01/2017 relative à l'organisation à déployer pour la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé en région ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2017 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé, publié le 29 novembre 2017 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 1 de la convention constitutive, publié 20 Juillet 2018 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 2 de la convention constitutive, publié 8 avril 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 3 de la convention constitutive, publié 27 septembre 2019 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 juin 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 4 de la convention constitutive, publié 19 juin 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 5 de la convention constitutive, publié 6 novembre 2020 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 6 mai 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 6 de la convention constitutive, publié 12 mai 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 7 de la convention constitutive, publié le 19 novembre 2021 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 8 de la convention constitutive, publié le 25 mars 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 15 Novembre 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 9 de la convention constitutive, publié le 25 Novembre 2022 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 23 février 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 10 de la convention constitutive, publié le 31 mars 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 11 de la convention constitutive, publié le 10 novembre 2023 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 12 de la convention constitutive, publié le 5 avril 2024 au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture de l'Orne ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2024 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 13 de la convention constitutive, publié le 22 novembre 2024 au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2025 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 14 de la convention constitutive, publié le 11 mars 2025 au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture de la région Normandie ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2025 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé approuvant l'avenant 15 de la convention constitutive, publié le 6 juin 2025 au Recueil des Actes Administratifs de La Préfecture de la région Normandie ;

*Vu la délibération de l'Assemblée générale du **24 juin 2025** ;*

Les soussignés,

1. 3ADOM Aide à Domicile ALENCON
2. 3C EVREUX VERNON Centre de Coordination en Cancérologie
3. 3C Guillaume Centre Coordination en Cancérologie

4. AAJD Association Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés AGNEAUX
5. AAPA Association des Amis des Personnes Agées du Canton de CRIQUETOT L'ESNEVAL AAPA
6. ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale
7. Accueil Santé de la Dalle VAL DE REUIL
8. ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile
9. ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
10. ADAPEI 27
11. ADMR de MONTVILLE
12. ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public
13. ADSEAM Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
14. AIR Partenaire Santé
15. AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE
16. Amsn BOIS GUILLAUME Prévention de Santé au Travail
17. ANIDER
18. APAEI CAEN
19. APAEI Côte Fleurie DIVES SUR MER
20. APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE
21. APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY
22. APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR
23. Appui Santé CAUX BRAY ALBATRE
24. ARMV Asso Régionale Médecine Vasculaire de Normandie CAEN
25. ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées
26. Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX
27. Association de Soins Villers Blonville VILLERS SUR MER
28. Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche
29. Association des Rhumatologues de Basse-Normandie CAEN
30. Association des Transports Sanitaires Urgents ATSU Normandie
31. Association du Grand Lieu
32. Association Gaston Mialaret
33. Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL
34. Association La Ronce EVREUX
35. Association Le Pré de la Bataille de ROUEN
36. Association Maison de Retraite de MARIGNY LE LOZON
37. Association Marie Hélène EVREUX
38. Association Médicale des Urgences du Havre
39. Association Pierre Noal
40. Association Régionale NormanDys (ARN)
41. Association REVIVRE DAC Appui Santé 14 CAEN
42. Association Sainte Marie - Saint Joseph
43. Association SESAME Autisme Normandie NOTRE DAME DE BONDEVILLE
44. Association Télémédecine de SAINT GEORGES DE ROUELLEY
45. AUB Santé de SAINT GREGOIRE

46. Cabinet BERTHAUX Camille HEROUVILLE
47. Cabinet de Sage-femmes Annabelle SALLANDRE COUTANCES
48. Cabinet d'Orthoptie Irène BOELEN PONT L'EVEQUE
49. Cabinet Infirmiers du Ronceret SAINT PIERRE EGLISE
50. Cabinet Infirmiers MOUCHARD et THEARD de LE VAL DAVID
51. Cabinet Jean-Paul BEN MOUHOUD EVREUX
52. Cabinet Médical BELACEL Khedidja EVREUX
53. Cabinet Médical Camille GAGNEUX
54. Cabinet Médical CHAMPOD Hélène FLEURY SUR ORNE
55. Cabinet Médical de l'Union YVETOT
56. CCAS de CAEN
57. CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN
58. CCAS de COUTANCES
59. CCAS de DIVES SUR MER
60. CCAS de SAINT LO
61. CCAS d'EVREUX
62. CCAS d'HEROUVILLE SAINT CLAIR - EHPAD du Val
63. Centre De Gestion de l'Eure CDG27 EVREUX
64. Centre de Pathologie Maine Normandie LE MANS
65. Centre De Radiothérapie Guillaume Le Conquérant LE HAVRE
66. Centre de Santé Infirmier Miséricorde de SEES - LE MERLERAUL - NONANT
67. Centre de Soins Infirmiers PUTANGES LE LAC
68. Centre Départemental de Santé de l'Orne
69. Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer
70. Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer
71. Centre Hospitalier Bois Petit SOTTEVILLE LES ROUEN
72. Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS
73. Centre Hospitalier d'ARGENTAN
74. Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB
75. Centre Hospitalier de BERNAY
76. Centre Hospitalier de CARENTAN
77. Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC
78. Centre Hospitalier de COUTANCES
79. Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie
80. Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier
81. Centre Hospitalier de DIEPPE
82. Centre Hospitalier de FALAISE
83. Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod
84. Centre Hospitalier de GISORS Vexin
85. Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY
86. Centre Hospitalier de L'AIGLE
87. Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN
88. Centre Hospitalier de LE NEUBOURG
89. Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques

90. Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine
91. Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson
92. Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère
93. Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine
94. Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson
95. Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY
96. Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle
97. Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE
98. Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran
99. Centre Hospitalier de SAINT LO Mémorial France-Etats-Unis
100. Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET
101. Centre Hospitalier de SAINT-JAMES
102. Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC
103. Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large
104. Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray
105. Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE
106. Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot
107. Centre Hospitalier de VIRE
108. Centre Hospitalier d'EU
109. Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine
110. Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre
111. Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises
112. Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines
113. Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL
114. Centre Hospitalier Universitaire de CAEN
115. Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN
116. CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement
Gérontologique
117. CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale Centre Manche LA HAYE
118. CIAS de BRECEY VAL DE SEES
119. CIAS des Pays de l'Aigle
120. CICAT-Occitanie
121. CLIC Cotentin
122. Clinique Bergouignan d'EVREUX
123. Clinique Boucles de la Seine YVETOT
124. Clinique d'ALENCON
125. Clinique de L'Europe ROUEN
126. Clinique des Essarts GRAND-COURONNE
127. Clinique Des Ormeaux LE HAVRE
128. Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES
129. Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME
130. Clinique Hemera YVETOT
131. Clinique Les Portes de l'Eure VERNON
132. Clinique Mathilde ROUEN

133. Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE
134. Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME
135. Clinique Saint Hilaire ROUEN
136. CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne
137. CPTS AXANTE BAYEUX
138. CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY
139. CPTS Eure-Seine LOUVIERS
140. CPTS Orne Centre Saosnois ALENCON
141. CPTS Orne Est MORTAGNE AU PERCHE
142. CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES
143. CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES
144. CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole
145. CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM
146. DAC Appui Parcours Santé 27 Est (ex : PTA Vexin)
147. DAC Appui Santé 27-DAC Sud (ex-PTA Sud Eure)
148. DAC de l'Orne MORTAGNE AU PERCHE
149. DAC en Santé Centre Manche de CARENTAN LES MARAIS
150. DAC en Santé du Cotentin CHERBOURG EN COTENTIN
151. DAC en Santé Sud Manche DUCEY LES CHERIS
152. DAC Ouest Appui Parcours Santé 27 PONT AUDEMER
153. DAC Seine et Mer LE HAVRE
154. Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie
155. EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur
156. EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)
157. EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA
158. EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou
159. EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne
160. EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin
161. EHPAD d'AUBE Résidence Opale Hom'Age
162. EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc
163. EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie
164. EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi
165. EHPAD de BEMECOURT L'Astérina
166. EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches Hom'Age
167. EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles
168. EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine
169. EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane
170. EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age
171. EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude Hom'Age
172. EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel
173. EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON
174. EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil
175. EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles
176. EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne

177. EHPAD de BRIOUZE Notre Dame
178. EHPAD de BUCHY Gilles Martin
179. EHPAD de CABOURG Les Héliades
180. EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA
181. EHPAD de CAEN Clos de Calix DomusVi
182. EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française
183. EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean
184. EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi
185. EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA
186. EHPAD de CAEN Saint Benoit
187. EHPAD de CAGNY Les Orchidées
188. EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri
189. EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médicis
190. EHPAD de CARQUEBUT
191. EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés
192. EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche
193. EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet
194. EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure
195. EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye
196. EHPAD de CESNY-BOIS-HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe
197. EHPAD de CETON Résidence Neyret
198. EHPAD de CHANU Les Tilleuls
199. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN La Demeure du Maupas
200. EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Bucaille
201. EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage
202. EHPAD de CLECY Le Beau Site - Domidep
203. EHPAD de CONCHES-EN-OUCHÉ Les Reflets d'Argent
204. EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre
205. EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège
206. EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie
207. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls
208. EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia
209. EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière
210. EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal
211. EHPAD de DOZULE Résidence Topaze Hom'Age
212. EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi
213. EHPAD de DUCEY Résidence Delivet
214. EHPAD de DUCLAIR L'Archipel
215. EHPAD de FAUVILLE EN CAUX Résidence Bouic-Manoury
216. EHPAD de FLERS Les Hauts Vents
217. EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège
218. EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines Hom'Age
219. EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufile
220. EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers

221. EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus
222. EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Leboultz
223. EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse
224. EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA
225. EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel
226. EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINE Résidence l'Orée des Bois
227. EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA
228. EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne
229. EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury
230. EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment
231. EHPAD de LA HAYE PESNEL Au Bocage Hayland
232. EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées
233. EHPAD de LE DESERT Les Elides
234. EHPAD de LE HOULME La Source
235. EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés
236. EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie
237. EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière
238. EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune
239. EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin
240. EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières
241. EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines
242. EHPAD de LIVAROT Saint Joseph
243. EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin
244. EHPAD de LOUVIGNY La Maison du Coudrier
245. EHPAD de LUC-SUR-MER Emera Côte de Nacre
246. EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean
247. EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins
248. EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly
249. EHPAD de MEZIDON VALLEE D'AUGE Anaïs Les Marronniers
250. EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades
251. EHPAD de MONTMARTIN SUR MER Résidence Roche Brune
252. EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux
253. EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs
254. EHPAD de PASSAIS Les Myosotis
255. EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines
256. EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy
257. EHPAD de PONT L'EVEQUE Résidence Le Clos des Cèdres
258. EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française
259. EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet
260. EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph
261. EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve
262. EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph
263. EHPAD de ROUEN Les Sapins
264. EHPAD de ROUEN Tiers Temps

265. EHPAD de RUGLES André Couturier
266. EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère
267. EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques
268. EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair
269. EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie
270. EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence
271. EHPAD de SAINT DESIR Résidence La Barillière
272. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP
273. EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV
274. EHPAD de SAINT GATIEN Groupe DomusVi
275. EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon
276. EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent
277. EHPAD de SAINT PAIR SUR MER Maison Saint Michel
278. EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA
279. EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran
280. EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie
281. EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy
282. EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan
283. EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD
284. EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire
285. EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure DomusVi
286. EHPAD de SAINTE MERE EGLISE
287. EHPAD de SEES Anaïs
288. EHPAD de SEES Miséricorde
289. EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph
290. EHPAD de THAON Résidence du Parc Hom'Age
291. EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie
292. EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas
293. EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins
294. EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides
295. EHPAD de TOURVILLE-LA-RIVIERE Fontenelle (ex-Les Jonquilles)
296. EHPAD de TREVIERES L'Hexagone
297. EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul
298. EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia
299. EHPAD de TRUN Pierre Wadier
300. EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)
301. EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne
302. EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie
303. EHPAD de VIRE Symphonia
304. EHPAD d'ECOUCHE
305. EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents
306. EHPAD d'ELBEUF La Ruche - Croix Rouge Française
307. EHPAD d'ELLON Beau Soleil
308. EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand

309. EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin
310. EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée
311. EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt
312. EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys
313. EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph
314. EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora
315. EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul
316. EHPAD du TREPORT Jean Ferrat
317. EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches
318. EHPAD Publics du Havre Les Escales
319. EPA Helen Keller LE HAVRE - Etablissement Public Autonome
320. EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière
321. EPMS d'ORBEC Marie du Merle
322. EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard
323. EPSM de CAEN (CHS)
324. Etablissement Public de Santé de BELLEME
325. Etablissement Public Départemental de GRUGNY
326. FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotière APEI Région Dieppoise
327. FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne
328. FHF Fédération Hospitalière France
329. FHP Fédération Hospitalière Privée
330. FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER
331. FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie
332. Fondation Bon Sauveur de La Manche
333. Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde
334. Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)
335. Foyer de Vie de PERROU
336. France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé
337. France Imageries Territoires Centre Radiologie Polyclinique Cotentin CHERBOURG
338. France Imageries Territoires RIMPB EVREUX
339. GCS AXANTE
340. GCSMS Inter-établissements du Sud Manche - MAIA Sud Manche - EHPAD de REFFUVEILLE
341. GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN
342. GRANVILLE Santé SSIAD
343. Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)
344. Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR
345. Groupe Radiologie de l'Estuaire - GRE
346. HAD de CAEN Croix Rouge Française
347. HAD Soins Santé Argentan
348. Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT
349. Hôpital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle

350. Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)
351. Hôpital local de SEES
352. Hôpital privé de CAEN Saint Martin
353. Hôpital Privé de La Manche BLAINVILLE SUR MER
354. Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire
355. Hôpital Privé du Pays d'Auge DEAUVILLE
356. Hôpital privé Pasteur EVREUX
357. Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME
358. Hôpitaux du Sud Manche
359. IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
360. Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN
361. Imagerie Médicale du 109 FLERS
362. Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO
363. ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique UGECAM
364. Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA
365. Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA
366. Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA
367. Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181
368. Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA
369. Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA
370. Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA
371. Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB
372. Korian de LOUVIERS Résidence L'Ermitage
373. Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA
374. Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB
375. Korian de ROUEN Les Cent Clochers
376. Korian de RUGLES La Risle - MF - E081
377. Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA
378. Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHVB
379. Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA
380. Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143
381. Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA
382. Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA
383. Korian Jardin de l'Andelle PERRIERS SUR ANDELLE
384. LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF
385. Le Normandy
386. Les Papillons Blancs PONT D'AUDEMER et Cantons de La Risle
387. Les Petites Sœurs Des Pauvres CAEN
388. Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées
389. Ma Santé Pro MONT SAINT AIGNAN
390. Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER
391. Maison de santé SCM Les Nicolles LOUVIERS

392. Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine
393. MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne
394. MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social
395. MSA Haute Normandie
396. MSP Médisanté BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX
397. Mutualité Française Normandie
398. MV-Angio Cabinet d'Angiologie Phlébologie ALENCON
399. NEOMA Business School
400. NEXEM
401. NICOLLE Léa Cabinet Individuel Généraliste CAEN
402. Normandie Générations
403. NORMANDIE SEP Réseau Normand Sclérose en Plaques (ex RN-SEP)
404. PEP 76
405. Pharmacie PETIT Audrey CHERBOURG EN COTENTIN
406. Planeth Patient
407. Pôle de Santé Atrium IFS - SISA
408. Pôle de Santé de CARENTAN
409. Pôle de Santé de La Grande Delle HEROUVILLE SAINT CLAIR
410. Pôle de Santé d'EVRECY
411. Polyclinique de La Baie AVRANCHES
412. Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
413. Polyclinique du Parc de CAEN
414. PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276
415. PSLA Cérences Santé
416. PSLA de COUTANCES
417. PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie
418. PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinius
419. PSLA de L'AIGLE
420. PSLA de SAINT JAMES
421. PSLA de VIMOUTIERS
422. PSLA de VIRE du Bessin
423. PSLA d'ORBEC
424. PSLA du Canton d'Honfleur
425. PSLA La Saire Médicale de CHERBOURG-EN-COTENTIN
426. PSLA Simone VEIL MEZIDON VALLEE D'AUGE
427. PST - Prévention Santé Travail CAEN
428. QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé
429. Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)
430. Réseau ONCO Normandie
431. Résidence de GOURNAY EN BRAY les Jardins de Gournay
432. Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE
433. RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome
434. SELARL d'Imagerie Métabolique 1450 (SIM 1450) Normandim

435. SELARL Maurice TUBIANA
436. SELAS CIM de la Baie AVRANCHES
437. SELAS Normedis Radiologie CAEN
438. Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais
439. SISA des professionnels ISIGNY SUR MER
440. SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé
441. SOS Infirmiers de CAEN
442. SPASAD Lajosa ROUEN Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
443. SSIAD ADMR des 6 Cantons EVREUX
444. SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées
445. TELAP
446. Télémédical Solution 14 CAEN (omedys)
447. TELEPHARM
448. UC-IRSA de LA RICHE
449. UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot
450. UGECAM CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME
451. UNA Normandie CAEN
452. UNICAEN Service de Médecine Préventive des personnels
453. URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen
454. URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie
455. URPS Infirmiers Normandie
456. URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie
457. URPS Pharmaciens CAEN
458. URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes
459. Vivre Son Deuil Calvados

Sont convenus des stipulations suivantes :

PREAMBULE

Le présent avenant a pour objet d'apporter les modifications à la convention constitutive du GCS Normand'e-santé, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale réunie le **24 juin 2025**.

L'avenant **16** a pour objet :

- L'admission de nouveaux membres au sein du GCS Normand'e-santé.
- Le retrait des membres au sein du GCS Normand'e-santé.

Admissions de nouveaux membres délibératifs

Ont adhéré au groupement, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, les **membres délibératifs** suivants :

Collège B « Villes »

1. ALAUME Association des Médecins Libéraux pour l'Aide aux Urgences de l'Eure VAL DE REUIL (27)
2. Cabinet Pédicure Podologue Benjamin GROWNWALD de CAEN (14)
3. CPTS CAEN Couronne (14)
4. CPTS du Coutançais (50)
5. HAD Orne-Est MORTAGNE AU PERCHE (61)
6. LENORMAND Nadège Cabinet d'Accompagnement Psychologique FALAISE (14)
7. MOUNET Benjamin Cabinet privé CAEN (14)

Collège C « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

1. Association L'Arche VERNEUIL SUR AVRE (27)
2. EHPAD de TOURLAVILLE LA RIVIERE Résidence Fontenelle (76)
3. EHPAD de VILLERS SUR MER Les Régatiers (14)
4. UGECAM LE PETIT QUEVILLY (76)

Retraits des membres délibératifs

Se sont retirés du groupement, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, les **membres délibératifs** suivants :

Retraits au collège B « Villes »

- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du collège B « Villes » MV-Angio DAMIGNY (61)

Retraits au collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux »

- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du Collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux », EHPAD Saint Gatien de VILLERS SUR MER, faisant suite à l'adhésion de l'EHPAD des Régatiers VILLERS SUR MER (14) lors de l'assemblée générale du **24 juin 2025**.
- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du Collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux », EHPAD Les Jonquilles de TOURLAVILLE LA RIVIERE, faisant suite à l'adhésion de l'EHPAD Résidence Fontenelle TOURLAVILLE LA RIVIERE (76) lors de l'assemblée générale du **24 juin 2025**.
- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du Collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux », GCS-MS de DUCEY LES CHERIS (50)

- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du Collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux », EHPAD de TINCHEBRAY Les Epicéas (61)
- **Se sont retirés**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, les **membres délibératifs** du Collège C « Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux » :
 - Le CRMPR Les Herbiers BOIS GUILLAUME, faisant suite à l'adhésion d'UGECAM LE PETIT QUEVILLY (76) lors de l'assemblée générale du 24 juin 2025.
 - L'ITEP Les Hogues - Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, faisant suite à l'adhésion d'UGECAM LE PETIT QUEVILLY (76) lors de l'assemblée générale du 24 juin 2025.

Retrait au collège D « Réseaux de santé et structures transversales »

- **S'est retirée**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du collège D « Réseaux de santé et structures transversales » la PREHAD 276 Plateforme régionale des Établissements d'hospitalisation À domicile 276 (76)
- **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre délibératif** du collège D « Réseaux de santé et structures transversales » TELEPHARM (61)

Retraits des membres non délibératifs

Retraits au collège F « Partenaires associés »

- ✓ **S'est retiré**, sur décision de l'assemblée générale du **24 juin 2025**, le **membre non délibératif** du collège F « Partenaires associés », NEOMA Business School (76)

Article III : Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 à la convention constitutive du Groupement est modifié comme suit :

Annexe 1 – Liste des Membres par collège et répartition du capital

Collège A – Collège « Établissements Sanitaires »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
ANIDER	Association de type loi 1901	18 Rue Marie Curie 76000 ROUEN	Mme CAUET Christelle	16,48 €
Association Médicale des Urgences du Havre	Association Loi 1901	114 rue Jules Siegfried 76600 LE HAVRE	M. DUMENIL Jean-Luc	16,48 €
Association Pierre Noal	Association Loi 1901	17 avenue Docteur J. Aimez BP 12 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M. LAMBERT Fabien	16,48 €
AUB Santé de SAINT GREGOIRE	Etablissement sanitaire	ZAC Les Touches 13 Boulevard de l'Odet CS 61002 35742 PACE Cedex	Mme DUROCHER Gaëlle	16,48 €
Centre François Baclesse CAEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé	3 avenue du Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. ROUZIER Roman	16,48 €
Centre Henri Becquerel ROUEN Centre régional de lutte contre le cancer	Centre de Lutte Contre le Cancer Établissement de santé privé - ESPIC	Rue d'Amiens 76000 ROUEN	M. VERA Pierre	16,48 €
Centre Hospitalier Bois Petit SOTTEVILLE LES ROUEN	Établissement public de santé	8 Avenue de la Libération 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. ESTEVE Franck	16,48 €
Centre Hospitalier d'ALENCON-MAMERS	Établissement public de santé	24 rue de Fresnay BP 354 61014 ALENCON CEDEX	M. FAUGEROLAS Patrick	16,48 €
Centre Hospitalier d'ARGENTAN	Établissement public de santé	47 rue Aristide Briand 61200 ARGENTAN	M. PEAN Stéphane	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier d'AUNAY BAYEUX - CHAB	Établissement public de santé	13 rue de Nesmond BP 18127 14400 BAYEUX	M. MANGOT Vincent	16,48 €
Centre Hospitalier de BERNAY	Etablissement public de santé	5 Rue Anne de Ticheville – BP 353 27303 BERNAY CEDEX	M. RIFFLET Jérôme	16,48 €
Centre Hospitalier de CARENTAN	Établissement public de santé	1 avenue Qui-Qu'en-Grogne 50500 CARENTAN	Mme POSTEL Laurence	16,48 €
Centre Hospitalier de CHERBOURG-EN-COTENTIN - CHPC	Établissement public de santé	46 rue du Val de Saire 50102 CHERBOURG OCTEVILLE	Mme KARRER Séverine	16,48 €
Centre Hospitalier de COUTANCES	Établissement public de santé	rue de la gare 50200 COUTANCES	M. MARIE Frédéric	16,48 €
Centre Hospitalier de CRICQUEBOEUF Côte Fleurie	Établissement public de santé	chemin de la Plane 14600 HONFLEUR	M. JEZEQUEL Yannig	16,48 €
Centre Hospitalier de DARNETAL Durécu-Lavoisier	Établissement public communal d'hospitalisation	116 Rue Louis Pasteur BP 18 76161 DARNETAL	Mme VENDRAME Séverine	16,48 €
Centre Hospitalier de DIEPPE	Établissement public de santé	CS 20219 Avenue Pasteur 76202 DIEPPE CEDEX	Mme BILLARD Valérie	16,48 €
Centre Hospitalier de FALAISE	Établissement public de santé	BP 59 Boulevard Bercagnes 14700 FALAISE	M. JEZEQUEL Yannig	16,48 €
Centre Hospitalier de FLERS Jacques Monod	Établissement public de santé	rue Eugène Garnier 61100 FLERS	M. TROUCHAUD David	16,48 €
Centre Hospitalier de GISORS Vexin	Etablissement public de santé	Route de Rouen – BP 83 27140 GISORS	M. BARIOT Olivier-Max	16,48 €
Centre Hospitalier de GOURNAY EN BRAY	Établissement public de santé	30 avenue de la 1ère Armée Française 76220 GOURNAY-EN-BRAY	Mme DECOOPMAN Stéphanie	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de L'AIGLE	Établissement public de santé	10 rue du Docteur Frinault BP 189 61305 L'AIGLE	Mme DANI Elisabeth	16,48 €
Centre Hospitalier de l'Austreberthe BARENTIN	Etablissement public de santé	17 Rue Pierre et Marie Curie 76360 BARENTIN	Mme ABOKI Camille	16,48 €
Centre Hospitalier de LE NEUBOURG	Etablissement public de santé	25 Rue du Général de Gaulle 27110 LE NEUBOURG	M. POILLERAT Didier	16,48 €
Centre Hospitalier de LES ANDELYS Saint Jacques	Etablissement public établissement hospitalier	Quai Enguerrand de Marigny 27705 LES ANDELYS	Mme CARDALAGUET Marianne	16,48 €
Centre Hospitalier de LILLEBONNE Caux Vallée de Seine	Établissement public de santé	19 Avenue du Président René Coty 76170 LILLEBONNE	M. VILAIN Nicolas	16,48 €
Centre Hospitalier de LISIEUX Robert Bisson	Établissement public de santé	4 rue Roger Aini 14100 LISIEUX	M. BOUGAUT Nicolas	16,48 €
Centre Hospitalier de MONT-SAINT-AIGNAN Le Belvédère	Etablissement public de santé	72 Rue Louis Pasteur – BP 45 76131 MT ST AIGNAN CEDEX	Mme DECOOPMAN Stéphanie	16,48 €
Centre Hospitalier de MORTAGNE Marguerite de Lorraine	Établissement public de santé	9 rue de Longny 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. LEVERT Hervé	16,48 €
Centre Hospitalier de MORTAIN Gilles Buisson	Établissement public de santé	18 rue de la 30ème Division Américaine 50140 MORTAIN	Mme MADEC-JUSTEAU Hélène	16,48 €
Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY	Établissement public de santé	4 Route de Gaillefontaine 76270 NEUFCHATEL EN BRAY	Mme DECOOPMAN Stéphanie	16,48 €
Centre Hospitalier de PONT-AUDEMER La Risle	Établissement public de santé	64 Route de Lisieux 27504 PONT-AUDEMER Cedex	M. BABONNEAU Jean-Pierre	16,48 €
Centre Hospitalier de PONT-L'EVEQUE	Établissement public de santé	9 rue de Brossard 14130 PONT L'EVEQUE	M. BOUGAUT Nicolas	16,48 €
Centre Hospitalier de PONTORSON L'Estran	Établissement public de santé	7 chaussée ville Cherel 50170 PONTORSON	M. BLOT Stéphane	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier de SAINT LO Memorial France-Etats-Unis	Établissement public de santé	715 rue Dunant 50000 SAINT LÔ	M. MARIE Frédéric	16,48 €
Centre Hospitalier de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	Établissement public de santé	place de Bretagne 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT	M. ALLOMBERT Joanny	16,48 €
Centre Hospitalier de SAINT-JAMES	Établissement public de santé	37 rue du Docteur Legros 50240 SAINT JAMES	M. GLEVAREC Vincent	16,48 €
Centre Hospitalier de SAINT-ROMAIN DE COLBOSC	Établissement public de santé	8 Avenue du Général de Gaulle 76460 SAINT ROMAIN DE COLBOSC	M. CLAIRET Guillaume	16,48 €
Centre Hospitalier de SAINT-VALERY-EN-CAUX Le Grand Large	Établissement public de santé	17 Rue Jeanne Armand Colin - BP 48 76460 SAINT VALERY EN CAUX	Mme BILLARD Valérie	16,48 €
Centre Hospitalier de SOTTEVILLE LES ROUEN du Rouvray	Établissement public de santé	4 Rue Paul Eluard - BP 45 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN	M. ESTEVE Franck	16,48 €
Centre Hospitalier de VERNEUIL-SUR-AVRE	Établissement public de santé	101 Boulevard des poissonniers 27130 VERNEUIL-SUR-AVRE	M. LEVERT Hervé	16,48 €
Centre Hospitalier de VIMOUTIERS Marescot	Établissement public de santé	2 rue du Docteur Marescot 61120 VIMOUTIERS	M. BOUGAUT Nicolas	16,48 €
Centre Hospitalier de VIRE	Établissement public de santé	4 rue Emile Desvaux 14500 VIRE	M. TROUCHAUD David	16,48 €
Centre Hospitalier d'EU	Établissement public de santé	2 Rue de Clèves 76260 EU	Mme BILLARD Valérie	16,48 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Eure-Seine	Établissement public de santé	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX CEDEX	M. RIFFLET Jérôme	16,48 €
Centre Hospitalier d'EVREUX Nouvel Hôpital de Navarre	Établissement public de santé	Bâtiment Erable Blanc 62 Rue de Conches 27022 EVREUX CEDEX	M. HARE Bruno	16,48 €
Centre Hospitalier Intercommunal de FECAMP Pays des Hautes Falaises	Etablissement public de santé	100 avenue du Président François Mitterrand 76400 FECAMP	M. LEFEVRE Richard	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Centre Hospitalier Intercommunal de LA FERTE-MACE Les Andaines	Établissement public de santé	rue Sœur marie Boitier 61600 LA FERTE-MACE	M. TROUCHAUD David	16,48 €
Centre Hospitalier Intercommunal d'ELBEUF-LOUVIERS-VAL DE REUIL	Établissement public de santé	Rue du Docteur Villers Saint Aubin les Elbeuf - BP 310 76503 ELBEUF cedex	Mme BROISE Inès	16,48 €
Centre Hospitalier Universitaire de CAEN	Établissement public de santé	avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. VARNIER Frédéric	16,48 €
Centre Hospitalier Universitaire de ROUEN	Établissement public de santé	1, Rue de Germont 76000 ROUEN	Mme DECOOPMAN Stéphanie	16,48 €
Clinique Bergouignan d'EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	1 Rue du Dr Bergouignan 27025 EVREUX CEDEX	M. ROUCHETTE François	16,48 €
Clinique Boucles de la Seine YVETOT	SAS	9 rue du Champs de Course 76190 YVETOT	Mme LEBOURG Elise	16,48 €
Clinique d'ALENCON	Etablissement Privé de santé	62 rue Candie 61000 ALENCON	M. HOUVION Arnaud	16,48 €
Clinique de L'Europe ROUEN	Société par Actions Simplifiée (SAS)	28 Rue de Méridienne – BP 2048 76040 ROUEN CEDEX	M. BUREAU Jean-Claude	16,48 €
Clinique des Essarts GRAND-COURONNE	Société anonyme	Rue du mur crenelé 76530 GRAND COURONNE	M. CADET Charles	16,48 €
Clinique Des Ormeaux LE HAVRE	Société par Actions Simplifiée (SAS)	36 Rue Marceau - BP 70141 76600 LE HAVRE	M. NJINOUE-NGNINKEU Bertin	16,48 €
Clinique Docteur Henri Guillard COUTANCES	Etablissement Privé de santé	3 bis rue de la Croûte 50200 COUTANCES	M. AUFFRET Patrick	16,48 €
Clinique du Cèdre BOIS-GUILLAUME	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. ROUSSIER Benjamin	16,48 €
Clinique Hemera YVETOT	Société par Actions Simplifiée (SAS)	14 A Avenue Foch 76190 YVETOT	M. WAECHTER Emmanuel	16,48 €
Clinique Les Portes de l'Eure VERNON	Société par Actions Simplifiée (SAS)	1 Rue Bonaparte 27200 VERNON	M. CLERY-MELIN Pierre	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Clinique Mathilde ROUEN	Société Anonyme (SASU)	7 Boulevard de l'Europe - BP 1128 76175 ROUEN CEDEX	M. JARLAUD Eric	16,48 €
Clinique Megival SAINT-AUBIN-SUR-SCIE	Société anonyme à directoire	1328 avenue de la Maison Blanche 76550 SAINT AUBIN SUR SCIE	M. ZACHARIE Jean-Benoit	16,48 €
Clinique Saint Antoine BOIS-GUILLAUME	Société anonyme	696 Rue Robert Pinchon 76230 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. BERREGARD Eric	16,48 €
Clinique Saint Hilaire ROUEN	Société anonyme	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. MARTIN Mathias	16,48 €
CPO - Centre Psychothérapique de l'Orne	Établissement public de santé	31 rue Anne-Marie Jahouvey - BP 358 61014 ALENCON CEDEX	M. MAZIN Christophe	16,48 €
EPSM de CAEN (CHS)	Établissement public de santé	15 ter rue Saint-Ouen 14000 CAEN	M. BOUCHAUT Xavier	16,48 €
Etablissement Public de Santé de BELLEME	Établissement public	4 et 28 rue du Mans - BP 104 61130 BELLEME	M. LEVERT Hervé	16,48 €
Fondation Bon Sauveur de La Manche	Établissement privé d'intérêt collectif	65 rue de Baltimore CS 71308 50008 SAINT LO CEDEX	M. BERTRAND Xavier	16,48 €
Fondation Hospitalière de CAEN La Miséricorde	Fondation	15 rue des Fossés Saint Julien BP 100 14008 CAEN CEDEX 1	Mme KRIKORIAN Myriam	16,48 €
Groupe Hospitalier du HAVRE (GHH)	Etablissement public établissement hospitalier	BP 24 76083 LE HAVRE Cedex	Mme RICHOUX Pauline	16,48 €
HAD de CAEN Croix Rouge Française	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	5 rue Saint-Vincent de Paul BP 85412 14000 CAEN	Mme CHERRIERE Malika	16,48 €
Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT	Etablissement Public en Santé	7 rue du Champ de Courses 76190 YVETOT	Mme BELALID Amel	16,48 €
Hôpital de BOURG-ACHARD Pierre Hurabielle	Etablissement public de santé	165 Rue Pasteur - BP 8 27310 BOURG ACHARD	Mme BROISE Inès	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Hôpital de SAINT-SEBASTIEN-DE-MORSENT La Musse (Fondation La Renaissance Sanitaire)	Etablissement public de santé	BP 119 27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	Mme PALLADITCHEFF Catherine	16,48 €
Hôpital local de SEES	Etablissement Public	79 rue de la république 61500 SEES	M. MAZIN Christophe	16,48 €
Hôpital privé de CAEN Saint Martin	Etablissement Privé de santé	18 rue Roquemonts CS 15022 14050 CAEN CEDEX 4	Mme PATRY Sandrine	16,48 €
Hôpital Privé de La Manche BLAINVILLE SUR MER	Etablissement sanitaire	45 rue Général Koenig 50000 SAINT LO	M. BERARD Pierre-François	16,48 €
Hôpital privé du HAVRE L'Estuaire	Société anonyme	505 Rue Irène Joliot Curie BP 90011 76620 LE HAVRE	M. DA SILVA Morgan	16,48 €
Hôpital Privé du Pays d'Auge DEAUVILLE	Etablissement Privé de santé	8 La Brèche du Bois RD 62 14113 CRICQUEBOEUF	Mme BENOIT VIEL Sandrine	16,48 €
Hôpital privé Pasteur EVREUX	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	58 bd Pasteur 27025 EVREUX CEDEX	Mme ROPARS Gwénaëlle	16,48 €
Hôpital-HAD Croix Rouge Française BOIS GUILLAUME	Etablissement de santé privé d'intérêt collectif	Chemin de la Bretèque 76230 BOIS GUILLAUME	Mme CHERRIERE Malika	16,48 €
Hôpitaux du Sud Manche	Établissement public de santé	rue des Menneries 50406 GRANVILLE	M. ALLOMBERT Joanny	16,48 €
Korian de CAEN Brocéliande - STEHNA - EHNA	Etablissement Privé de santé	38 rue Brocéliande 14000 CAEN	Mme FOUCHAUX Sonia	16,48 €
Korian de SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY William Harvey - STEHTA - EHTA	Etablissement Privé de santé	le Haut Bosq 50190 SAINT MARTIN D'AUBIGNY	Mme MARTINEZ Paule	16,48 €
Korian d'IFS Côte Normande - SSSR - EIAA	Etablissement Privé de santé	rue Anton Tchekhov 14123 IFS	Mme MARABETI Sandrine	16,48 €
Korian d'OUISTREHAM Thalatta - STEHFA - EHFA	Etablissement Privé de santé	40 Boulevard Boivin Champeneaux 14150 OUISTREHAM	Mme FALEME Rebecca	16,48 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Le Normandy	Société par Actions Simplifiée	1 rue Jules Michelet 50400 GRANVILLE	M. LEBON Franck	16,48 €
Polyclinique de La Baie AVRANCHES	Etablissement Privé de santé	1 avenue du Quesnoy St Martin des Champs 50300 AVRANCHES	M. GERVAISE Vincent	16,48 €
Polyclinique du Cotentin EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Etablissement Privé de santé	Avenue du Thivet 50220 EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Mme LEGOUPIL Béatrice	16,48 €
Polyclinique du Parc de CAEN	Société Anonyme (SA)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. KOWALCZYK Samuel	16,48 €

Collège B – Collège « Ville »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Accueil Santé de la Dalle VAL DE REUIL	SCM	11 bis rue Septentrion 27100 VAL DE REUIL	Mme FLAMBARD Vanessa	21,13 €
ALAUME Association Médecins Libéraux de l'Eure	Association	1 Voie de la Ferme 27100 VAL DE REUIL	M. BOUREZ Thomas	21,13 €
Association de Soins Villers Blonville VILLERS SUR MER	Association	18bis rue du Stade A. Salesse 14640 VILLERS SUR MER	Mme GABREAU Marie-Anne	21,13 €
Association Télémédecine de SAINT GEORGES DE ROUELLEY	Association	Mairie 26 Grande Rue 50720 SAINT GEORGES DE ROUELLEY	M. SZWARC Grégory	21,13 €
Cabinet BERTHAUX Camille HEROUVILLE	Micro-entreprise	4 Allée de la Glacière 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme BERTHAUX Camille	21,13 €
Cabinet de Sage-femmes Annabelle SALLANDRE COUTANCES	Entreprise individuelle	7 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	Mme SALLANDRE Annabelle	21,13 €
Cabinet d'Orthoptie Irène BOELEN PONT L'EVEQUE	Entrepreneur individuel	49 rue de Vaucelles 14130 PONT L'EVEQUE	Mme BOELEN Irène	21,13 €
Cabinet Infirmiers du Ronceret SAINT PIERRE EGLISE	Entrepreneur individuel	14 ZAC du Ronceret 50330 SAINT PIERRE EGLISE	Mme LEBARBÉY Marie-Christine	21,13 €
Cabinet Infirmiers MOUCHARD et THEARD de LE VAL DAVID	Entrepreneur individuel	5 bis rue de la Mairie 27120 LE VAL DAVID	Mme MOUCHARD Florence	21,13 €
Cabinet Jean-Paul BEN MOUHOUD EVREUX	SARL	8 rue Jean Bart 27000 EVREUX	M. BEN MOUHOUD Jean-Paul	21,13 €
Cabinet Médical BELACEL Khedidja EVREUX	Entrepreneur individuel	251 rue Clément Ader 27000 EVREUX	Mme BELACEL Khedidja	21,13 €
Cabinet Médical Camille GAGNEUX	Entrepreneur Individuel	38 rue Lucet 50470 LA GLACERIE	Mme GAGNEUX Camille	21,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Cabinet Médical CHAMPOD Hélène FLEURY SUR ORNE	Entrepreneur individuel	41B Route d'Harcourt 14123 FLEURY SUR ORNE	Mme CHAMPOD Hélène	21,13 €
Cabinet Médical de l'Union YVETOT	Société civile de moyens	10 rue de L'Union 76190 YVETOT	Mme SOUFFLET-BRAVARD Marielle	21,13 €
Cabinet Pédicure-Podologue GRONNWARD Benjamin	Entreprise Individuelle	27 rue de Stasbourg 14000 CAEN	M. GRONNWARD Benjamin	21,13 €
Cabinet Privé MOUNET Benjamin	Entreprise Individuelle	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. MOUNET Benjamin	21,13 €
CCAS de DIVES SUR MER	Centre Communal d'Action Sociale	2 Avenue des Résistants BP 60020 14161 DIVES SUR MER	M. MOURARET Pierre	21,13 €
Centre de Pathologie Maine Normandie LE MANS	Société par Actions Simplifiée	Les Carres Blancs 22 rue Thalès de Milet 72000 LE MANS	Mme ZANELLA Marie	21,13 €
Centre De Radiothérapie Guillaume Le Conquérant LE HAVRE	SELARL	61 rue Denfert Rochereau 76600 LE HAVRE	Dr LESUEUR Paul	21,13 €
Centre de Santé Infirmier Miséricorde de SEES - LE MERLERAUL - NONANT	Association à but non lucratif	10 rue Auguste Loutreuil 61500 SEES	Mme LAVELLO Mélanie	21,13 €
Centre de Soins Infirmiers PUTANGES LE LAC	Association	9 rue de la Forge 61210 PUTANGES LE LAC	Mme LECOMTE Isabelle	21,13 €
CPTS AXANTE BAYEUX	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme MORICE Maelly	21,13 €
CPTS Caen Couronne	Association	7 rue Saint-Laurent 14000 CAEN	Mme ARMAND Audrey	21,13 €
CPTS du Coutançais	Association déclarée	11 Rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELOLY Frédéric	21,13 €
CPTS du Vexin Normand d'ETREPAGNY	Association Loi 1901	3b rue Turgot 27150 ETREPAGNY	M. THIEBAULT Vincent	21,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CPTS Eure-Seine LOUVIERS	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	27402 LOUVIERS CEDEX	Mme LENOBLE Emilie	21,13 €
CPTS Orne Centre Saosnois ALENCON	Association Loi 1901 non RUP	51 rue du Mans 61000 ALENCON	M. ANGER Eric	21,13 €
CPTS Orne Est MORTAGNE AU PERCHE	Association déclarée	Centre de santé Medicobus® 23 Rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	M. GAL Jean-Michel	21,13 €
CPTS Sud Manche de VILLEDIEU LES POELES	Association loi 1901	Pole De Sante Liberal Et Ambulatoire 24 rue Général de Gaulle 50800 VILLEDIEU LES POELES	Mme RICHARD Anne-Laure	21,13 €
CRIM - Centre de Radiologie et Imagerie Médicale COUTANCES	SELARL	3 Rue de la Croûte 50200 COUTANCES	Mme SAHEL Michèle	21,13 €
France Imageries Territoires Centre Radiologie Polyclinique Cotentin CHERBOURG	SAS	Avenue du Thivet 50120 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme DUCLOUX Emilie	21,13 €
France Imageries Territoires RIMPB EVREUX	SAS	42 rue Armand Benet 27000 EVREUX	Mme DUCLOUX Emilie	21,13 €
GIE RIM Réseau Informatique Médical de CAEN	Groupement d'intérêt économique	16 rue Claude Bloch 14000 CAEN	M. BOULÉ Jean-Marc	21,13 €
Groupe Médical des Eaux Mêlées DUCLAIR	SCM	188 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	Mme CALBEL Nathalie	21,13 €
Groupe Radiologie de l'Estuaire – GRE	Société d'exercice libéral par action simplifiée	505 Rue Irène Joliot Curie Maison Médicale 76620 LE HAVRE	M. DE VANSSAY DE BLAVOUS Philippe	21,13 €
HAD Orne-Est MORTAGNE AU PERCHE	Association Loi 1901 Non Reconnu d'Utilité Publique	23 rue Ferdinand de Boyères 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme NOURY Claire	21,13 €
HAD Soins Santé Argentan	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	16/18 rue de la Poterie 61200 ARGENTAN	Mme GAUDEMER Isabelle	21,13 €
Imagerie Médicale des Deux Rives ROUEN	Groupement d'intérêt économique	2 Boulevard de la Marne 76000 ROUEN	M. BOUTEILLER Thierry	21,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Imagerie Médicale du 109 FLERS	SEL	109 rue de Messei 61100 FLERS	M. HURTIER Olivier	21,13 €
Imagerie Médicale La Licorne SAINT LO	SELARL	321 Rue Alexis de Tocqueville 50000 SAINT LO	M. EL JANATI Hassane	21,13 €
LENORMAND Nadège Cabinet d'Accompagnement Psychologique FALAISE	Auto entreprise	8 rue de l'abbatiale 14700 Falaise	Mme LENORMAND Nadège	21,13 €
Maison de la Santé Pluridisciplinaire La Vigie SAINT PAIR SUR MER Délégation permanente Delphine BOGAERT	Société Interpersonnelle de Soins Ambulatoire	437 Rue de Vieux Château 50380 SAINT PAIR SUR MER	M. KESHVADI Arash	21,13 €
Maison de santé SCM Les Nicolles LOUVIERS	SISA	12 rue Jean Nicolle 27400 LOUVIERS	Mme LEFEBVRE Laure	21,13 €
Maison Médicale de VAL DE REUIL La Plaine	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Rue Courtine 27100 VAL DE REUIL	M. PAUL Christophe	21,13 €
MSP Médisanté BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX	SISA	1 B rue des Jardins 27500 BOURNEVILLE-SAINTE-CROIX	M. CARRAUD Benoît	21,13 €
NICOLLE Léa Cabinet Individuel Généraliste CAEN	Entrepreneur Individuel	22 rue Claude Chappe 14000 CAEN	Mme NICOLLE Léa	21,13 €
Pharmacie PETIT Audrey CHERBOURG EN COTENTIN	SELARL	Centre Commercial Cotentin La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme PETIT Audrey	21,13 €
Pôle de Santé Atrium IFS - SISA	SISA	10 Impasse des Marronniers 14123 IFS	Mme ALVINO Isabelle	21,13 €
Pôle de Santé de CARENTAN	Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires	2 Avenue Qui Qu'en Grogne 50500 CARENTAN	M. POUILLAIN Pierre	21,13 €
Pôle de Santé de La Grande Delle HEROUVILLE SAINT CLAIR	SISA	1405 Quartier de la Grande Delle 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. RAGINEL Thibaut	21,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Pôle de Santé d'EVRECY	SISA	8 rue des Cerisiers 14210 EVRECY	M. KOWALSKI Vincent	21,13 €
PSLA Cérences Santé	SISA	25 rue Principale 50510 CERENCES	M. KAZANDJIAN François	21,13 €
PSLA de COUTANCES	Société civile de moyens	11 rue Ambroise Paré 50200 COUTANCES	M. DELOLY Frédéric	21,13 €
PSLA de DEAUVILLE Côte Fleurie	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	Maison Médicale CréActive Place - BP 2292 14800 DEAUVILLE	M. SAINMONT Nicolas	21,13 €
PSLA de LA HAYE DU PUIITS - Sisa Sabinus	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	9 rue des Aubépines LA HAYE DU PUIITS 50250 LA HAYE	Mme ROULAND Emilie	21,13 €
PSLA de L'AIGLE	Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA)	1 rue du Pont du Moulin 61300 L'AIGLE	M. COLASSE Patrick	21,13 €
PSLA de SAINT JAMES	Société civile de moyens	13 route d'Antrain 50240 SAINT JAMES	M. MARCONNET David	21,13 €
PSLA de VIMOUTIERS	Association déclarée	13 rue de Châtelet 61120 VIMOUTIERS	Mme TCHODIBIA Marie-Agnès	21,13 €
PSLA de VIRE du Bessin	Association de type loi 1901	5 rue Notre Dame 14500 VIRE	M. DANNET Franck	21,13 €
PSLA d'ORBEC	SISA PSLA	Rue Josias Bérault 14290 ORBEC	M. PITHON Anni	21,13 €
PSLA du Canton d'Honfleur	Maison de santé Multi-sites	Centre Médical 45 Cours Albert Manuel 14600 HONFLEUR	M. DEYSINE Jean-Paul	21,13 €
PSLA La Saire Médicale de CHERBOURG-EN-COTENTIN	SISA	22 Rue du General Leclerc (Tourlaville) 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN	Mmes DRAGOMIR, MELAIN, CAUCHARD, DEGUARA, BARRIER, GENOUX-LUBAIN et GOUBERT	21,13 €
PSLA Simone VEIL MEZIDON VALLEE D'AUGE	SISA	1 rue Jean Tomasi 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE	Mme DUTAC Céline	21,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
SELARL d'Imagerie Métabolique 1450 (SIM 1450) Normandim	SELARL	20 avenue Georges Guynemer 14052 CAEN CEDEX 4	M. GILLET Nicolas	21,13 €
SELARL Maurice TUBIANA	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	20 avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	Mme PONTES Gaëlle	21,13 €
SELAS CIM de la Baie AVRANCHES	SELAS	1 Avenue du Quesnoy Saint Martin des Champs 50300 AVRANCHES	M. Dr KURDZIEL	21,13 €
SELAS Normedis Radiologie CAEN	SELAS Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée	18 rue des Roquemonts 14000 CAEN	Mme CAEN Chloé	21,13 €
Sextant 76 Association des Professionnels de Santé Libéraux Havrais	Association de type loi 1901	Cabinet Charles Romme 118 avenue du 8 mai 1945 76610 LE HAVRE	M. BLONDET Matthieu	21,13 €
SISA des professionnels ISIGNY SUR MER	SISA	16 place de l'Hôtel de Ville 14230 ISIGNY SUR MER	M. THILLE François	21,13 €
SISA SAINT GEORGES DE GROSEILLERS Pôle de Santé	Sociétés Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires	3 rue du Jardin 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme M. LESECQ Maryline PIERRE Christophe	21,13 €
SOS Infirmiers de CAEN	Association Loi 1901	10 Rue du Château d'eau 14000 CAEN	Mme LEBLANC Marion	21,13 €

Collège C – Collège « Établissements Sociaux et Médico-Sociaux »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
3ADOM Aide à Domicile ALENCON	SARL	6 rue de l'Ecusson 61000 ALENCON	Mme BODEREAU Amélie	4,13 €
AAJD Association Aide aux Adultes et aux Jeunes en Difficultés AGNEAUX	Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique	17 Routes de Coutances BP 64 50180 AGNEAUX	M. FAURE Stanislas	4,13 €
AAPA Association des Amis des Personnes Agées du Canton de CRIQUETOT L'ESNEVAL AAPA	Etablissement Privé non lucratif	4 Route de Turretot 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL	M. DROUIN Thomas	4,13 €
ACAIS - Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale	Association	1 rue Michel Petrucciani La Glacerie 50470 CHERBOURG EN COTENTIN	Mme GAUDRE Charlotte	4,13 €
ACSEA - Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte	Association	1 Impasse des Ormes CS 80070 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. CORDIER Pascal	4,13 €
ADAPEI 27	Association Loi 1901	433 rue Jean Monnet CS 70355 27003 EVREUX	M. SERPETTE Jacques	4,13 €
ADPEP Manche - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public	Association de type loi 1901	341 Boulevard de Strasbourg 50000 SAINT LÔ	Mme FOSSEY Françoise	4,13 €
ADSEAM Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche	Association Loi 1901 non Reconnu d'Utilité Publique	64 rue de la Marne 50000 SAINT LO	M. MALHERBE Stéphane	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
AMER - Association Médico Educative Rouennaise MONT CAUVAIRE	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Domaine du Fossé 76690 MONT CAUVAIRE	Mme TAUPIN Françoise	4,13 €
APAEI CAEN	Association à but non lucratif	15 rue Elie de Beaumont 14000 CAEN	Mme MULLER Marie-Dominique	4,13 €
APAEI Côte Fleurie DIVES SUR MER	Association	7 rue de l'Hôtel de Ville 14160 DIVES SUR MER CEDEX	Mme PHILIPPOT Vanessa	4,13 €
APAEI du Bocage Virois et de la Suisse Normande VIRE	Association Loi 1901	17 rue des Noës-Davy BP 50091 14504 VIRE CEDEX	M. REMONDIERE Luc	4,13 €
APEER - Association Pour l'Éducation et la Réadaptation de TILLY	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 Route de Vernon 27510 TILLY	Mme GUTTON Anne	4,13 €
APF France Handicap d'HEROUVILLE SAINT CLAIR	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique à but non lucratif	28 rue Bailey 14000 CAEN	M. MONFORT Hugues	4,13 €
ASPEC - Accueil et Soins aux Personnes Epileptiques et Cérébro-lésées	Association de type loi 1901	10 Chemin de la Grippé 61400 MORTAGNE AU PERCHE	Mme BEAUDOIRE Fanny	4,13 €
Association d'Aide Rurale du Pays de Bray « La Brèche » FORGES LES EAUX	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	15 bis Boulevard Nicolas Thiéssé 76440 FORGES LES EAUX	M. Cheik Elola	4,13 €
Association du Grand Lieu	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Résidence la Roselière 1 avenue du Lac 27500 PONT AUDEMER	Mme DESCAMPS Gaëlle	4,13 €
Association Gaston Mialaret	Association Medico Sociale	4 Rue Raymonde Bail - Zae Fresnel 14000 CAEN	M. LEMAITRE Florent	4,13 €
Association L'Arche VERNEUIL SUR AVRE	Association déclarée	91 rue Moulin à Tan 27130 VERNEUIL SUR AVRE	Mme COURTEL Corinne	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association La Pommeraie Jean Vanier CRIQUETOT-L'ESNEVAL	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	4 Route de Turretot 76280 CRIQUETOT-L'ESNEVAL	M. DROUIN Thomas	4,13 €
Association La Ronce EVREUX	Association	13 rue Lavoisier 27000 EVREUX	M. THUILLIER Patrick	4,13 €
Association Le Pré de la Bataille de ROUEN	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	39 rue du Pré de la Bataille 76000 ROUEN	Mme LION Sophie	4,13 €
Association Maison de Retraite de MARGNY LE LOZON	Etablissement Privé à but non lucratif	36 rue du 13 juin 1944 50570 MARGNY LE LOZON	Mme DELADUNE Isabelle	4,13 €
Association Marie Hélène EVREUX	Association Loi 1901	10 rue Armand Benet 27000 EVREUX	Mme ESPIAU-CHAUVIN Clélia	4,13 €
Association Sainte Marie - Saint Joseph	Association de type loi 1901	175 BD de l'Yser 76000 ROUEN	Mme THIERRY Caroline	4,13 €
Association SESAME Autisme Normandie NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Association Loi 1901	25 bis Route d'Houpeville 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Mme FRENOIS Aline	4,13 €
CCAS de CAEN - EHPAD CAEN Mathilde de Normandie	Centre Communal d'Action Sociale	45 rue de Bernières CS 80225 14012 CAEN CEDEX 1	Mme MORANT-BURNEL Julie	4,13 €
CCAS de CHERBOURG EN COTENTIN	Centre communal d'action sociale (CCAS)	Hôtel de Ville 10 place Napoléon - BP 808 50108 CHERBOURG EN COTENTIN	M. ARRIVE Benoît	4,13 €
CCAS de COUTANCES	Etablissement public	15 rue du Palais de Justice 50200 COUTANCES	Mme FOURNIER Delphine	4,13 €
CCAS de SAINT LO	Etablissement Public Communal Administratif	7 rue Jean Dubois CS 17008 50008 SAINT LO CEDEX	Mme LEJEUNE Emmanuelle	4,13 €
CCAS d'EVREUX	Etablissement Public	16 rue de la Petite Cité CS 70186 27001 EVREUX CEDEX	M. DESGARDIN Benjamin	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
CCAS d'HEROUVILLE SAINT CLAIR - EHPAD du Val	EHPAD	11 Place François Mitterrand 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. THOMAS Rodolphe	4,13 €
CHAG de PACY SUR EURE Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Gérontologique	Établissement public social et médico-social	57 Rue Aristide Briand 27120 PACY SUR EURE	M. TRIQUET Jérôme	4,13 €
CIAS Centre Intercommunal d'Action Sociale Centre Manche LA HAYE	Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	20 rue des Aubépines 50250 LA HAYE	Mme BROCHARD Michèle	4,13 €
CIAS de BRECEY VAL DE SEES	Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)	1 boulevard des Merisiers 50370 BRECEY	Mme HUCHET Marie Paule	4,13 €
CIAS des Pays de l'Aigle	Centre communal d'action sociale (CCAS)	5 place du Parc 61300 L'AIGLE	M. SELIER Jean	4,13 €
CROP - Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole	Association déclarée	6 avenue de Glattbach 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. BISCAY Philippe	4,13 €
CSSR de BAGNOLE DE L'ORNE Le Parc - UGECAM	Régime général de sécurité sociale	32 avenue du Docteur Joly 61140 BAGNOLES DE L'ORNE	M LEYENDECKER Gilles	4,13 €
EHPAD d'AGON COUTAINVILLE Le Chanteur	Etablissement Social et Médico-Social Communal	21 rue Fernand Lechanteur 50230 AGON COUTAINVILLE	M. BENSMINA Amar	4,13 €
EHPAD d'ALENCON Charles Aveline (CIAS d'Alençon)	Établissement social et médico-social intercommunal	35 avenue Winston Churchill 61000 ALENCON	M. BLOTTIERE Patrick	4,13 €
EHPAD d'ALENCON La Sénatorerie ORPEA	Société Anonyme (SA)	15 rue de la Sénatorerie 61000 ALENÇON	Mme PRIMA Stéphanie	4,13 €
EHPAD d'ARGENCES Fondation Letavernier Pitrou	Etablissement Social et Médico-Social Communal	17 Route de Troarn Le Fresne 14370 ARGENCES	Mme LE DIZES Gaëlle	4,13 €
EHPAD d'ARQUES LA BATAILLES Résidence La Varenne	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	21 rue Auguste Perret 76880 ARQUES LA BATAILLE	M. LECONTE Stéphane	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ATHIS DE L'ORNE Le Sacré Cœur - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay 61430 ATHIS DE L'ORNE	Mme MARTIN Nathalie	4,13 €
EHPAD d'AUBE Résidence Opale Hom'Age	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Brethel 61270 AUBE	M. CASSE Quentin	4,13 €
EHPAD d'AUMALE Résidence du Duc	Etablissement Social et Médico-social	3 Rue Soeur Badiou 76390 AUMALE	Mme DANSETTE Aline	4,13 €
EHPAD d'AVRANCHES Maison du Saint Cœur de Marie	Fondation	21 Rue du Dr Eugène Béchet 50300 AVRANCHES	Mme Soeur MARIE AGNES	4,13 €
EHPAD d'AVRANCHES Résidence de Tonge Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	52 bis rue de Verdun 50300 AVRANCHES	M. BONNOT Damien	4,13 €
EHPAD de BEMECOURT L'Astérina	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)	20 Chemin du Patrouillet 27160 BEMECOURT	M. DUBUSC Thibault	4,13 €
EHPAD de BIEVILLE-BEUVILLE Les Pervenches Hom'Age	Société Anonyme	10 Rue des Petites Chaussées 14112 BIEVILLE-BEUVILLE	Mme JAMES Karine	4,13 €
EHPAD de BLANGY SUR BRESLES Résidence Massé de Cormeilles	Établissement social et médico-social communal	8 Rue du Petit Fontaine 76340 BLANGY SUR BRESLES	M. DELIEZ Franck	4,13 €
EHPAD de BOIS GUILLAUME Saint Antoine	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	650 Rue R. Pinchon 76230 BOIS GUILLAUME	Mme LEMAISTRE	4,13 €
EHPAD de BOIS L'EVEQUE Mishkane	Etablissement mdico-social	3 rue Carouge 76160 BOIS L'EVEQUE	Mme TUNCQ Béatrice	4,13 €
EHPAD de BONSECOURS Les Hautes Bruyères - Association Omeg'age	Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique	17 rue Léon Lebourgeois 76240 BONSECOURS	M. CANINO Thierry	4,13 €
EHPAD de BOURGUEBUS Emeraude Hom'Age	Etablissement Privé à but lucratif	18 Rue des Blés d'Or 14540 BOURGUEBUS	Mme CORDRAY Sandrine	4,13 €
EHPAD de BREHAL Péreau-Lejamtel	Établissement social et médico-social intercommunal	21 rue du Rallye - BP38 50290 BREHAL	M. BEASSE Jean-René	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de BRETEUIL-SUR-ITON	Etablissement public de santé	230 Rue du Général Leclerc 27160 BRETEUIL-SUR-ITON	M. BREINLINGER Régis	4,13 €
EHPAD de BRETTEVILLE SUR ODON Résidence Soleil	Société anonyme	1-3 rue du Val 14760 BRETTEVILLE SUR ODON	M. MACHURET Patrice	4,13 €
EHPAD de BRETTEVILLE-SUR-LAIZE Les Chanterelles	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Route de Caillouet - Lieu dit La Moissonnière 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	M. VINCLET Clément	4,13 €
EHPAD de BRIONNE La Maison de Brionne	Établissement social et médico-social communal	3 rue Jean Jaurès 27800 BRIONNE	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,13 €
EHPAD de BRIOUZE Notre Dame	Association de type loi 1901	28 rue Saint Gervais 61220 BRIOUZE	Mme LE DANTEC Florence	4,13 €
EHPAD de BUCHY Gilles Martin	Établissement social et médico-social communal	397 Route de Rocquemont 76750 BUCHY	Mme GODEL Corinne	4,13 €
EHPAD de CABOURG Les Héliades	Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique	6C avenue des Dunettes 14390 CABOURG	M. DAVID Lionel	4,13 €
EHPAD de CAEN Beaulieu ORPEA	SA	53 Boulevard G. Pompidou 14000 CAEN	Mme MARABETI Sandrine	4,13 €
EHPAD de CAEN Clos de Calix DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	10 Avenue de Paris 14000 CAEN	M. KAPFER Gaëtan	4,13 €
EHPAD de CAEN Henry Dunant Croix Rouge Française	Etablissement Privé à but non lucratif	15 rue Guillaume Trébutien 14000 CAEN	M. BEN HAMED Lionel	4,13 €
EHPAD de CAEN Jean-Ferdinand de Saint Jean	Établissement public de santé	19-21 rue Malfilâtre 14000 CAEN	Mme BERTIN Agnès	4,13 €
EHPAD de CAEN La Palmeraie Groupe DomusVi	SAS	2 rue Renée Cassin 14000 CAEN	Mme GREGOIRE Emilie	4,13 €
EHPAD de CAEN Résidence Les Rives Saint Nicolas ORPEA	Société Anonyme	92 rue Saint Martin 14000 CAEN	Mme VARIN Laëtitia	4,13 €
EHPAD de CAEN Saint Benoit	Etablissement Privé à but non lucratif	6 rue de Malon 14000 CAEN	M. LOISON Joël	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CAGNY Les Orchidées	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	11 Rue de Grantôt 14630 CAGNY	M. VINCLET Clément	4,13 €
EHPAD de CAMBERNON Résidence le Parc Fleuri	Société à Responsabilité Limitée (SARL)	Hôtel Hébert 50200 CAMBERNON	M. PAYSANT Frédéric	4,13 €
EHPAD de CARPIQUET La Résidence Médecis	SAS	3 Chemin Rural de St Germain 14650 CARPIQUET	Mme NOURRY Anne-Laure	4,13 €
EHPAD de CARQUEBUT	Etablissement Social et Médico-Social Communal	6 rue Jacques Désiré Perrotte 50480 CARQUEBUT	M. PHILIPPE Emmanuel	4,13 €
EHPAD de CARROUGES La Maison des Aînés	Établissement social et médico-social communal	Rue Albert Louvel 61320 CARROUGES	M. PEAN Stéphane	4,13 €
EHPAD de CAUDEBEC Lès ELBEUF Lecallier Leriche	EPMS	168 rue du Général Giraud 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	Mme MEHEUT Valentine	4,13 €
EHPAD de CAUMONT L'EVENTE La Vallée de l'Aure / Gustave Courbet	Société par action simplifiée	5 impasse Boscop 14240 CAUMONT L'EVENTE	Mme ROGER Micheline	4,13 €
EHPAD de CERENCES Lempérière-Lefébure	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	25 rue principale 50510 CERENCES	M. LEMAITRE Stéphane	4,13 €
EHPAD de CERISY LA FORET Résidence L'Abbaye	Fondation reconnue d'utilité publique	13 Avenue 2ème Division Indian Head 50680 CERISY LA FORET	Mme MALAPEL Sophie	4,13 €
EHPAD de CESNY-BOIS- HALBOUT Saint Jacques et Saint Christophe	Établissement public de santé	3 rue de l'Hospice 14220 CESNY BOIS HALBOUT	Mme GUILLO Delphine	4,13 €
EHPAD de CETON Résidence Neyret	Société Anonyme (SA)	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole	4,13 €
EHPAD de CHANU Les Tilleuls	Établissement social et médico-social communal	2 Chemin des Pommiers 61800 CHANU	Mme BARBELIVIEN BUFFARD Caroline	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN La Demeure du Maupas	SAS	16 rue du Maupas 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUILLET Ghislain	4,13 €
EHPAD de CHERBOURG EN COTENTIN Maison de La Buaille	Etablissement social et médico-social	7 rue de la Buaille 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	M. GUENEE Bertrand	4,13 €
EHPAD de CHERBOURG-OCTEVILLE L'Ermitage	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	40 avenue Etienne Lecarpentier 50100 CHERBOURG	Mme LEMERAY Estelle	4,13 €
EHPAD de CLECY Le Beau Site - Domidep	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	Rue du Beau Site 14570 CLECY	Mme ANGER Chloé	4,13 €
EHPAD de CONCHES-EN-OUICHE Les Reflets d'Argent	Établissement public communal d'hospitalisation	86 Rue François Mitterrand 27190 CONCHES EN OUCHE	M. MINYEMECK André	4,13 €
EHPAD de CONDE-EN-NORMANDIE Laurence de la Pierre	Établissement public de santé	87 rue Saint Martin BP 90 14110 CONDE SUR NOIREAU	M. TROUCHAUD David	4,13 €
EHPAD de CONDE-SUR-SARTHE Résidence Arpège	Association de type loi 1901	10 rue des Artisans 61250 CONDE SUR SARTHE	Mme COUSIN Stéphanie	4,13 €
EHPAD de COULONGES-SUR-SARTHE Résidence Fleurie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Route de Coulonges 61170 COULONGES SUR SARTHE	M. BEUVIER Ludovic	4,13 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Les Tilleuls	Association de type loi 1901	Lotissement les Tilleuls 14470 COURSEULLES SUR MER	M. DAHLAB Isaac	4,13 €
EHPAD de COURSEULLES-SUR-MER Résidence Westalia	Société Mutualiste	1 Chemin de la Délivrande 14470 COURSEULLES SUR MER	Mme SEON Pauline	4,13 €
EHPAD de DEVILLE LES ROUEN La Filandière	Établissement social et médico-social communal	4 rue Georges Herbert 76250 DEVILLE LES ROUEN	Mme LE GUEN Florence	4,13 €
EHPAD de DOUVRES LA DELIVRANDE Intercommunal	Établissement social et médico-social intercommunal	6 rue de Bourgogne 14400 DOUVRES LA DELIVRANDE	Mme LE DIZES Gaëlle	4,13 €
EHPAD de DOZULE Résidence Topaze Hom'Age	Société par Actions Simplifiée (SAS)	2 rue Rocquépine 14430 DOZULE	Mme JAMES Karine	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de DOZULE Résidence Vallée d'Auge Groupe DomusVi	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano 14430 DOZULE	M. GUIDECOQ Olivier	4,13 €
EHPAD de DUCEY Résidence Delivet	Établissement public de santé	Boulevard JB Delivet BP 31 50220 DUCEY	Mme BUTAULT Anne-Laure	4,13 €
EHPAD de DUCLAIR L'Archipel	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes	89 Chemin Clarin Mustad 76480 DUCLAIR	M. DAYT Jean-Yves	4,13 €
EHPAD de FAUVILLE EN CAUX Résidence Bouic-Manoury	Établissement social et médico-social communal	373, rue Charles de Gaulle 76640 TERRE DE CAUX	Mme RAMASSAMY Lydia	4,13 €
EHPAD de FLERS Les Hauts Vents	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	31 rue Docteur Maubert 61100 FLERS	M. RANNOU Bertrand	4,13 €
EHPAD de FLEURY SUR ORNE Le Florilège	Etablissement Privé à but lucratif	26 Grande Rue 14123 FLEURY SUR ORNE	M. VILLEROY Samuel	4,13 €
EHPAD de FONTENAY LE PESNEL Les Deux Fontaines Hom'Age	Société par Actions Simplifiée (SAS)	15 Route de Tilly Sur Seulles 14250 FONTENAY LE PESNEL	M. RENOU Thomas	4,13 €
EHPAD de FORGES LES EAUX Fondation Beaufils	Etablissement Social et Médico-social	7 Boulevard Nicolas Thiessé 76440 FORGES LES EAUX	Mme DANSETTE Aline	4,13 €
EHPAD de FRESNAY SUR SARTHE Les Frênes - Les Châtaigniers	EPSMS	43 rue de Spilsby 72130 FRESNAY SUR SARTHE	Mme KAKOL Michèle	4,13 €
EHPAD de GAILLEFONTAINE Lefebvre-Blondel-Dubus	Etablissement Social et Médico-social	Place Lefebvre Blondel 76870 GAILLEFONTAINE	Mme DANSETTE Aline	4,13 €
EHPAD de GRAINVILLE LA TEINTURIERE Anne-Françoise Lebultz	Établissement social et médico-social communal	5 Rue des Écoles 76450 GRAINVILLE-LA-TEINTURIERE	Mme RAMASSAMY Lydia	4,13 €
EHPAD de GRAND QUEVILLY Les Jardins de Matisse	Etablissement Social et Médico-social	1 Rue Albert Lebour 76120 GRAND QUEVILLY	M. VENARD Jean-Marc	4,13 €
EHPAD de GRANVILLE L'Emeraude ORPEA	Société Anonyme (SA)	225 Rue Jeanne Jugan 50400 GRANVILLE	Mme GESLIN Anne	4,13 €
EHPAD de GRANVILLE Saint Gabriel	Etablissement Privé à but lucratif	54 rue Jean Rostand 50400 GRANVILLE	M. PAYSANT Frédéric	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LA CHAPELLE D'ANDAINÉ Résidence l'Orée des Bois	Établissement public de santé	42 rue de Bagnoles 61140 LA CHAPELLE D'ANDAINÉ	M. VIVIER Laurent	4,13 €
EHPAD de LA COUTURE BOUSSEY Les Rives d'Or ORPEA	Société Anonyme	37 rue de Serez 27750 LA COUTURE BOUSSEY	M. MOULIN Pierre-Olivier	4,13 €
EHPAD de LA FERRIERE AUX ETANGS Sainte-Anne	Association privée à but non lucratif	44 rue de Flers 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS	Mme LE BARRON Sandrine	4,13 €
EHPAD de LA FEUILLIE Résidence Noury	Établissement social et médico-social communal	95 Route de Rouen 76220 LA FEUILLIE	Mme GODEL Corinne	4,13 €
EHPAD de LA GLACERIE Le Clos à Froment	Etablissement Privé à but non lucratif	Rue Pierre et Marie Curie 50470 LA GLACERIE	Mme LEMERAY Estelle	4,13 €
EHPAD de LA HAYE PESNEL Au Bocage Hayland	EHPAD	9 Avenue Ernest Corbin 50320 LA HAYE PESNEL	M. BEASSE Jean-René	4,13 €
EHPAD de LE BREUIL-EN-AUGE Les Bougainvillées	Etablissement Privé à but lucratif	Le Plessis 14130 LE BREUIL EN AUGÉ	M. LEPAGE Clément	4,13 €
EHPAD de LE DESERT Les Elides	SAS	1 La Touperrerie 50620 LE DESERT	M. PAYSANT Frédéric	4,13 €
EHPAD de LE HOULME La Source	Centre communal d'action sociale (CCAS)	8 Rue du 8 Mai 1945 - BP31 76770 LE HOULME	Mme LEGRAND Chantal	4,13 €
EHPAD de LE MESNIL-ESNARD Moulin des Prés	Etablissement Social et Médico-Social Communal	7 rue de Saintonge 76240 LE MESNIL-ESNARD	Mme SCHILHANECK Kiefer	4,13 €
EHPAD de LE MOLAY-LITTRY Harmonie	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route de Tournières 14330 LE MOLAY LITTRY	M. LEMARCHAND Mathieu	4,13 €
EHPAD de LE PIN LA GARENNE La Pellonnière	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3 rue Chanceaux 61400 LE PIN LA GARENNE	Mme BACHELIER Michèle	4,13 €
EHPAD de LE SAP Audelin Lejeune	Association de type loi 1901	38 rue du Bois Besnard 61470 LE SAP	Mme ROBILLARD Joëlle	4,13 €
EHPAD de LE SAP Le Grand Jardin	Société à responsabilité limitée unipersonnelle	La Louvetière 61470 LE SAP	Mme NAVARRETE Brigitte	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de LE VAUDREUIL Les Rivalières	Société par Actions Simplifiées	80 rue Sainte-Marguerite 27100 LE VAUDREUIL	Mme VINCENT Christine	4,13 €
EHPAD de LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS Les Opalines	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	1200 Route de Thury Harcourt 14220 LES MOUTIERS EN CINGLAIS	Mme TURPIN Emilie	4,13 €
EHPAD de LIVAROT Saint Joseph	Association de type loi 1901	55 rue du Général Leclerc 14140 LIVAROT	Mme MEDES Claude	4,13 €
EHPAD de LONGNY-AU-PERCHE La Providence - Association Marguerite Guérin	Association de type loi 1901	2 rue du Docteur Jean Vivarès 61290 LONGNY AU PERCHE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,13 €
EHPAD de LOUVIGNY La Maison du Coudrier	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	1 rue Robert Capa 14111 LOUVIGNY	Mme FERREY Clara	4,13 €
EHPAD de LUC-SUR-MER Emera Côte de Nacre	Etablissement Privé à but lucratif	12 rue Marin Labbé 14530 LUC SUR MER	Mme FRAYSSE Sophie	4,13 €
EHPAD de LUNERAY Résidence Albert Jean	Etablissement Social et Médico-social	5 Rue du Val Midrac 76810 LUNERAY	Mme BILLARD Valérie	4,13 €
EHPAD de LYONS-LA-FORET Les Jardins	Autre établissement public local à caractère administratif	4 Chemin Ste Croix Mesnil 27480 LYONS LA FORET	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,13 €
EHPAD de MAROMME Le Trait d'Union du Cailly	Etablissement public local social et médico-social	16 rue de la République 76150 MAROMME	Mme MONGAUX-MASSE Marie-Pascale	4,13 €
EHPAD de MEZIDON VALLEE D'AUGE Anaïs Les Marronniers	Fondation	21 rue La Bruyère 14270 MEZIDON VALLEE D'AUGE	M. BERTOU Thierry	4,13 €
EHPAD de MONT SAINT AIGNAN Les Iliades	Société anonyme	24 chemin de la planquette 76130 MONT SAINT AIGNAN	Mme BOUIHOL Nathalie	4,13 €
EHPAD de MONTMARTIN SUR MER Résidence Roche Brune	SAS	4 Chemin sous les Jardins 50590 MONTMARTIN SUR MER	Mme HOREL Mélanie	4,13 €
EHPAD de MORGNY LA POMMERAYE Les Trois Hameaux	SAS	664 rue du Calvaire 76750 MORGNY LA POMMERAYE	M. BOUET Jérôme	4,13 €
EHPAD de MORTEAUX COULIBOEUF Les Lys Blancs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Place de l'Eglise 14620 MORTEAUX COULIBOEUF	Mme LEBIGRE Danièle	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de PASSAIS Les Myosotis	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	26 Impasse La Ronnerie 61350 PASSAISVILLAGES	Mme LE BARRON Sandrine	4,13 €
EHPAD de PERCY Résidence des Eglantines	Etablissement Social et Médico-Social Communal	14 rue St Martin 50410 PERCY	M. BROSSAT Jean-Michel	4,13 €
EHPAD de PERIERS Résidence Anaïs De Groucy	Établissement public communal d'hospitalisation	10 Rue Bastogne - BP 28 50190 PERIERS	M. BERTHE Pierre	4,13 €
EHPAD de PONT L'EVEQUE Résidence Le Clos des Cèdres	SASU	2 Impasse des Bruyères 14130 PONT L'EVEQUE	M. QUIEVRE Maxime	4,13 €
EHPAD de PORT EN BESSIN HUPPAIN Les Embruns - Croix Rouge Française	Association Loi 191 Reconnu d'Utilité Publique	Route de Grandcamp Maisy 14520 PORT EN BESSIN HUPPAIN	M. EUDE Stéphane	4,13 €
EHPAD de RIVES EN SEINE Maurice Collet	Établissement social et médico-social communal	3 Avenue Winston Churchill 76490 CAUDEBEC EN CAUX	M. BAVARD Bruno	4,13 €
EHPAD de ROGERVILLE Saint Joseph	Association à but non lucratif	20 rue du Père Arson 76700 ROGERVILLE	Mme DALLET Anne	4,13 €
EHPAD de ROUEN Fondation Lamauve	Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique	101 rue du Renard 76000 ROUEN	Mme LEMOINE Fabienne	4,13 €
EHPAD de ROUEN Foyer Saint Joseph	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	2 rue de la Cage 76000 ROUEN	M. LEROY Thierry	4,13 €
EHPAD de ROUEN Les Sapins	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	22 Allée Charles Gros 76000 ROUEN	M. POISSON Johann	4,13 €
EHPAD de ROUEN Tiers Temps	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	86-88 Rue des Bons Enfants 76000 ROUEN	Mme CHARNET Sonia	4,13 €
EHPAD de RUGLES André Couturier	Etablissement public de santé	Rue de l'Hôpital 27250 RUGLES	M. BREINLINGER Régis	4,13 €
EHPAD de SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL Le Belvédère	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	4 rue des Marronniers 14540 SAINT AIGNAN DE CRAMESNIL	M. MICHENAUD Louis	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT ARNOULT Le Parc de la Touques	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Avenue Michel d'Ornano Saint-Arnoult 14800 DEAUVILLE	Mme LEBLANC Annick	4,13 €
EHPAD de SAINT CLAIR SUR L'ELLE La Demeure Saint-Clair	EURL	17 rue de la Libération 50680 SAINT CLAIR SUR L'ELLE	Mme ARAMINTHE Maryse	4,13 €
EHPAD de SAINT CRESPIN Résidence de la scie	Etablissement Social et Médico-social	2 Route des Vergers 76590 SAINT CRESPIN	Mme CHARDRON Lucie	4,13 €
EHPAD de SAINT CYR DU RONCERAY Ma Providence	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 Rue de Copplestone 14290 SAINT-CYR-DU-RONCERAY	Mme LEBAILLY Julie	4,13 €
EHPAD de SAINT DESIR Résidence La Barillière	SASU	57 rue de l'Oppidum 14100 SAINT-DESIR	Mme KEHIL Inès	4,13 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Château Blanc ProBTP	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Périphérique Wallon BP 87 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DE POMMERY Laurence	4,13 €
EHPAD de SAINT ETIENNE DU ROUVRAY Michel Grandpierre - MBV	Société mutualiste	1 Bis Avenue du Val l'Abbé 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Mme DA CUNHA LEAL Sandrine	4,13 €
EHPAD de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS l'Horizon	SAS	17 Rue de la Garenne 61100 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS	Mme ARAMINTHE Maryse	4,13 €
EHPAD de SAINT LO La Demeure du Bois Ardent	Société Anonyme	780 Rue de l'Exode 50000 SAINT LO	Mme LEPELLETIER Virginie	4,13 €
EHPAD de SAINT PAIR SUR MER Maison Saint Michel	SAS	174 rue Saint Michel 50380 SAINT PAIR SUR MER	Mme ADONEL Sophie	4,13 €
EHPAD de SAINT PIERRE DE BOSGUERARD Le Bosguerard ORPEA	Société Anonyme	7 rue Marie de Vaudémont 27370 SAINT PIERRE DE BOSGUEARD	M. LE NOE Jérémy	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de SAINT PIERRE DES NIDS Casteran	Centre communal d'action sociale (CCAS)	18 Rue Dr Poirier 53370 SAINT PIERRE DES NIDS	M. GUILLOUX Philippe	4,13 €
EHPAD de SAINT PIERRE SUR DIVES La Mesnie	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Rue des Peupliers 14170 SAINT PIERRE SUR DIVES	M. ANFRY Olivier	4,13 €
EHPAD de SAINT SAENS Résidence d'Eawy	Établissement social et médico-social communal	Rue Auguste Guérin - BP 38 76680 SAINT SAENS	Mme LE GUEN Florence	4,13 €
EHPAD de SAINT SAUVEUR LE VICOMTE Les Lices-Jourdan	Établissement social et médico-social départemental	17 rue des Lices 50390 SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	M. GUILARD Christophe	4,13 €
EHPAD de SAINT SEVER CALVADOS La Roseraie et SSIAD	Etablissement public local social et médico-social	25 rue de la Gare 14380 SAINT SEVER CALVADOS	Mme ABIDOS Dina	4,13 €
EHPAD de SAINT VAAST LA HOUGUE Val de Saire	Etablissement Social et Médico-Social Communal	2 Rue du 8 MAI 1945 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE	M. HURET Guillaume	4,13 €
EHPAD de SAINT VIGOR LE GRAND Résidence Les Hauts de l'Aure DomusVi	Société en nom collectif	1 rue de la Pigache 14400 SAINT VIGOR LE GRAND	M. LEPELIER Philippe	4,13 €
EHPAD de SAINTE MERE EGLISE	Établissement social et médico-social communal	11 rue du Général Gavin 50480 SAINTE MERE EGLISE	M. PHILIPPE Emmanuel	4,13 €
EHPAD de SEES Anaïs	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	32 rue Eiffel - CS 50287 61008 ALENCON CEDEX	M. BRUEL Pascal	4,13 €
EHPAD de SEES Miséricorde	EHPAD à but non lucratif	60b rue d'Argentré 61500 SEES	M. RAGUIN Pierre	4,13 €
EHPAD de SOURDEVAL Saint Joseph	Fondation reconnue d'utilité publique	24 avenue du Maréchal Foch BP 609 50150 SOURDEVAL	Mme LEPETIT Karine	4,13 €
EHPAD de THAON Résidence du Parc Hom'Age	Etablissement Privé à but lucratif	Rue du Château d'eau 14860 THAON	M. RENOUE Thomas	4,13 €
EHPAD de THURY HARCOURT LE HOM Asile de Marie	Etablissement Privé à but non lucratif	72-74 rue de Condé 14220 THURY HARCOURT	Mme RAGOT Cécile	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD de TORIGNY-LES-VILLES La Clairière des Bernardins	Établissement social et médico-social communal	5 rue des Bernardins 50160 TORIGNY SUR VIRE	Mme COUEFFEUR Lise	4,13 €
EHPAD de TOUROUVRE Les Laurentides	Association déclarée	Le Portail 61190 TOUROUVRE	M. CARTEL Yvan	4,13 €
EHPAD de TREVIERES L'Hexagone	Etablissement Privé à but lucratif	5 route du Molay-Littry 14710 TREVIERES	Mme GOHEL Françoise	4,13 €
EHPAD de TROARN Saint Vincent de Paul	Etablissement Social et Médico-Social Communal	88 Rue de Rouen 14670 TROARN	Mme DELCOURT Pauline	4,13 €
EHPAD de TROUVILLE-SUR-MER Normandia	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Route d'aguesseau 14360 TROUVILLE SUR MER	Mme LE CORR Emilie	4,13 €
EHPAD de TRUN Pierre Wadier	Établissement public de santé	69 rue de la République 61160 TRUN	Mme LEVY Sarah	4,13 €
EHPAD de VASSY-VALDALLERE Résidence René Castel (Les Demeures des Glycines)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	11 rue du Moulin 14410 VASSY	Mme BOUDOU Eve	4,13 €
EHPAD de VILLERS-BOCAGE La Maison de Jeanne	Établissement public de santé	13 rue Pierre Curie BP 50 14310 VILLERS-BOCAGE	Mme GAMBIER Elise	4,13 €
EHPAD de VIMOUTIERS Résidence de La Vie	SAS	Route d'Orbec 61120 VIMOUTIERS	Mme AVELINE Claire	4,13 €
EHPAD de VIRE Symphonia	Société anonyme	Colline Les Mancellières 14500 VIRE	Mme LEMARCHAND Véronique	4,13 €
EHPAD d'ECOUCHE	Établissement social et médico-social communal	4 avenue Léon Labbé 61150 ECOUCHE	Mme LEVY Sarah	4,13 €
EHPAD d'ECOUIS Les Quatre Vents	Etablissement médico-Social public autonome	Route du Moulinet BP 6 27440 ECOUIS	Mme CARDALIAGUET Marianne	4,13 €
EHPAD d'ELBEUF La Ruche - Croix Rouge Française	Etablissement Privé non lucratif	19/21 Rue Lazare Hoche 76500 ELBEUF	Mme KACI Nadia	4,13 €
EHPAD d'ELLON Beau Soleil	Etablissement Privé à but lucratif	Les Castelets 14250 ELLON	Mme FALLET Claudia	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EHPAD d'ENVERMEU Lemarchand	Etablissement social et médico-social	10 place de l'Eglise 76630 ENVERMEU	Mme CHARDRON Lucie	4,13 €
EHPAD d'ETRETAT Etoile du Matin	SAS	Rue Damilaville BP 31 76790 ETRETAT	Mme DUMONTIER Aurélie	4,13 €
EHPAD d'EVREUX Villa la Providence Groupe Colisée	SASU Société par actions simplifiée à associé unique	2/4 rue du Docteur Roux 27000 EVREUX	Mme FABULET Céline	4,13 €
EHPAD d'HARCOURT Maison d'Harcourt	Établissement social et médico-social communal	4 Place Françoise de Brancas 27800 HARCOURT	Mme SAUVEPLANE Catherine	4,13 €
EHPAD d'HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Asialys	Société Mutualiste	101 Avenue de la 3ème Division Britannique 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme LE GUEN Elodie	4,13 €
EHPAD d'ISIGNY-SUR-MER Saint Joseph	Etablissement Social et Médico-Social Communal	5 Avenue de la Tour du Pin 14230 ISIGNY SUR MER	Mme VINCENT Sophie	4,13 €
EHPAD d'IVRY-LA-BATAILLE La Verte Colline - Association l'Agora	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	44 T Rue de Garennes 27540 IVRY LA BATAILLE	Mme PRIOLLAUD Corinne	4,13 €
EHPAD d'OCCAGNES Saint Vincent de Paul	Association de type loi 1901	2 La Grande Rue 61200 OCCAGNES	Mme JEANNE Pascale	4,13 €
EHPAD du TREPORT Jean Ferrat	Etablissement Social et Médico-social	89 Rue du Docteur Pépin 76470 LE TREPORT	Mme HACQUIN-POITEVIN Isabelle	4,13 €
EHPAD d'YVETOT Résidence Les Dames Blanches	Fondation	8 Rue du Champs de Mars 76190 YVETOT	M. DAYT Jean-Yves	4,13 €
EHPAD Les Régatiers VILLERS SUR MER	Entreprise Privé à but Lucratif	20 rue du Stade André Salesse 14640 VILLERS SUR MER	Mme GOSSET Emeline	4,13 €
EHPAD Publics du Havre Les Escalles	Établissement social et médico-social départemental	46 Rue Marc Orlan 76086 LE HAVRE	Mme HARITCHABALET Clothilde	4,13 €
EPA Helen Keller LE HAVRE - Etablissement Public Autonome	Etablissement public local social et médico-social	49 rue Saint Just BP 9049 76072 LE HAVRE CEDEX	Mme HARITCHABALET Clothilde	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
EPMS d'AUNAY-SUR-ODON La Clairière	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Fauçterie Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY	M. KERFOURN Jean-Marie	4,13 €
EPMS d'ORBEC Marie du Merle	Etablissement public local social et médico-social	Rue de la Source 14290 ORBEC	M. BOUGAUT Nicolas	4,13 €
EPSM de BARENTON les 4 Provinces d'Elisabeth Vézard	Etablissement social et médico-social départemental	162 rue de Montéglise 50720 BARENTON	M. VIVIER Laurent	4,13 €
Etablissement Public Départemental de GRUGNY	Établissement social et médico-social départemental	634 rue André Martin 76690 GRUGNY	Mme MAIRY Mathilde	4,13 €
FAM de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT La Margotiere APEI Région Dieppoise	Association Loi 1901 privée à but non lucratif	Route de Saint-Aubin 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT	Mme COUVERT Nancy	4,13 €
Fondation John Bost Val de Seine (FAM-MAS Sarepta et MAS Magdala)	Fondation	Chemin Bosc Hue 76480 ROUMARE	Mme ANTONINI-CASTERA Hélène	4,13 €
Foyer de Vie de PERROU	Fondation	11 Rue des Andaines 61700 PERROU	Mme GAUTIER Aline	4,13 €
GRANVILLE Santé SSIAD	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	304 rue du Québec 50440 GRANVILLE	Mme LEBASLE Marlène	4,13 €
IDEFHI de CANTELEU Institut Départemental de l'Enfance de la Famille et du Handicap pour l'Insertion	Établissement social et médico-social départemental	Route de Sahurs - BP 4 76380 CANTELEU	Mme FLAMENT Mylène	4,13 €
Korian d'ALENCON Le Diamant - STEIFA - EIFA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue de Bretagne Lotissement Domaine de La Brebiette 61100 ALENCON	M. SIGNABOUT Frédéric	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian de BOIS-GUILLAUME BIHOREL Villa Saint Do - STEIGA - EIGA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	125 avenue du Maréchal Juin 76230 BOIS-GUILLAUME BIHOREL	Mme ACHAMMACHI Hanaâ	4,13 €
Korian de BRETEUIL-SUR-ITON Ville en Vert - STEHBA - EHBA	Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)	175 route de Bémécourt 27161 BRETEUIL SUR ITON	Mme VALLEE Cécilia	4,13 €
Korian de BUEIL Val Aux Fleurs - STE181 - E181	SARL unipersonnelle	67 Grande Rue 27730 BUEIL	Mme RENOUE Sabine	4,13 €
Korian de GRAINVILLE-SUR-ODON Reine Mathilde - STEIEA - EIEA	Société anonyme	4 rue des Hauts Vents 14210 GRAINVILLE SUR ODON	M. LERAT Mathieu	4,13 €
Korian de LE TEILLEUL Rive de Sélune - STEVOA - EIHA	EHPAD privé à but lucratif	4 rue du collège 50640 LE TEILLEUL	Mme BELKHOUDJA Meryem	4,13 €
Korian de LISIEUX Villa Bérat - STEFMA - EIBB	Société anonyme	70 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX	Mme PAPIER Nathalie	4,13 €
Korian de LOUVIERS Résidence L'Ermitage	Etablissement Privé à But Lucratif	25 boulevard Georges Clemenceau 27400 LOUVIERS	M. VEILLARD Antoine	4,13 €
Korian de MONTIVILLIERS Les Hauts de l'Abbaye - MEDO - EHZA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	7 Rue des Verdiers - ZAC du Domaine de la Vallée 76290 MONTIVILLIERS	M. LABALME Philippe	4,13 €
Korian de ROUEN Le Jardin - STEFMA - EHQB	Société anonyme	121 Avenue des Martyrs de la Résistance 76100 ROUEN	M. BURDEZY Stéphane	4,13 €
Korian de ROUEN Les Cent Clochers	Société par Actions Simplifiée (SAS)	21 Place de l'église Saint Sever 76100 ROUEN	Mme BERNEVAL Gilles	4,13 €
Korian de RUGLES La Risle - MF - E081	EHPAD privé à but lucratif	rue Jean Moulin 27250 RUGLES	Mme ORBACH Michelle	4,13 €
Korian de VERNON Nymphéas Bleus - STEFMA - EHV B	Société anonyme	15 Avenue Pierre Mendès France 27200 VERNON	Mme DOURVILLE Sophie	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Korian d'EQUEURDREVILLE La Goélette MEDO - EHGA	Société par Actions Simplifiée (SAS)	rue Surcouf 50120 EQUEURDREVILLE- HAINNEVILLE	Mme BACON Jocelyne	4,13 €
Korian d'EVRECY Les Rives de l'Odon MF - E143	Société anonyme	Rue du Champ Rouget 14210 EVRECY	Mme BELKHOUDJA Meryem	4,13 €
Korian Jardin de l'Andelle PERRIERS SUR ANDELLE	SAS	17 rue des Champs 27910 PERRIERS SUR ANDELLE	Mme Karima CHOULLAM	4,13 €
LADAPT CAUDEBEC LES ELBEUF	Association	624 rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. MOREAU Jean-Philippe	4,13 €
Les Papillons Blancs PONT D'AUDEMER et Cantons de La Risle	Association à but non lucratif	4 avenue de l'Europe 27500 PONT D'AUDEMER	M. CARON Guillaume	4,13 €
Les Petites Sœurs Des Pauvres CAEN	Congrégation	7 rue Porte Millet 14000 CAEN	Mme BOUESSO Geneviève	4,13 €
Ligue Havraise pour les Personnes Handicapées	Association loi 1901 ou assimilé	75 rue Emile Zola 76600 LE HAVRE	M. CAPPE Michel	4,13 €
MAS de VALFRAMBERT La Rose des Vents - Le Ponant ADAPEI de l'Orne	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique	3-5 rue de vaucelles 61250 VALFRAMBERT	Mme BIGOT-DURAND Stéphanie	4,13 €
MCE-M3S Mutualisation Coopération Emploi – Médico-Social Sanitaire et Social	Association de type loi 1901	17 rue Guy Velay ATHIS DE L'ORNE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	Mme MARTIN-MACE Nathalie	4,13 €
Mutualité Française Normandie	Société Mutualiste	17-25 avenue de la Libération 76045 ROUEN CEDEX 1	M. BEDFERT Laurent	4,13 €
Normandie Générations	Fondation	56 rue Bernard Palissy 61100 FLERS	M. CHESNAIS Didier	4,13 €
PEP 76	Association Loi 1901	4 rue du Bac 76000 ROUEN	M. LACOMBLE Tonino	4,13 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Résidence de GOURNAY EN BRAY les Jardins de Gournay	SAS	11 avenue des Anciens Combattants 76220 GOURNAY EN BRAY	Mme FOURDINIER Delphine	4,13 €
Résidence Fontenelle TOURVILLE LA RIVIERE (ex-Les Jonquilles)	EHPAD	45 rue Simone Signoret 76410 TOURVILLE LA RIVIERE	Mme THISSE Gaëlle	4,13 €
Résidence La Buissonnière ISNEAUVILLE	SASU	49 Impasse de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE	Mme DELAITTRE Ophélie	4,13 €
SPASAD Lajosa ROUEN Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile	Association Loi 1901	11 Rue Andrei Sakharov 76130 MONT SAINT AIGNAN	Mme BEUCHER Margaux	4,13 €
SSIAD ADMR des 6 Cantons EVREUX	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	42 rue Willy Brandt 27000 EVREUX	Mme LION Catherine	4,13 €
UDCCAS Union Départementale des CCAS - CCAS Yvetot	Association	17 rue Carnot CS 60185 76195 YVETOT CEDEX	M. LEJEUNE Alain	4,13 €
UGECAM Normandie PETIT QUEVILLY	Union des caisses d'Assurance Maladie	67 Boulevard Charles de Gaulle 76140 LE PETIT QUEVILLY	M. BORDRON Julien	4,13 €

Collège D – Collège « Réseaux de santé et Structures Transversales »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
3C EVREUX VERNON Centre de Coordination en Cancérologie	Association	Rue Léon Schwartzberg 27015 EVREUX	M. EL SAYADI Bachar	29,41 €
3C Guillaume Centre Coordination en Cancérologie	Association	20 Avenue Capitaine Georges Guynemer 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	29,41 €
ACOMAD Association de coordination et de maintien à domicile	Association Loi de 1901	13 Quai Bérigny 76400 FECAMP	Mme HAUVILLE Alexia	29,41 €
ADMR de MONTVILLE	Fédération Départementale	1 rue Ernest Delaporte CS 30009 76710 MONTVILLE	Mme OSINSKI Doriane	29,41 €
AIR Partenaire Santé	Association déclarée	8 rue de la Haye Mariaise CS 95458 14054 CAEN CEDEX 4	M. BLACLARD Jacques	29,41 €
Appui Santé CAUX BRAY ALBATRE	Association	10 rue Jean Redelé 76370 MARTIN EGLISE	M. COQUAIS Julien	29,41 €
ARMV Asso Régionale Médecine Vasculaire de Normandie CAEN	Association Loi 1901	Hôpital Privé St-Martin 18 rue Roquemonts 14000 CAEN	M. LEMANISSIER Jean-Baptiste	29,41 €
Association Départementale de Prévention du Suicide dans la Manche	Association de type loi 1901	La Mairie 50000 SAINT LO	Mme DIDET-SAVIGNY Myriam	29,41 €
Association des Rhumatologues de Basse-Normandie CAEN	Association Loi 1901	65 rue d'Hasting 14000 CAEN	Mme BAUDART Pauline	29,41 €
Association des Transports Sanitaires Urgents ATSU Normandie	Association	260 rue Jeanne La Lorraine 76850 BOSCOLE-HARD	M. FORFAIT Gérald	29,41 €
Association Régionale NormanDys (ARN)	Association de type loi 1901	3 rue du Dr Laënnec 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme PENNIELLO-VALETTE Marie-José	29,41 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
Association REVIVRE DAC Appui Santé 14 CAEN	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	21bis Avenue de Tourville 14000 CAEN	M. BOURDEAU Fabrice	29,41 €
CICAT-Occitanie	Association de type loi 1901	Hôpital La Colombière - Pavillon 41 39 avenue Charles Flahault 34295 MONTPELLIER	M. TEOT Luc	29,41 €
CLIC Cotentin	Association Loi 1901	Maison des Services Publics 2 Route de Flamanville 50340 LES PIEUX	M. LEBARON Bernard	29,41 €
DAC Appui Parcours Santé 27 Est (ex : PTA Vexin)	Association de type loi 1901	3 rue Roland Roche 27600 GAILLON	M. FAINSILBER Pierre	29,41 €
DAC Appui Santé 27-DAC Sud (ex-PTA Sud Eure)	Association de type loi 1901	86 avenue André Chasles Maison Dufour 27130 VERNEUIL SUR AVRE	M. DAHAN Patrick	29,41 €
DAC de l'Orne MORTAGNE AU PERCHE	Association	402 rue Amédée Bollée 61100 FLERS	Mme MANZONI Karine	29,41 €
DAC en Santé Centre Manche de CARENTAN LES MARAIS	Association déclarée	1 rue de l'Ancien Canal 50500 CARENTAN LES MARAIS	M. POUILLAIN Pierre	29,41 €
DAC en Santé du Cotentin CHERBOURG EN COTENTIN	Association Loi 1901	1071 rue Wilson - Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN	M. BANSARD Mathieu	29,41 €
DAC en Santé Sud Manche DUCEY LES CHERIS	Association	3Bis rue des Jardins 50220 DUCEY LES CHERIS	Mme JOSROLAND Suzy	29,41 €
DAC Ouest Appui Parcours Santé 27 PONT AUDEMER	Association déclarée	8bis quai de la Ruelle 27500 PONT AUDEMER	Mme MOUTERDE Hélène	29,41 €
DAC Seine et Mer LE HAVRE	Association	164 rue Florimond Laurent 76620 LE HAVRE	Mme PONTY Claire	29,41 €
Dépistage des Cancers - Centre de Coordination Normandie Délégation permanente CLERE Florentin	Association de type loi 1901	28 rue Bailey 14000 CAEN	M VERZAUX Laurent	29,41 €

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant	Apport en Capital
GCS AXANTE	Groupement de Coopération Sanitaire de droit privé	3 rue François Coulet 14400 BAYEUX	Mme MARIE VAN ACKER Karine	29,41 €
NORMANDIE SEP Réseau Normand Sclérose en Plaques (ex RN-SEP) Délégation permanente Céline LEBARBEY	Association de type loi 1901	Résidence « Les Lavandières » 29 rue Général Moulin 14000 CAEN	M. DEFER Gilles	29,41 €
Planeth Patient	Association de type loi 1901	3 place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. MAUNY Thomas	29,41 €
QUAL'VA Réseaux Normand Qualité Santé	Association de type loi 1901	4 avenue de Cambridge 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme GASTEBOIS Bénédicte	29,41 €
Réseau de Périnatalité de Normandie (RPN)	Association de type loi 1901	33 boulevard de l'Yser 76000 ROUEN	M. VERSPYCK Éric	29,41 €
Réseau ONCO Normandie Délégation permanente Florentin CLERE	Association de type loi 1901	28 Rue Bailey 14000 CAEN	M. SEVIN Emmanuel	29,41 €
RSVA Réseau de Services pour une Vie Autonome	Association de type loi 1901	7 Bis Avenue du Président Coty 14000 CAEN	Mme LE MAGNEN Pamela	29,41 €
TELAP	Association de type loi 1901	30 rue Fred Scamaroni 14000 CAEN	Mme DOMPMARTIN Anne	29,41 €
Télémedical Solution 14 CAEN (omedys)	Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée	7-9 rue Saint Laurent 14000 CAEN	M. DEVILLARD Arnaud	29,41 €
UC-IRSA de LA RICHE	Association	45 rue de la Parmentière BP 122 37521 LA RICHE CEDEX	Mme CHARBONNIER Anne	29,41 €
Vivre Son Deuil Calvados	Association Loi 1901 non Reconnue d'Utilité Publique	Le 1901 8 rue Germaine Tillon 14000 CAEN	Mme BOUST Roselyne	29,41 €

Collège E – Collège « Consultatif »

Membre adhérent	Siège Social	Nom/prénom représentant
URPS Pharmaciens CAEN	Résidence Orée d'Hastings 1 rue de Secqueville 14000 CAEN	M. LEDUNOIS Sébastien
FEHAP Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne	624 Rue Faidherbe 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF	M. CHESNAIS Didier
FHF Fédération Hospitalière France	CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre 14000 CAEN	M. BOUILLON Christophe
FHP Fédération Hospitalière Privée	2 place Saint Hilaire 76000 ROUEN	M. POELS Dominique
FNCLCC Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre le Cancer - UNICANCER	3 avenue Général Harris BP 5026 14076 CAEN CEDEX 05	M. MAHE Marc-André
FNEHAD Fédération Nationale des Établissements d'Hospitalisation À Domicile de Normandie	950 Rue de la Haie 76235 BOIS-GUILLAUME CEDEX	M. OUIN Richard
France Assos Santé - URAASS Union Régionale des Associations Agréés du Système de Santé	15 rue de l'Ancienne Prison 76000 ROUEN	M. VARIN Hervé
NEXEM	Pôle ESS espace Malraux 5 esplanade François Rabelais 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	Mme DREUX Christèle
SYNERPA Syndicat National des Établissements et Résidences Privés pour Personnes Agées	26 Rue Jean Moulin 61260 CETON	Mme NACHBAUR Nicole
UNA Normandie CAEN	25 rue de l'Oratoire 14000 CAEN	M. RACINE JOURDREN Paul-Alexis
URIOPSS Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux de Normandie-Caen	Place de l'Europe 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR	M. Jean-Yves DAYT
URML Union Régionale des Médecins Libéraux Normandie	URPS - 7 rue du 11 Novembre 14000 CAEN	M. LEVENEUR Antoine
URPS Infirmiers Normandie	Immeuble Le Conquérant 62 Quai Gaston Boulet 76000 ROUEN	Mme GOUABAULT Fabienne
URPS Masseurs Kinésithérapeutes de Normandie	4 Rue des Frères Michaut 14000 CAEN	M. LEPRINCE Patrice
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé de Normandie, Orthophonistes	Maison des professions libérales 11/13 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN	Mme BODET Virginie

Collège F – Collège « Partenaires Associés »

Membre adhérent	Forme juridique	Siège Social	Nom/prénom représentant
Amsn BOIS GUILLAUME Prévention de Santé au Travail	Association	155 rue Louis Blériot 76230 BOIS-GUILLAUME	Mme EMO Corinne
Centre De Gestion de l'Eure CDG27 EVREUX	Etablissement Public à caractère Administratif	10 bis rue du Docteur Baudoux BP 276 27002 EVREUX CEDEX	M. LEHONGRE Pascal
Centre Départemental de Santé de l'Orne	Administration Publique	27 boulevard de Strasbourg 61017 ALENÇON cedex	M. MORVAN Gilles
Ma Santé Pro MONT SAINT AIGNAN	Association Loi 1901	13 Rue Andrei Sakharov 76137 MONT SAINT AIGNAN	M. Gaëtan DUSSAUX
MSA Haute Normandie	Organisme de prévoyance sociale mutualiste sociale agricole	32 rue Politzer 27036 EVREUX	M. LE GOFF Yannick
PST - Prévention Santé Travail CAEN	Association Loi 1901	19 avenue Pierre Mendès France 14000 CAEN	Mme MAHIEU Muriel
UNICAEN Service de Médecine Préventive des personnels	Etablissement public national scientifique, culturel et professionnel	Campus 1 - Esplandae de la Paix - CS 14032 14032 CAEN CEDEX 5	M. LAMRI Adoui

DGFIP

R28-2025-10-27-00004

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans
concours
dans le corps des agents techniques des Finances
publiques
dans le département de la Seine-Maritime

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
dans le département de la Seine-Maritime**

La directrice générale des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2025 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2025 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques.

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de La Seine-Maritime :

- **Benjamin MARGEAULT, Directeur adjoint du pôle pilotage et ressources, à la direction départementale des Finances publiques de la Seine-Maritime ;**
- **Lénaïc DURIN, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique, à la direction départementale des Finances publiques de la Seine-Maritime ;**
- **Kathy HARLAY, Conseillère interministérielle chargée de l'attractivité et du développement des ressources humaines, à la Plateforme régionale d'Appui à la Gestion des Ressources humaines (PFRH) Normandie.**

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, Benjamin MARGEAULT, Directeur adjoint du pôle pilotage et ressources, à la direction départementale des Finances publiques de la Seine-Maritime.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 27 octobre 2025.

Fait à Paris, le 27 octobre 2025

Pour la Directrice générale et par délégation,



Céline VILLENEUVE,
Administratrice des Finances publiques adjointe

DGFIP

R28-2025-10-27-00001

Décision de fin d'intérim CDL 4 Rivières POZZI
Pascal



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-
Maritime**

Division des ressources humaines
38 cours Clémenceau
CS 81002
76037 Rouen
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Laetitia VOLPATO

Rouen, le 21 octobre 2025

Le Directeur Régional des Finances publiques de
Normandie et du Département de la Seine-Maritime

à

Monsieur Pascal POZZI

Objet : Décision de fin d'intérim du poste de CDL 4 Rivières

A compter du 1^{er} août 2025 et dans l'attente de la prise de poste de votre remplaçant, je vous avais confié l'intérim du poste de CDL 4 Rivières.

Monsieur DENARIE Ollivier a été nommé CDL 4 Rivières à compter du 1^{er} novembre 2025.

En conséquence, il sera mis fin à votre intérim en tant que CDL 4 Rivières à compter de cette date.

Je vous remercie d'avoir assuré cette mission.

Le Directeur régional de Normandie et de la Seine-


Denis GROSJEAN

DGFIP

R28-2025-10-29-00005

Décision de nomination d'un comptable public
intérimaire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-
Maritime**

Division des ressources humaines
38 cours Clémenceau
CS 81002
76037 Rouen
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par : Laurence PILATE
laurence.pilate@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02 35 58 84 62



FINANCES PUBLIQUES

Rouen, le 29/10/2025

Le directeur régional
des Finances publiques

à

Monsieur Michel TASSILLY

Objet : Décision de nomination d'un comptable public intérimaire

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

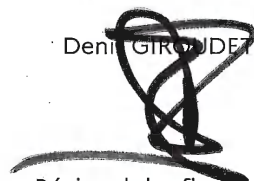
Considérant l'absence de Monsieur Yannick FOLLEZOUR jusqu'au 31 mars 2026 ;

Décide

Article 1 – L'intérim du SIP d'YVETOT est confié à Monsieur Michel TASSILLY, IP FIP 09, à compter du 10 novembre 2025, correspondant à sa date d'installation jusqu'au retour du comptable titulaire.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Denis GIRARDIER



Le Directeur Régional des finances publiques de
Normandie et du Département de la Seine-Maritime

DGFIP

R28-2025-09-02-00005

Délégation de signature de la responsable de la
trésorerie hospitalière de Sotteville-lès-Rouen



DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE NORMANDIE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
TRESORERIE HOSPITALIERE DE SOTTEVILLE LES ROUEN
4 rue Paul Eluard – Bâtiment 901
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DE LA TRESORERIE HOSPITALIERE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

La comptable, responsable de la trésorerie hospitalière de Sotteville-Lès-Rouen

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'arrêté ministériel d'affectation du comptable en date du 06/12/2021

ARRÊTE

Article 1er

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme LE DOUX Laëtitia, Inspectrice, adjointe au comptable,
- M. GHEDDACHE Ali, Inspecteur, adjoint au comptable,

à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, tous les actes et documents d'administration et de gestion du service, y compris les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Durée et Montant
Audrey CANCHY SAINT SANS	Contrôleuse	12 mois et 10 000 €
Elodie LANFRAY	Agente contractuelle	12 mois et 3 000 €
Sullivan LEVESQUE	Contrôleur contractuel	12 mois et 10 000 €
Jules CIALEC	Agent administratif	12 mois et 3 000 €

Article 3

Délégation spéciale de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné tous courriers relatifs à la gestion des hébergés ;

Nom et prénom des agents	grade
Alexandra GAMARD	Contrôleuse
Elodie GODEFROY	Contrôleuse
Noëlle LEBRETON	Contrôleuse
Sébastien RUSE	Contrôleur

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 26 juillet 2024 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Seine-Maritime.

À Sotteville-Lès-Rouen, le 2 septembre 2025
TRÉSORERIE HOSPITALIÈRE
SOTTEVILLE LES ROUEN
4, rue Paul Eluard
Bâtiment 901
76301 SOTTEVILLE LES ROUEN
th.sotteville@dgfip.finances.gouv.fr

La comptable,



Véronique GAMBLIN
Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques

DGFIP

R28-2025-10-29-00003

Délégation de signature du responsable du PRS
de Seine-Maritime



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de Normandie et du département de la Seine-Maritime
PRS de Seine-Maritime
38, cours Clémenceau 76037 ROUEN cedex

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PRS DE SEINE-MARITIME

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Seine-Maritime,

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté ministériel d'affectation du responsable en date du 25/06/2025 et le procès-verbal de prestation de serment prêtée auprès de M Le Directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime en date du 29/10/2025 ,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme LEGRET Odile**, Inspectrice divisionnaire HC des Finances publiques, adjointe au responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Seine-Maritime, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 800 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
GAUTHIEZ Patricia	inspecteur	20 000	18 mois	400 000 €	600 000 €
HAY Elise	contrôleur principal	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
LACHELAH Myriam	contrôleur	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
MARTIN Karine	contrôleur principal	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
MONZE Laura	contrôleur	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
LEMAJEUR Jessy	contrôleur	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
GRAVIER Eric	agent	10 000	12 mois	200 000 €	400 000 €
CHAMPIN Alexandre	inspecteur	15 000	18 mois	200 000 €	300 000 €
BAUDOT Laure	inspecteur	15 000	18 mois	200 000 €	300 000 €
SAGHIR Mélanie	contrôleur	10 000	12 mois	100 000 €	200 000 €
AIT-DJEBARRA Karim	contrôleur principal	10 000	12 mois	100 000 €	200 000 €
LECLERC Steven	agent	8 000	12 mois	50 000 €	150 000 €

Article 3

Le présent arrêté annule et remplace le précédent arrêté daté du 01/09/2025. Il sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture de Seine-Maritime.

A ROUEN, le 29 octobre 2025
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement
spécialisé,

LECOCQ Grégory
Inspecteur principal des Finances publiques

DGFIP

R28-2025-10-29-00004

Délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances publiques de
Normandie et du département de la Seine-
Maritime**
Division des ressources humaines
38 cours Clémenceau
76037 Rouen Cedex
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgifip.finances.gouv.fr

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources, le pôle animation du réseau, le pôle État et les missions rattachées.

Le directeur régional des finances publiques de Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances modifié par les décrets n° 2013-245 du 25 mars 2013 et n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques modifié par le décret 2012-1247 du 7 novembre 2012 ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques modifié par les décrets n° 2010-225 du 4 mars 2010 et 2017-1255 du 8 août 2017 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des ressources humaines, de la formation professionnelle :

Madame Laëtitia VOLPATO, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de division
Madame Stéphanie HEBERT, cadre contractuelle, adjointe à la responsable de la division

Madame Catherine RODIER, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, responsable de la Formation Professionnelle et gestion des concours
Monsieur Fabrice DUBERT, inspecteur des finances publiques
Madame Laurence PILATE, inspectrice des finances publiques

2. Pour la Division budget, immobilier, logistique, sécurité, prévention :

Madame Lénaïc DURIN, administratrice des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Budget :

Monsieur Théo WU, inspecteur des finances publiques

Monsieur Stéphane DAVID, contrôleur principal des finances publiques, adjoint au responsable du service

Madame Bertille LEPEZEL, contrôlease des finances publiques

- Immobilier :

Monsieur Laurent DELAMOTTE, inspecteur des finances publiques

- Sécurité et prévention :

Monsieur Julien CASTILLO, inspecteur des finances publiques

Monsieur Arnaud PAPA VOINE, inspecteur des finances publiques

3. Pour la Division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service et communication :

Monsieur Pascal-Damien HERAMBOURG, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Madame Cécile THEPOT, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la division

- Contrôle de gestion :

Monsieur Dominique BARGE, inspecteur des finances publiques

Madame Athénaïs CORMIER, inspectrice des finances publiques

Monsieur Alexandre TITTON, inspecteur des finances publiques

4. Pour la Division des particuliers, des professionnels et des missions foncières :

Monsieur Erwan VERGER, administrateur des finances publiques adjointe, responsable de la division

Monsieur Eric BREHARD, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la division

Madame Marjorie SUTRA, inspectrice principale adjointe au responsable de la division

- Pilotage et animation de la fiscalité des particuliers :

Madame Héléne FEUGRAY, inspectrice des finances publiques

Monsieur Laurent ROUDAUT, contrôleur des finances publiques

- Pilotage et animation de la fiscalité des professionnels :

Monsieur François BULTELE, inspecteur des finances publiques

Madame Claire THIERCY, inspectrice des finances publiques

- Pilotage et animation du cadastre (topographie et locaux professionnels) :

Madame Angélique BIARD, inspectrice des finances publiques

5. Pour la Division du recouvrement forcé:

Monsieur Nicolas SAVREUX, cadre contractuel, responsable de division

Madame Catherine CANTELLI, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

- Pilotage et animation du réseau :

Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

- Contentieux du recouvrement et action en recouvrement forcé

Madame Kimberley CHAUMONT, inspectrice des finances publiques

Madame Charlotte FAUCHART, inspectrice des finances publiques

Madame Claire FRADET, inspectrice des finances publiques

Madame Sandrine LECLERCQ, inspectrice des finances publiques

Monsieur Sébastien LEFEVRE, inspecteur des finances publiques

Monsieur Damien MOREAU, inspecteur des finances publiques

Madame Anne-Laure POUPION, inspectrice des finances publiques

Madame Maryse VALLEE, inspectrice des finances publiques

Monsieur Eric KERRENEUR, contrôleur principal des finances publiques
Madame Odile LEFRANCOIS, contrôlease des finances publiques
Monsieur Laurent THIERRY, contrôleur des finances publiques
Madame Mathilde FEYT, contractuelle

6. Pour la Division des affaires juridiques et du contentieux :

Madame Lise BIZET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de division
Madame Gwénaëlle LECONTE, inspectrice divisionnaire de classe normale, adjointe au responsable de la division

- Contentieux et législation

Madame Caroline ANGLADE, inspectrice des finances publiques
Madame Séverine BLONDEL, inspectrice des finances publiques
Madame Delphine DEROUCK, inspectrice des finances publiques
Monsieur Eymeric DESSEAUX, inspecteur des finances publiques
Madame Emmanuelle GILLOT, inspectrice des finances publiques
Monsieur Nicolas LAVELLE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Antoine LECLERC, inspecteur des finances publiques
Madame Souad MARTINEZ, inspectrice des finances publiques
Monsieur Maxime NELLO, inspecteur des finances publiques
Madame Emmanuelle POULET, inspecteur des finances publiques
Monsieur Philippe BOULAY, contrôleur des finances publiques
Madame Camille BRUNET, contrôlease des finances publiques
Madame Laure DESSEAUX, contrôlease des finances publiques
Monsieur Vincent JACQUARD, contrôleur principal des finances publiques
Madame Laure WILLERVAL, contrôlease des finances publiques

7. Pour la Division du contrôle fiscal :

Monsieur Thierry COCHET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division
Monsieur Eric CHOTARD, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au responsable de la division
Monsieur Nicolas CUFFEL, inspecteur des finances publiques
Madame Claire FROMENTIN, inspectrice des finances publiques
Madame Maryline LANNEL, inspectrice des finances publiques
Madame Evelyne PRECAUSTA, inspectrice des finances publiques
Monsieur Michaël SAVEANT, inspecteur des finances publiques
Madame Nadine LAIGUILLON, contrôlease principale des finances publiques

8. Pour la Division secteur public local :

Monsieur Emmanuel LEDE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Pilotage, conseil et animation du SPL :

Monsieur Nicolas DESOUTTER, inspecteur principal, adjoint au responsable de la division
Madame Nathalie JACQUIER-LAFORGE, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques

- Qualité comptable des comptes locaux :

Monsieur Thomas GILLON, inspecteur des finances publiques
Madame Christelle LUTHRINGER, inspectrice des finances publiques

- Conseil fiscal aux collectivités locales :

Madame Anne-Lise BOUDET, inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques, chargée de mission
Monsieur Baptiste RICCHIARDI, inspecteur des finances publiques

9. Pour la Division action et expertise économique :

Monsieur Jérôme GUILLOTIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

- Mission expertise économique et financière :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- CCSF Méthode, accueil et qualité :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

Pour l'envoi de documents aux entreprises à l'exception des lettres portant décision :

Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

Pour signer, lorsqu'il préside les commissions de surendettement, les procès-verbaux des commissions et notifications de décisions prises par la commission :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- CODEFI :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques

- Aides économiques diverses :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques

- Tutelle Chambres Consulaires :

Monsieur François ALLAIRE, inspecteur des finances publiques
Monsieur Cédric BESNARD, inspecteur des finances publiques
Madame Céline LE MEUR-FELDMAN, inspectrice des finances publiques
Monsieur Antoine STRASSER, inspecteur des finances publiques
Monsieur Thierry MOQUART, contrôleur principal des finances publiques

10. Pour le centre de contact :

Madame Catherine FABRE, inspectrice principale des finances publiques, responsable du centre de contact

11. Pour la Division comptabilité, recettes non fiscales et services financiers :

Madame Delphine DROUET, inspectrice principale des finances publiques, responsable de division
Madame Gaëlle BOSSENNEC, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, adjointe à la responsable de la division

- Pôle opération de l'État (POE)

Madame Emelie PERRIN, inspectrice des finances publiques

- Pôle centralisation comptable et comptabilité du recouvrement (P3CR)

Monsieur Erwan D'ANGELO, inspecteur des finances publiques
Monsieur Stéphane CHAUSSEMY, contrôleur principal des finances publiques
Monsieur Olivier LEFEVRE, contrôleur principal des finances publiques
Madame Hélène LEGRAND, contrôlease des finances publiques

- Pôle recouvrement des recettes non fiscales (P2RNF)

Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques
Madame Sophie MAILLET, contrôlease des finances publiques
Madame Emilie PLANQUAIS, agente des finances publiques
Monsieur Samy MULOT, agent des finances publiques

- Pôle dépôts de fonds au Trésor (DFT)

Madame Lara SPINNEWEBER, inspectrice des finances publiques
Madame Maryvonne BELLET, contrôlease des finances publiques
Madame Ruth JULIEN, contrôlease des finances publiques

- Opérations de caisse et maniement des deniers publics

Madame Delphine DROUET, inspectrice principale des finances publiques
Madame Gaëlle BOSSENEC, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe
Monsieur Erwan D'ANGELO, inspecteur des finances publiques
Madame Virginie PARMENTIER, inspectrice des finances publiques
Madame Lara SPINNEWEBER, inspectrice des finances publiques
Monsieur Stéphane CHAUSSEMEY, contrôleur principal des finances publiques
Monsieur Julien HERVIEU, contrôleur des finances publiques
Madame Maryvonne BELLET, contrôlease des finances publiques
Madame Ruth JULIEN, contrôlease des finances publiques
Monsieur Dominique FEYT, agent des finances publiques
Monsieur Harold JEAN, agent des finances publiques
Madame Annabelle MODARD, agente des finances publiques
Madame Alice SOUVERAIN, agente des finances publiques
Monsieur Neal BOISSIERE, agent des finances publiques
Madame Dorothée SZYMANSKI, agente des finances publiques
Madame Wafa CHERIGUI, agente des finances publiques
Madame Coralie PERES-RAMOS, agente des finances publiques
Monsieur Pierre COUECOU, contractuel

12. Pour la Division de la dépense :

Monsieur Emmanuel EVRARD, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de division

Monsieur Christophe BOURDON, inspecteur divisionnaire classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

- Service dépenses de l'Etat et service facturier :

Monsieur Paul JOUEN, inspecteur des finances publiques, responsable du service facturier
Madame Valérie MAROT, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe du centre de gestion financière
Madame Dominique PALAY, inspectrice des finances publiques, responsable adjointe du service
Monsieur Jean-François CAPELA, contrôleur principal des finances publiques
Madame Martine CROCHEMORE, contrôlease principale des finances publiques

- Service liaison rémunérations :

Madame Valérie LUIT, inspectrice des finances publiques, responsable du service
Madame Tina RANDRIANARIVONY, inspectrice des finances publiques, chargée de mission

13. Pour le CSBO :

Madame Christelle SARAZIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable du CSBO
Madame Carole HAEFFLINGER, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO
Madame Géraldine TIPHANGNE, inspectrice des finances publiques, adjointe CSBO
Madame Julie DUFOSSE, contrôlease des finances publiques
Monsieur Bertrand LEVASSEUR, contrôleur des finances publiques
Monsieur Cyril MOREL, contrôleur des finances publiques
Monsieur Djibril N'DAO, contrôleur des finances publiques

14. Pour le Pôle d'évaluation domaniale :

Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de division

Monsieur Christian FABRE, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de division

Monsieur Guillaume DUTEIL, inspecteur des finances publiques
Monsieur Gilles GARZAC, inspecteur des finances publiques
Monsieur Aziz GHORRAF, inspecteur des finances publiques
Madame Isabelle LUNA, inspectrice des finances publiques

Madame Elodie MICHALAK, Inspectrice des finances publiques
Madame Marie-Ursula MICHAUX, Inspectrice des finances publiques
Monsieur Arnaud STEPHAN, inspecteur des finances publiques
Monsieur Stéphane THIERRY, inspecteur des finances publiques
Madame Mireille TOULZE, inspectrice des finances publiques

15. Pour la mission départementale risques et audit :

Monsieur Philippe QUINIOU, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale « Risques et Audit »

Risques et cellule qualité comptable :

Monsieur Gilles TONNETOT, inspecteur principal des finances publiques

Audit :

Monsieur Kamal KEHILA, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Teddy RAMELET, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Michel TASSILLY, inspecteur principal des finances publiques
Monsieur Frédéric DULONG, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques
Madame BENOITS Bérénice, cadre contractuelle
Monsieur Dimitri BOYER, contractuel

16. Pour la mission conseil aux décideurs publics :

Monsieur BOUKOUYA Yann, administrateur de l'État, responsable de la mission «conseil aux décideurs publics»

17. Pour le Pôle Régional de l'Immobilier de l'État (PRIE) :

Monsieur Yannick DUBOS, administrateur général des finances publiques
Monsieur Julien LACOGNE, administrateur des finances publiques
Madame Odile RIBEAUCOURT, administratrice des finances publiques adjointe
Monsieur Franck DECHEZ, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques

- Gestion :

Madame Véronique ARMENGAUD, Inspectrice divisionnaire de classe normale des finances publiques
Madame Sabiha ADJOU, Inspectrice des finances publiques
Madame Geneviève DEPRET, Inspectrice des finances publiques
Madame Anne DOUGUET, Inspectrice des finances publiques
Monsieur Alexandre DUFILS, Inspecteur des finances publiques
Madame Sylvie MALLET, Inspectrice des finances publiques
Monsieur Geoffray MAURIN, Inspecteur des finances publiques
Madame Esther POLENNE-SERET, Inspectrice des finances publiques
Monsieur Allan TRANCHANT, Inspecteur des finances publiques
Madame Delphine VERDIERE, Inspectrice des finances publiques

Article 2 : La présente décision de délégations prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2025, elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 3 : La précédente décision de délégations accordée est annulée à compter de cette même date.

Fait à ROUEN, le 29 octobre 2025

Le directeur régional des finances
publiques de Normandie et du
département de la Seine-Maritime



Denis GIROUDET

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2025-10-17-00010

Décision 2025/5 du directeur régional à Rouen
portant subdélégation de la signature du
directeur interrégional à Rouen dans les
domaines gracieux et contentieux en matière de
contributions indirectes ainsi que pour les
transactions en matière de douane et d'argent
liquide anonymisée et nominative signées

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

ROUEN, LE 17 OCT. 2025

DR Rouen
13 AV DU MONT RIBOUDET CS 64084
76022 ROUEN
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *COREDO Laurence*
Téléphone : 09 70 27 38 00
Télécopie : 02 35 52 36 82
Mél : dr-rouen@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2025/5 du directeur régional à ROUEN portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à ROUEN dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les numéros de commission d'emploi (matricules) figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.



Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
Matricule 42987	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 43321	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 50256	7500	30000	7500	7500	7500
Matricule 51102	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 52285	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 52332	7500	30000	7500	7500	7500
Matricule 53433	40000	40000	40000	40000	40000
Matricule 53749	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 54665	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 55030	7500	30000	7500	7500	7500
Matricule 59494	40000	40000	40000	40000	40000
Matricule 61798	7500	30000	7500	7500	7500

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
Matricule 42987	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 43321	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 50256	30000	7500	7500	7500	30000
Matricule 51102	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 51958	40000	40000	40000	40000	40000
Matricule 52285	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 52332	30000	7500	7500	7500	7500
Matricule 53433	40000	40000	40000	40000	40000
Matricule 53749	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
Matricule 54665	60000	60000	60000	60000	60000
Matricule 55030	30000	7500	7500	7500	7500
Matricule 59494	40000	40000	40000	40000	40000
Matricule 61798	30000	7500	7500	7500	7500

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 1751 A du code général des impôts et article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 39889	3750	750	1500	3750
Matricule 40194	3750	750	750	3750
Matricule 43321	15000	7500	1500	15000
Matricule 43489	3750	750	1500	3750
Matricule 45186	3750	750	750	3750
Matricule 45565	3750	750	750	3750
Matricule 50256	15000	7500	1500	15000
Matricule 50570	3750	750	1500	3750
Matricule 50768	3750	750	1500	3750
Matricule 51102	15000	7500	1500	15000
Matricule 51789	3750	750	750	3750
Matricule 51958	15000	7500	1500	15000
Matricule 52332	15000	7500	1500	15000
Matricule 52340	3750	750	750	3750
Matricule 53433	15000	7500	1500	15000
Matricule 53528	3750	750	1500	3750
Matricule 53550	3750	750	750	3750
Matricule 53614	3750	750	1500	3750
Matricule 54170	3750	750	750	3750
Matricule 55030	15000	7500	1500	15000
Matricule 55042	3750	750	1500	3750
Matricule 55838	3750	750	750	3750
Matricule 56013	3750	750	1500	3750
Matricule 56222	3750	750	1500	3750
Matricule 56320	3750	750	1500	3750
Matricule 56674	3750	750	1500	3750
Matricule 56953	3750	750	1500	3750
Matricule 57176	3750	750	1500	3750

Matricule 58441	3750	750	750	3750
Matricule 58534	3750	750	750	3750
Matricule 59116	3750	750	1500	3750
Matricule 59490	3750	750	1500	3750
Matricule 59494	15000	7500	1500	15000
Matricule 59886	3750	750	1500	3750
Matricule 59917	3750	750	750	3750
Matricule 59956	3750	750	1500	3750
Matricule 60561	3750	750	750	3750
Matricule 60648	3750	750	750	3750
Matricule 61245	3750	750	750	3750
Matricule 61798	15000	7500	1500	15000
Matricule 61893	3750	750	1500	3750
Matricule 62538	3750	750	750	3750
Matricule 62628	3750	750	750	3750
Matricule 62743	3750	750	1500	3750
Matricule 62815	3750	750	1500	3750
Matricule 63262	3750	750	1500	3750
Matricule 63266	3750	750	1500	3750
Matricule 63324	3750	750	1500	3750
Matricule 63420	3750	750	1500	3750
Matricule 63432	3750	750	750	3750
Matricule 63634	3750	750	1500	3750
Matricule 63832	3750	750	1500	3750
Matricule 64048	3750	750	750	3750
Matricule 64230	3750	750	1500	3750
Matricule 64728	3750	750	750	3750
Matricule 64890	3750	750	750	3750
Matricule 65062	3750	750	750	3750
Matricule 65116	3750	750	1500	3750
Matricule 65714	3750	750	750	3750
Matricule 65728	3750	750	750	3750
Matricule 65980	3750	750	750	3750
Matricule 66208	3750	750	750	3750
Matricule 66322	3750	750	0	3750
Matricule 66386	3750	750	1500	3750
Matricule 66440	3750	750	750	3750
Matricule 66526	3750	750	750	3750
Matricule 66598	3750	750	750	3750
Matricule 66626	3750	750	750	3750
Matricule 66636	3750	750	750	3750
Matricule 67014	3750	750	750	3750
Matricule 67056	3750	750	750	3750
Matricule 67154	3750	750	750	3750

Matricule 67296	3750	750	1500	3750
Matricule 67334	3750	750	0	3750
Matricule 67408	3750	750	750	3750
Matricule 67622	3750	750	750	3750
Matricule 67676	3750	750	750	3750
Matricule 67726	3750	750	750	3750
Matricule 67790	3750	750	750	3750
Matricule 67795	3750	750	1500	3750
Matricule 67843	3750	750	1500	3750

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 406 » (contentieux voyageurs)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 40194	1500	300	3000
Matricule 45186	1500	300	3000
Matricule 45565	1500	300	3000
Matricule 50256	1500	3000	15000
Matricule 50570	1500	300	3000
Matricule 50768	1500	300	3000
Matricule 51102	1500	3000	15000
Matricule 51958	1500	3000	15000
Matricule 52332	1500	1500	7500
Matricule 52340	1500	300	3000
Matricule 53528	1500	300	3000
Matricule 53550	1500	300	3000
Matricule 53614	1500	300	3000
Matricule 54170	1500	300	3000
Matricule 55030	1500	1500	7500
Matricule 55042	1500	300	3000
Matricule 55838	1500	300	3000
Matricule 56222	1500	300	3000
Matricule 56320	1500	300	3000
Matricule 56674	1500	300	3000
Matricule 57176	1500	300	3000
Matricule 58534	1500	300	3000
Matricule 59116	1500	300	3000
Matricule 59490	1500	300	3000
Matricule 59494	1500	1500	7500
Matricule 59886	1500	300	3000
Matricule 60561	1500	300	3000
Matricule 60648	1500	300	3000
Matricule 61245	1500	300	3000
Matricule 61798	1500	1500	7500
Matricule 61893	1500	300	3000

Matricule 62538	1500	300	3000
Matricule 62628	1500	300	3000
Matricule 62743	1500	300	3000
Matricule 62815	1500	300	3000
Matricule 63262	1500	300	3000
Matricule 63266	1500	300	3000
Matricule 63324	1500	300	3000
Matricule 63420	1500	300	3000
Matricule 63432	1500	300	3000
Matricule 63634	1500	300	3000
Matricule 64048	1500	300	3000
Matricule 64230	1500	300	3000
Matricule 64728	1500	300	3000
Matricule 64890	1500	300	3000
Matricule 65062	1500	300	3000
Matricule 65116	1500	300	3000
Matricule 65714	1500	300	3000
Matricule 65728	1500	300	3000
Matricule 65980	1500	300	3000
Matricule 66208	1500	300	3000
Matricule 66322	0	300	3000
Matricule 66386	1500	300	3000
Matricule 66440	1500	300	3000
Matricule 66526	1500	300	3000
Matricule 66598	1500	300	3000
Matricule 66626	1500	300	3000
Matricule 66636	1500	300	3000
Matricule 67014	1500	300	3000
Matricule 67056	1500	300	3000
Matricule 67154	1500	300	3000
Matricule 67296	1500	300	3000
Matricule 67334	0	300	3000
Matricule 67408	1500	300	3000
Matricule 67622	1500	300	3000
Matricule 67676	1500	300	3000
Matricule 67726	1500	300	3000
Matricule 67790	1500	300	3000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV« 420D », « 420 », « 421 » (délict douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 40194	illimité	600	6000
Matricule 41917	1500	1500	7500
Matricule 42297	illimité	6000	30000
Matricule 42545	illimité	6000	30000
Matricule 42987	illimité	100000	300000
Matricule 43321	illimité	6000	30000
Matricule 44728	illimité	6000	30000
Matricule 45186	illimité	600	6000
Matricule 45565	illimité	600	6000
Matricule 46485	illimité	6000	30000
Matricule 46637	illimité	4000	20000
Matricule 50256	illimité	1500	7500
Matricule 50570	illimité	600	6000
Matricule 50592	0	1500	7500
Matricule 50768	illimité	600	6000
Matricule 51102	illimité	3000	15000
Matricule 51958	illimité	6000	15000
Matricule 52285	illimité	9000	45000
Matricule 52332	illimité	1500	7500
Matricule 52340	illimité	600	6000
Matricule 53307	0	1500	7500
Matricule 53433	illimité	6000	30000
Matricule 53528	illimité	600	6000
Matricule 53550	illimité	600	6000
Matricule 53614	illimité	600	6000
Matricule 53749	illimité	100000	300000
Matricule 54170	illimité	600	6000
Matricule 54665	illimité	9000	45000
Matricule 55030	illimité	1500	7500
Matricule 55042	illimité	600	6000
Matricule 55838	illimité	600	6000

Matricule 56222	illimité	600	6000
Matricule 56320	illimité	600	6000
Matricule 56674	illimité	600	6000
Matricule 56964	0	1500	7500
Matricule 57176	illimité	600	6000
Matricule 58534	illimité	600	6000
Matricule 58878	0	1500	7500
Matricule 59116	illimité	600	6000
Matricule 59490	illimité	600	6000
Matricule 59494	illimité	1500	7500
Matricule 59732	0	1500	7500
Matricule 59886	illimité	600	6000
Matricule 60561	illimité	600	6000
Matricule 60648	illimité	600	6000
Matricule 61245	illimité	600	6000
Matricule 61302	1500	1500	7500
Matricule 61798	illimité	1500	7500
Matricule 61893	illimité	600	6000
Matricule 62538	illimité	600	6000
Matricule 62628	illimité	600	6000
Matricule 62743	illimité	600	6000
Matricule 62815	illimité	600	6000
Matricule 63262	illimité	600	6000
Matricule 63266	illimité	600	6000
Matricule 63324	illimité	600	6000
Matricule 63420	illimité	600	6000
Matricule 63432	illimité	600	6000
Matricule 63634	illimité	600	6000
Matricule 63743	1500	1500	7500
Matricule 64048	illimité	600	6000
Matricule 64230	illimité	600	6000
Matricule 64728	illimité	600	6000
Matricule 64890	illimité	600	6000
Matricule 65062	illimité	600	6000
Matricule 65116	illimité	600	6000
Matricule 65714	illimité	600	6000
Matricule 65728	illimité	600	6000
Matricule 65980	illimité	600	6000
Matricule 66208	illimité	600	6000
Matricule 66322	0	600	6000
Matricule 66386	illimité	600	6000
Matricule 66440	illimité	600	6000
Matricule 66526	illimité	600	6000
Matricule 66598	illimité	600	6000

Matricule 66626	illimité	600	6000
Matricule 66636	illimité	600	6000
Matricule 66677	0	1500	7500
Matricule 67008	0	1500	7500
Matricule 67014	illimité	600	6000
Matricule 67056	illimité	600	6000
Matricule 67154	illimité	600	6000
Matricule 67296	illimité	600	6000
Matricule 67334	illimité	600	6000
Matricule 67408	illimité	600	6000
Matricule 67622	illimité	600	6000
Matricule 67676	illimité	600	6000
Matricule 67695	0	1500	7500
Matricule 67703	0	1500	7500
Matricule 67726	illimité	600	6000
Matricule 67790	illimité	600	6000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible. ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (délit douanier)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 40194	illimité	600	6000
Matricule 41917	1500	1500	7500
Matricule 42297	illimité	6000	30000
Matricule 42545	illimité	6000	30000
Matricule 42987	illimité	100000	300000
Matricule 43321	illimité	6000	30000
Matricule 44728	illimité	6000	30000
Matricule 45186	illimité	600	6000
Matricule 45565	illimité	600	6000
Matricule 46485	illimité	6000	30000
Matricule 46637	illimité	4000	20000
Matricule 50256	illimité	1500	7500
Matricule 50570	illimité	600	6000
Matricule 50768	illimité	600	6000
Matricule 51102	illimité	3000	15000
Matricule 51958	illimité	6000	15000
Matricule 52285	illimité	9000	45000
Matricule 52332	illimité	1500	7500
Matricule 52340	illimité	600	6000
Matricule 53433	illimité	6000	30000
Matricule 53528	illimité	600	6000
Matricule 53550	illimité	600	6000
Matricule 53614	illimité	600	6000
Matricule 53749	illimité	100000	300000
Matricule 54170	illimité	600	6000
Matricule 54665	illimité	9000	45000
Matricule 55030	illimité	1500	7500
Matricule 55042	illimité	600	6000
Matricule 55838	illimité	600	6000
Matricule 56222	illimité	600	6000
Matricule 56320	illimité	600	6000

Matricule 56674	illimité	600	6000
Matricule 57176	illimité	600	6000
Matricule 58534	illimité	600	6000
Matricule 59116	illimité	600	6000
Matricule 59490	illimité	600	6000
Matricule 59494	illimité	1500	7500
Matricule 59886	illimité	600	6000
Matricule 60561	illimité	600	6000
Matricule 60648	illimité	600	6000
Matricule 61245	illimité	600	6000
Matricule 61302	1500	1500	7500
Matricule 61798	illimité	1500	7500
Matricule 61893	illimité	600	6000
Matricule 62538	illimité	600	6000
Matricule 62628	illimité	600	6000
Matricule 62743	illimité	600	6000
Matricule 62815	illimité	600	6000
Matricule 63262	illimité	600	6000
Matricule 63266	illimité	600	6000
Matricule 63324	illimité	600	6000
Matricule 63420	illimité	600	6000
Matricule 63432	illimité	600	6000
Matricule 63634	illimité	600	6000
Matricule 63743	1500	1500	7500
Matricule 64048	illimité	600	6000
Matricule 64230	illimité	600	6000
Matricule 64728	illimité	600	6000
Matricule 64890	illimité	600	6000
Matricule 65062	illimité	600	6000
Matricule 65116	illimité	600	6000
Matricule 65714	illimité	600	6000
Matricule 65728	illimité	600	6000
Matricule 65980	illimité	600	6000
Matricule 66208	illimité	600	6000
Matricule 66386	illimité	600	6000
Matricule 66440	illimité	600	6000
Matricule 66526	illimité	600	6000
Matricule 66598	illimité	600	6000
Matricule 66626	illimité	600	6000
Matricule 66636	illimité	600	6000
Matricule 66776	illimité	600	6000
Matricule 67014	illimité	600	6000
Matricule 67056	illimité	600	6000
Matricule 67154	illimité	600	6000

Matricule 67296	illimité	600	6000
Matricule 67334	illimité	600	6000
Matricule 67408	illimité	600	6000
Matricule 67622	illimité	600	6000
Matricule 67676	illimité	600	6000
Matricule 67726	illimité	600	6000
Matricule 67790	illimité	600	6000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.
ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 40194	illimité	6000
Matricule 42297	illimité	30000
Matricule 42545	illimité	30000
Matricule 42987	illimité	600000
Matricule 43321	illimité	30000
Matricule 44728	illimité	30000
Matricule 45186	illimité	6000
Matricule 45565	illimité	6000
Matricule 46637	illimité	20000
Matricule 50256	illimité	7500
Matricule 50570	illimité	6000
Matricule 50592	0	7500
Matricule 50768	illimité	6000
Matricule 51102	illimité	15000
Matricule 51958	illimité	15000
Matricule 52285	illimité	45000
Matricule 52332	illimité	7500
Matricule 52340	illimité	6000
Matricule 53307	0	7500
Matricule 53433	illimité	30000
Matricule 53528	illimité	6000
Matricule 53550	illimité	6000
Matricule 53614	illimité	6000
Matricule 53749	illimité	600000
Matricule 54170	illimité	6000
Matricule 54665	illimité	45000
Matricule 55030	illimité	7500
Matricule 55042	illimité	6000
Matricule 55838	illimité	6000
Matricule 56222	illimité	6000
Matricule 56320	illimité	6000
Matricule 56674	illimité	6000
Matricule 56964	0	7500

Matricule 57176	illimité	6000
Matricule 58534	illimité	6000
Matricule 58878	0	7500
Matricule 59116	illimité	6000
Matricule 59490	illimité	6000
Matricule 59494	illimité	7500
Matricule 59732	0	7500
Matricule 59886	illimité	6000
Matricule 60561	illimité	6000
Matricule 60648	illimité	6000
Matricule 61245	illimité	6000
Matricule 61798	illimité	7500
Matricule 61893	illimité	6000
Matricule 62538	illimité	6000
Matricule 62628	illimité	6000
Matricule 62743	illimité	6000
Matricule 62815	illimité	6000
Matricule 63262	illimité	6000
Matricule 63266	illimité	6000
Matricule 63324	illimité	6000
Matricule 63420	illimité	6000
Matricule 63432	illimité	6000
Matricule 63634	illimité	6000
Matricule 64048	illimité	6000
Matricule 64230	illimité	6000
Matricule 64728	illimité	6000
Matricule 64890	illimité	6000
Matricule 65062	illimité	6000
Matricule 65116	illimité	6000
Matricule 65714	illimité	6000
Matricule 65728	illimité	6000
Matricule 65980	illimité	6000
Matricule 66208	illimité	6000
Matricule 66322	0	6000
Matricule 66386	illimité	6000
Matricule 66440	illimité	6000
Matricule 66526	illimité	6000
Matricule 66598	illimité	6000
Matricule 66626	illimité	6000
Matricule 66636	illimité	6000
Matricule 66677	0	7500
Matricule 67008	0	7500
Matricule 67014	illimité	6000
Matricule 67056	illimité	6000

Matricule 67154	illimité	6000
Matricule 67296	illimité	6000
Matricule 67334	illimité	6000
Matricule 67408	illimité	6000
Matricule 67622	illimité	6000
Matricule 67676	illimité	6000
Matricule 67695	0	7500
Matricule 67703	0	7500
Matricule 67726	illimité	6000
Matricule 67790	illimité	6000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
Matricule 40194	illimité	6000
Matricule 42297	illimité	30000
Matricule 42545	illimité	30000
Matricule 42987	illimité	600000
Matricule 43321	illimité	30000
Matricule 44728	illimité	30000
Matricule 45186	illimité	6000
Matricule 45565	illimité	6000
Matricule 46637	illimité	20000
Matricule 50256	illimité	7500
Matricule 50570	illimité	6000
Matricule 50768	illimité	6000
Matricule 51102	illimité	15000
Matricule 51958	illimité	15000
Matricule 52285	illimité	45000
Matricule 52332	illimité	7500
Matricule 52340	illimité	6000
Matricule 53433	illimité	30000
Matricule 53528	illimité	6000
Matricule 53550	illimité	6000
Matricule 53614	illimité	6000
Matricule 53749	illimité	600000
Matricule 54170	illimité	6000
Matricule 54665	illimité	45000
Matricule 55030	illimité	7500
Matricule 55042	illimité	6000
Matricule 55838	illimité	6000
Matricule 56222	illimité	6000
Matricule 56320	illimité	6000
Matricule 56674	illimité	6000
Matricule 57176	illimité	6000
Matricule 58534	illimité	6000

Matricule 59116	illimité	6000
Matricule 59490	illimité	6000
Matricule 59494	illimité	7500
Matricule 59886	illimité	6000
Matricule 60561	illimité	6000
Matricule 60648	illimité	6000
Matricule 61245	illimité	6000
Matricule 61798	illimité	7500
Matricule 61893	illimité	6000
Matricule 62538	illimité	6000
Matricule 62628	illimité	6000
Matricule 62743	illimité	6000
Matricule 62815	illimité	6000
Matricule 63262	illimité	6000
Matricule 63266	illimité	6000
Matricule 63324	illimité	6000
Matricule 63420	illimité	6000
Matricule 63432	illimité	6000
Matricule 63634	illimité	6000
Matricule 64048	illimité	6000
Matricule 64230	illimité	6000
Matricule 64728	illimité	6000
Matricule 64890	illimité	6000
Matricule 65062	illimité	6000
Matricule 65116	illimité	6000
Matricule 65714	illimité	6000
Matricule 65728	illimité	6000
Matricule 65980	illimité	6000
Matricule 66208	illimité	6000
Matricule 66386	illimité	6000
Matricule 66440	illimité	6000
Matricule 66526	illimité	6000
Matricule 66598	illimité	6000
Matricule 66626	illimité	6000
Matricule 66636	illimité	6000
Matricule 66776	illimité	6000
Matricule 67014	illimité	6000
Matricule 67056	illimité	6000
Matricule 67154	illimité	6000
Matricule 67296	illimité	6000
Matricule 67334	illimité	6000
Matricule 67408	illimité	6000
Matricule 67622	illimité	6000
Matricule 67676	illimité	6000

Matricule 67726	illimité	6000
Matricule 67790	illimité	6000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IX reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible. ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

PV « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
Matricule 42297	5000	20000
Matricule 42987	illimité	300000
Matricule 43321	5000	20000
Matricule 44728	5000	20000
Matricule 46637	5000	20000
Matricule 50256	5000	20000
Matricule 51102	5000	20000
Matricule 51958	5000	20000
Matricule 52285	5000	20000
Matricule 52332	5000	20000
Matricule 53433	5000	20000
Matricule 53749	illimité	300000
Matricule 54665	5000	20000
Matricule 55030	5000	20000
Matricule 59494	5000	20000
Matricule 61798	5000	20000

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe X reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi (matricule)	Montant de l'amende	Argent liquide
Matricule 42297	5000	20000
Matricule 42987	illimité	300000
Matricule 43321	5000	20000
Matricule 44728	5000	20000
Matricule 46637	5000	20000
Matricule 50256	5000	20000
Matricule 51102	5000	20000
Matricule 51958	5000	20000
Matricule 52285	5000	20000
Matricule 52332	5000	20000
Matricule 53433	5000	20000
Matricule 53749	illimité	300000
Matricule 54665	5000	20000
Matricule 55030	5000	20000
Matricule 59494	5000	20000
Matricule 61798	5000	20000

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

ROUEN, LE 17 OCT. 2025

DR Rouen
13 AV DU MONT RIBOUDET CS 64084
76022 ROUEN
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : *COREDO Laurence*
Téléphone : 09 70 27 38 00
Télécopie : 02 35 52 36 82
Mél : dr-rouen@douane.finances.gouv.fr

Décision 2025/5 du directeur régional à ROUEN portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à ROUEN dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et d'argent liquide.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le Décret n° 2022-467 du 31 mars 2022 relatif à l'exercice du droit de transaction par l'administration des douanes

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs de type 406 portant sur des contentieux voyageurs en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention et de délit douaniers, pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière de contravention et de délit douaniers pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VII en euros ou sont illimités.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière de contrefaçon pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VIII en euros ou sont illimités.

Article 9 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe IX de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IX en euros ou sont illimités.

Article 10 – Délégation est donnée aux agents dont les nom et prénom figurent en annexe X de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à ROUEN, les transactions en matière d'argent liquide pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe X en euros ou sont illimités.

Article 11 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction régionale des douanes. Elle annule et remplace la précédente décision portant le même objet.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

COREDO Laurence



Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Nom/prénom	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
CREN Rozenn	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LEJEUNE Nathalie	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LECLERCQ Arnaud	60000	60000	60000	60000	60000
NOEL Romain	60000	60000	60000	60000	60000
NICOUD Fabrice	7500	30000	7500	7500	7500
SUE Charles-Emmanuel	7500	30000	7500	7500	7500
TESSON Franck	7500	30000	7500	7500	7500
BERTI Jean-Laye	40000	40000	40000	40000	40000
COULIBEUFB Sebastien	7500	30000	7500	7500	7500
RICCIARDI Stephane	60000	60000	60000	60000	60000
FOULON Annie	60000	60000	60000	60000	60000
TISSIER BIGOT Karine	40000	40000	40000	40000	40000

Annexe II à la décision n° 2025/5 du 17 oct. 2025 du directeur régional COREDO Laurence
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Nom/prénom	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
CREN Rozenn	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
CONIN Erwan	40000	40000	40000	40000	40000
LEJEUNE Nathalie	illimité	illimité	illimité	illimité	illimité
LECLERCQ Arnaud	60000	60000	60000	60000	60000
NOEL Romain	60000	60000	60000	60000	60000
NICOUD Fabrice	30000	7500	7500	7500	30000
SUE Charles-Emmanuel	30000	7500	7500	7500	7500
TESSON Franck	30000	7500	7500	7500	7500
BERTI Jean-Laye	40000	40000	40000	40000	40000
COULIBEUFE Sebastien	30000	7500	7500	7500	7500
RICCIARDI Stephane	60000	60000	60000	60000	60000
FOULON Annie	60000	60000	60000	60000	60000
TISSIER BIGOT Karine	40000	40000	40000	40000	40000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis « PRS »Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Nom/prénom	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
DUMONTIER Arnaud	3750	750	0	3750
VALETTE Florian	3750	750	0	3750
CONIN Erwan	15000	7500	1500	15000
BOULANGER Hugo	3750	750	750	3750
BUHERNE Remi	3750	750	750	3750
CATESSON Remy	3750	750	750	3750
CHAUSSIERE David	3750	750	750	3750
COUTURE Enzo	3750	750	1500	3750
DEFRETIN Julien	3750	750	1500	3750
GONTIER Cedric	3750	750	750	3750
HUGUET Benoit	3750	750	750	3750
LAVAIRYE Lucien	3750	750	1500	3750
LE BRUN Guillaume	3750	750	750	3750
MC KEOWN Benjamin	3750	750	1500	3750
NICOLEAU Pierre	3750	750	750	3750
NICOUD Fabrice	15000	7500	1500	15000
PERDOMINI Maxime	3750	750	750	3750
PETIT Gaetan	3750	750	750	3750
PODEUR Marion	3750	750	750	3750
SCORDIA Yann	3750	750	750	3750
SUE Charles-Emmanuel	15000	7500	1500	15000
TAVERNIER Marc	3750	750	1500	3750
TESSON Franck	15000	7500	1500	15000
ATTARD Nathalie	3750	750	750	3750
AUJOLAS Audrey	3750	750	1500	3750
BARUDLINO David	3750	750	1500	3750
BERTI Jean-Laye	15000	7500	1500	15000
BIN Anthony	3750	750	750	3750
BOITEL Raphael	3750	750	750	3750
BRIANCHON Marie-Laure	3750	750	1500	3750
CHARPENTIER Yann	3750	750	750	3750
COULIBEUF Sebastien	15000	7500	1500	15000

DACHEVILLE Damien	3750	750	750	3750
DALLO Franck	3750	750	1500	3750
DEMAY Marianne	3750	750	750	3750
DEVAUX Joel	3750	750	750	3750
DEVOS Delphine	3750	750	750	3750
DEVROUTE Alain	3750	750	1500	3750
DUVAL Mathilde	3750	750	750	3750
FERMENT Marie-Josephine	3750	750	750	3750
FONLUPT Fabien	3750	750	1500	3750
FOURNO Natacha	3750	750	750	3750
FRANCOIS Florent	3750	750	750	3750
FRESNARD Xavier	3750	750	1500	3750
GEFFROY Alexandre	3750	750	750	3750
GEFFROY Didier	3750	750	1500	3750
GUILLARD Laurent	3750	750	1500	3750
LAISNE Audrey	3750	750	750	3750
LEFEBVRE Jean-Paul	3750	750	1500	3750
MAITRE Frederic	3750	750	1500	3750
MARCHE Benoit	3750	750	1500	3750
MUNOZ Thomas	3750	750	750	3750
N'AIT SI ALI Youcef	3750	750	1500	3750
NIEPCERON Fanny	3750	750	1500	3750
NIGLIO Kevin	3750	750	750	3750
NIGLIO Margaux	3750	750	1500	3750
POCHON Caroline	3750	750	750	3750
PONCHEL Ludivine	3750	750	1500	3750
RICCIARDI Stephane	15000	7500	1500	15000
SAHLAOUI Ramdane	3750	750	750	3750
SIKORA Maxym	3750	750	750	3750
TAUZY Virginie	3750	750	750	3750
TCHICAYA Camille	3750	750	1500	3750
TOURNAY Gervais	3750	750	750	3750
TRAVERT Kevin	3750	750	750	3750
TREFOUX Christophe	3750	750	750	3750
UGOLIN Mathieu	3750	750	1500	3750
VEREL David	3750	750	1500	3750
BLARD Gregory	3750	750	750	3750
FEURAY Laure	3750	750	750	3750
FOULON Annie	15000	7500	1500	15000
GREUEZ Bertrand	3750	750	1500	3750
HACHANI Sami	3750	750	1500	3750
HAMBLOT Thierry	3750	750	1500	3750
MOKE Daniel	3750	750	1500	3750

MOREL Pierre	3750	750	750	3750
MORGANTI Gianni	3750	750	1500	3750
RAGUENEAU Marine	3750	750	1500	3750
ROBERT-CROUILLEBOIS Devlin	3750	750	1500	3750
TISSIER BIGOT Karine	15000	7500	1500	15000
ZDUNIAK Christophe	3750	750	1500	3750

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 406 » (contentieux voyageurs)Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
DUMONTIER Arnaud	0	300	3000
VALETTE Florian	0	300	3000
CONIN Erwan	1500	3000	15000
BOULANGER Hugo	1500	300	3000
BUHERNE Remi	1500	300	3000
CATESSON Remy	1500	300	3000
CHAUSSIERE David	1500	300	3000
COUTURE Enzo	1500	300	3000
DEFRETIN Julien	1500	300	3000
GONTIER Cedric	1500	300	3000
HUGUET Benoit	1500	300	3000
LAVAIRYE Lucien	1500	300	3000
LE BRUN Guillaume	1500	300	3000
MC KEOWN Benjamin	1500	300	3000
NICOLEAU Pierre	1500	300	3000
NICOUD Fabrice	1500	3000	15000
PERDOMINI Maxime	1500	300	3000
PETIT Gaetan	1500	300	3000
PODEUR Marion	1500	300	3000
SCORDIA Yann	1500	300	3000
SUE Charles-Emmanuel	1500	1500	7500
TAVERNIER Marc	1500	300	3000
TESSON Franck	1500	1500	7500
ATTARD Nathalie	1500	300	3000
AUJOLAS Audrey	1500	300	3000
BARUDLINO David	1500	300	3000
BERTI Jean-Laye	1500	1500	7500
BIN Anthony	1500	300	3000
BOITEL Raphael	1500	300	3000
BRIANCHON Marie-Laure	1500	300	3000
CHARPENTIER Yann	1500	300	3000
COULIBEUF Sebastien	1500	1500	7500
DACHEVILLE Damien	1500	300	3000
DALLO Franck	1500	300	3000

DEMAY Marianne	1500	300	3000
DEVAUX Joel	1500	300	3000
DEVOS Delphine	1500	300	3000
DEVROUTE Alain	1500	300	3000
DUVAL Mathilde	1500	300	3000
FERMENT Marie-Josephine	1500	300	3000
FONLUPT Fabien	1500	300	3000
FOURNO Natacha	1500	300	3000
FRANCOIS Florent	1500	300	3000
FRESNARD Xavier	1500	300	3000
GEFFROY Didier	1500	300	3000
GEFFROY Alexandre	1500	300	3000
GUILLARD Laurent	1500	300	3000
LAISNE Audrey	1500	300	3000
LEFEBVRE Jean-Paul	1500	300	3000
MAITRE Frederic	1500	300	3000
MARCHE Benoit	1500	300	3000
MUNOZ Thomas	1500	300	3000
N'AIT SI ALI Youcef	1500	300	3000
NIEPCERON Fanny	1500	300	3000
NIGLIO Margaux	1500	300	3000
NIGLIO Kevin	1500	300	3000
POCHON Caroline	1500	300	3000
PONCHEL Ludivine	1500	300	3000
RICCIARDI Stephane	1500	3000	15000
SAHLOUI Ramdane	1500	300	3000
SIKORA Maxym	1500	300	3000
TAUZY Virginie	1500	300	3000
TCHICAYA Camille	1500	300	3000
TOURNAY Gervais	1500	300	3000
TRAVERT Kevin	1500	300	3000
TREFOUX Christophe	1500	300	3000
UGOLIN Mathieu	1500	300	3000
VEREL David	1500	300	3000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**PV« 420D », « 420 », « 421 » (contravention et délit douaniers)**Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CREN Rozenn	illimité	100000	300000
FIAT Francoise	illimité	6000	30000
DUMONTIER Arnaud	illimité	600	6000
VALETTE Florian	0	600	6000
CONIN Erwan	illimité	6000	15000
LEJEUNE Nathalie	illimité	100000	300000
LECLERCQ Arnaud	illimité	9000	45000
NOEL Romain	illimité	9000	45000
BLET Frederic	0	1500	7500
DEBAS Frederic	0	1500	7500
FIN Xavier	0	1500	7500
FOURCASSA Martial	1500	1500	7500
GARIN Damien	0	1500	7500
GOUESSE Anne-Elisabeth	illimité	6000	30000
GROVALET Yvon	illimité	6000	30000
HERICHER Camille	0	1500	7500
HOMRI Hafida	0	1500	7500
JUSTIN Didier	0	1500	7500
LE CHUITON Sophie	0	1500	7500
LEMEE Xavier	illimité	6000	30000
POLCHLOPEK Vincent	illimité	4000	20000
PRIEUL Nicolas	1500	1500	7500
ROULLEAU Simon	0	1500	7500
VALLET Philippe	1500	1500	7500
BOULANGER Hugo	illimité	600	6000
BUHERNE Remi	illimité	600	6000
CATESSON Remy	illimité	600	6000
CHAUSSIERE David	illimité	600	6000
COUTURE Enzo	illimité	600	6000
DEFRETIN Julien	illimité	600	6000
GONTIER Cedric	illimité	600	6000
HUGUET Benoit	illimité	600	6000
LAVAIRYE Lucien	illimité	600	6000
LE BRUN Guillaume	illimité	600	6000

MC KEOWN Benjamin	illimité	600	6000
NICOLEAU Pierre	illimité	600	6000
NICOUD Fabrice	illimité	1500	7500
PERDOMINI Maxime	illimité	600	6000
PETIT Gaetan	illimité	600	6000
PODEUR Marion	illimité	600	6000
SCORDIA Yann	illimité	600	6000
SUE Charles-Emmanuel	illimité	1500	7500
TAVERNIER Marc	illimité	600	6000
TESSON Franck	illimité	1500	7500
ATTARD Nathalie	illimité	600	6000
AUJOLAS Audrey	illimité	600	6000
BARUDLINO David	illimité	600	6000
BERTI Jean-Laye	illimité	1500	7500
BIN Anthony	illimité	600	6000
BOITEL Raphael	illimité	600	6000
BRIANCHON Marie-Laure	illimité	600	6000
CHARPENTIER Yann	illimité	600	6000
COULIBEUF Sebastien	illimité	1500	7500
DACHEVILLE Damien	illimité	600	6000
DALLO Franck	illimité	600	6000
DEMAY Marianne	illimité	600	6000
DEVAUX Joel	illimité	600	6000
DEVOS Delphine	illimité	600	6000
DEVROUTE Alain	illimité	600	6000
DUVAL Mathilde	illimité	600	6000
FERMENT Marie-Josephine	illimité	600	6000
FONLUPT Fabien	illimité	600	6000
FOURNO Natacha	illimité	600	6000
FRANCOIS Florent	illimité	600	6000
FRESNARD Xavier	illimité	600	6000
GEFFROY Alexandre	illimité	600	6000
GEFFROY Didier	illimité	600	6000
GUILLARD Laurent	illimité	600	6000
LAISNE Audrey	illimité	600	6000
LEFEBVRE Jean-Paul	illimité	600	6000
MAITRE Frederic	illimité	600	6000
MARCHE Benoit	illimité	600	6000
MUNOZ Thomas	illimité	600	6000
N'AIT SI ALI Youcef	illimité	600	6000
NIEPCERON Fanny	illimité	600	6000
NIGLIO Kevin	illimité	600	6000
NIGLIO Margaux	illimité	600	6000

POCHON Caroline	illimité	600	6000
PONCHEL Ludivine	illimité	600	6000
RICCIARDI Stephane	illimité	3000	15000
SAHLAOUI Ramdane	illimité	600	6000
SIKORA Maxym	illimité	600	6000
TAUZY Virginie	illimité	600	6000
TCHICAYA Camille	illimité	600	6000
TOURNAY Gervais	illimité	600	6000
TRAVERT Kevin	illimité	600	6000
TREFOUX Christophe	illimité	600	6000
UGOLIN Mathieu	illimité	600	6000
VEREL David	illimité	600	6000
FOULON Annie	illimité	6000	30000
TISSIER BIGOT Karine	illimité	6000	30000

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (contravention et délit douaniers)Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
CREN Rozenn	illimité	100000	300000
FIAT Francoise	illimité	6000	30000
CONIN Erwan	illimité	6000	15000
LEJEUNE Nathalie	illimité	100000	300000
LECLERCQ Arnaud	illimité	9000	45000
NOEL Romain	illimité	9000	45000
FOURCASSA Martial	1500	1500	7500
GOUESSE Anne-Elisabeth	illimité	6000	30000
GROVALET Yvon	illimité	6000	30000
LEMEE Xavier	illimité	6000	30000
POLCHLOPEK Vincent	illimité	4000	20000
PRIEUL Nicolas	1500	1500	7500
VALLET Philippe	1500	1500	7500
BOULANGER Hugo	illimité	600	6000
BUHERNE Remi	illimité	600	6000
CATESSON Remy	illimité	600	6000
CHAUSSIERE David	illimité	600	6000
COUTURE Enzo	illimité	600	6000
DEFRETIN Julien	illimité	600	6000
DUMONTIER Arnaud	illimité	600	6000
GONTIER Cedric	illimité	600	6000
HUGUET Benoit	illimité	600	6000
LAVAIRYE Lucien	illimité	600	6000
LE BRUN Guillaume	illimité	600	6000
MC KEOWN Benjamin	illimité	600	6000
NICOLEAU Pierre	illimité	600	6000
NICOUD Fabrice	illimité	1500	7500
PERDOMINI Maxime	illimité	600	6000
PETIT Gaetan	illimité	600	6000
PODEUR Marion	illimité	600	6000
SCORDIA Yann	illimité	600	6000
SUE Charles-Emmanuel	illimité	1500	7500
TAVERNIER Marc	illimité	600	6000
TESSON Franck	illimité	1500	7500

ATTARD Nathalie	illimité	600	6000
AUJOLAS Audrey	illimité	600	6000
BARUDLINO David	illimité	600	6000
BERTI Jean-Laye	illimité	1500	7500
BIN Anthony	illimité	600	6000
BOITEL Raphael	illimité	600	6000
BRIANCHON Marie-Laure	illimité	600	6000
CHARPENTIER Yann	illimité	600	6000
COULIBEUF Sebastien	illimité	1500	7500
DACHEVILLE Damien	illimité	600	6000
DALLO Franck	illimité	600	6000
DEMAY Marianne	illimité	600	6000
DEVAUX Joel	illimité	600	6000
DEVOS Delphine	illimité	600	6000
DEVROUTE Alain	illimité	600	6000
DUVAL Mathilde	illimité	600	6000
FERMENT Marie-Josephine	illimité	600	6000
FONLUPT Fabien	illimité	600	6000
FOURNO Natacha	illimité	600	6000
FRANCOIS Florent	illimité	600	6000
FRESNARD Xavier	illimité	600	6000
GEFFROY Didier	illimité	600	6000
GEFFROY Alexandre	illimité	600	6000
GUILLARD Laurent	illimité	600	6000
LAISNE Audrey	illimité	600	6000
LE GAL Arthur	illimité	600	6000
LEFEBVRE Jean-Paul	illimité	600	6000
MAITRE Frederic	illimité	600	6000
MARCHE Benoit	illimité	600	6000
MUNOZ Thomas	illimité	600	6000
N'AIT SI ALI Youcef	illimité	600	6000
NIEPCERON Fanny	illimité	600	6000
NIGLIO Kevin	illimité	600	6000
NIGLIO Margaux	illimité	600	6000
POCHON Caroline	illimité	600	6000
PONCHEL Ludivine	illimité	600	6000
RICCIARDI Stephane	illimité	3000	15000
SAHLAOUI Ramdane	illimité	600	6000
SIKORA Maxym	illimité	600	6000
TAUZY Virginie	illimité	600	6000
TCHICAYA Camille	illimité	600	6000
TOURNAY Gervais	illimité	600	6000
TRAVERT Kevin	illimité	600	6000

TREFOUX Christophe	illimité	600	6000
UGOLIN Mathieu	illimité	600	6000
VEREL David	illimité	600	6000
FOULON Annie	illimité	6000	30000
TISSIER BIGOT Karine	illimité	6000	30000

Annexe VII à la décision n° 2025/5 du 17 oct. 2025 du directeur régional COREDO Laurence
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CREN Rozenn	illimité	600000
FIAT Francoise	illimité	30000
DUMONTIER Arnaud	illimité	6000
VALETTE Florian	0	6000
CONIN Erwan	illimité	15000
LEJEUNE Nathalie	illimité	600000
LECLERCQ Arnaud	illimité	45000
NOEL Romain	illimité	45000
BLET Frederic	0	7500
DEBAS Frederic	0	7500
FIN Xavier	0	7500
GARIN Damien	0	7500
GOUESSE Anne-Elisabeth	illimité	30000
HERICHER Camille	0	7500
HOMRI Hafida	0	7500
JUSTIN Didier	0	7500
LE CHUITON Sophie	0	7500
LEMEE Xavier	illimité	30000
POLCHLOPEK Vincent	illimité	20000
ROULLEAU Simon	0	7500
BOULANGER Hugo	illimité	6000
BUHERNE Remi	illimité	6000
CATESSON Remy	illimité	6000
CHAUSSIERE David	illimité	6000
COUTURE Enzo	illimité	6000
DEFRETIN Julien	illimité	6000
GONTIER Cedric	illimité	6000
HUGUET Benoit	illimité	6000
LAVAIRYE Lucien	illimité	6000
LE BRUN Guillaume	illimité	6000
MC KEOWN Benjamin	illimité	6000
NICOLEAU Pierre	illimité	6000
NICOUD Fabrice	illimité	7500
PERDOMINI Maxime	illimité	6000
PETIT Gaetan	illimité	6000
PODEUR Marion	illimité	6000

SCORDIA Yann	illimité	6000
SUE Charles-Emmanuel	illimité	7500
TAVERNIER Marc	illimité	6000
TESSON Franck	illimité	7500
ATTARD Nathalie	illimité	6000
AUJOLAS Audrey	illimité	6000
BARUDLINO David	illimité	6000
BERTI Jean-Laye	illimité	7500
BIN Anthony	illimité	6000
BOITEL Raphael	illimité	6000
BRIANCHON Marie-Laure	illimité	6000
CHARPENTIER Yann	illimité	6000
COULIBEUFE Sebastien	illimité	7500
DACHEVILLE Damien	illimité	6000
DALLO Franck	illimité	6000
DEMAY Marianne	illimité	6000
DEVAUX Joel	illimité	6000
DEVOS Delphine	illimité	6000
DEVROUTE Alain	illimité	6000
DUVAL Mathilde	illimité	6000
FERMENT Marie-Josephine	illimité	6000
FONLUPT Fabien	illimité	6000
FOURNO Natacha	illimité	6000
FRANCOIS Florent	illimité	6000
FRESNARD Xavier	illimité	6000
GEFFROY Didier	illimité	6000
GEFFROY Alexandre	illimité	6000
GUILLARD Laurent	illimité	6000
LAISNE Audrey	illimité	6000
LEFEBVRE Jean-Paul	illimité	6000
MAITRE Frederic	illimité	6000
MARCHE Benoit	illimité	6000
MUNOZ Thomas	illimité	6000
N'AIT SI ALI Youcef	illimité	6000
NIEPCERON Fanny	illimité	6000
NIGLIO Kevin	illimité	6000
NIGLIO Margaux	illimité	6000
POCHON Caroline	illimité	6000
PONCHEL Ludivine	illimité	6000
RICCIARDI Stephane	illimité	15000
SAHLAOUI Ramdane	illimité	6000
SIKORA Maxym	illimité	6000
TAUZY Virginie	illimité	6000

TCHICAYA Camille	illimité	6000
TOURNAY Gervais	illimité	6000
TRAVERT Kevin	illimité	6000
TREFOUX Christophe	illimité	6000
UGOLIN Mathieu	illimité	6000
VEREL David	illimité	6000
FOULON Annie	illimité	30000
TISSIER BIGOT Karine	illimité	30000

**Annexe VIII à la décision n° 2025/5 du 17 oct. 2025 du directeur régional COREDO Laurence
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature**

TRANSACTION « 421 » (contrefaçon)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
CREN Rozenn	illimité	600000
FIAT Françoise	illimité	30000
CONIN Erwan	illimité	15000
LEJEUNE Nathalie	illimité	600000
LECLERCQ Arnaud	illimité	45000
NOEL Romain	illimité	45000
GOUESSE Anne-Elisabeth	illimité	30000
LEMEE Xavier	illimité	30000
POLCHLOPEK Vincent	illimité	20000
BOULANGER Hugo	illimité	6000
BUHERNE Remi	illimité	6000
CATESSON Remy	illimité	6000
CHAUSSIERE David	illimité	6000
COUTURE Enzo	illimité	6000
DEFRETIN Julien	illimité	6000
DUMONTIER Arnaud	illimité	6000
GONTIER Cedric	illimité	6000
HUGUET Benoit	illimité	6000
LAVAIRYE Lucien	illimité	6000
LE BRUN Guillaume	illimité	6000
MC KEOWN Benjamin	illimité	6000
NICOLEAU Pierre	illimité	6000
NICOUD Fabrice	illimité	7500
PERDOMINI Maxime	illimité	6000
PETIT Gaetan	illimité	6000
PODEUR Marion	illimité	6000
SCORDIA Yann	illimité	6000
SUE Charles-Emmanuel	illimité	7500
TAVERNIER Marc	illimité	6000
TESSON Franck	illimité	7500
ATTARD Nathalie	illimité	6000
AUJOLAS Audrey	illimité	6000
BARUOLINO David	illimité	6000
BERTI Jean-Laye	illimité	7500
BIN Anthony	illimité	6000
BOITEL Raphael	illimité	6000

BRIANCHON Marie-Laure	illimité	6000
CHARPENTIER Yann	illimité	6000
COULIBEUF Sebastien	illimité	7500
DACHEVILLE Damien	illimité	6000
DALLO Franck	illimité	6000
DEMAY Marianne	illimité	6000
DEVAUX Joel	illimité	6000
DEVOS Delphine	illimité	6000
DEVROUTE Alain	illimité	6000
DUVAL Mathilde	illimité	6000
FERMENT Marie-Josephine	illimité	6000
FONLUPT Fabien	illimité	6000
FOURNO Natacha	illimité	6000
FRANCOIS Florent	illimité	6000
FRESNARD Xavier	illimité	6000
GEFFROY Alexandre	illimité	6000
GEFFROY Didier	illimité	6000
GUILLARD Laurent	illimité	6000
LAISNE Audrey	illimité	6000
LE GAL Arthur	illimité	6000
LEFEBVRE Jean-Paul	illimité	6000
MAITRE Frederic	illimité	6000
MARCHE Benoit	illimité	6000
MUNOZ Thomas	illimité	6000
N'AIT SI ALI Youcef	illimité	6000
NIEPCERON Fanny	illimité	6000
NIGLIO Kevin	illimité	6000
NIGLIO Margaux	illimité	6000
POCHON Caroline	illimité	6000
PONCHEL Ludivine	illimité	6000
RICCIARDI Stephane	illimité	15000
SAHLAOUI Ramdane	illimité	6000
SIKORA Maxym	illimité	6000
TAUZY Virginie	illimité	6000
TCHICAYA Camille	illimité	6000
TOURNAY Gervais	illimité	6000
TRAVERT Kevin	illimité	6000
TREFOUX Christophe	illimité	6000
UGOLIN Mathieu	illimité	6000
VEREL David	illimité	6000
FOULON Annie	illimité	30000
TISSIER BIGOT Karine	illimité	30000

Annexe IX à la décision n° 2025/5 du 17 oct. 2025 du directeur régional COREDO Laurence
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

PV « 420D », « 420 », « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
CREN Rozenn	illimité	300000
CONIN Erwan	5000	20000
LEJEUNE Nathalie	illimité	300000
LECLERCQ Arnaud	5000	20000
NOEL Romain	5000	20000
GOUESSE Anne-Elisabeth	5000	20000
LEMEE Xavier	5000	20000
POLCHLOPEK Vincent	5000	20000
NICOUD Fabrice	5000	20000
SUE Charles-Emmanuel	5000	20000
TESSON Franck	5000	20000
BERTI Jean-Laye	5000	20000
COULIBEUFB Sebastien	5000	20000
RICCIARDI Stephane	5000	20000
FOULON Annie	5000	20000
TISSIER BIGOT Karine	5000	20000

Annexe X à la décision n° 2025/5 du 17 oct. 2025 du directeur régional COREDO Laurence
Liste des agents des douanes recevant délégation de signature

TRANSACTION « 421 » (argent liquide)

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Argent liquide: *les espèces (billets et pièces), les instruments négociables au porteur (chèque de voyage, chèques, billets à ordre, mandats), les marchandises servant de réserve de valeur très liquide (l'or), les cartes pré payées n'excède pas*

Nom/prénom	Montant de l'amende	Argent liquide
CREN Rozenn	illimité	300000
CONIN Erwan	5000	20000
LEJEUNE Nathalie	illimité	300000
LECLERCQ Arnaud	5000	20000
NOEL Romain	5000	20000
GOUESSE Anne-Elisabeth	5000	20000
LEMEE Xavier	5000	20000
POLCHLOPEK Vincent	5000	20000
NICOUD Fabrice	5000	20000
SUE Charles-Emmanuel	5000	20000
TESSON Franck	5000	20000
BERTI Jean-Laye	5000	20000
COULIBEUFEU Sebastien	5000	20000
RICCIARDI Stephane	5000	20000
FOULON Annie	5000	20000
TISSIER BIGOT Karine	5000	20000

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-23-00008

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE - CHEVALIER-LERDU Edgard



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le 01/07/2025

Le Préfet de l'Eure à
Monsieur CHEVALIER-LERDU Edgard
21 RUE DU TREILHARD
75008 PARIS 08

Numéro de dossier : 1837

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 66,7942 ha pour un agrandissement concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	- AB37 - AB56 - AB72 - AB73 - AO1 - AO124 - AO2	
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	- ZC77 - ZC79 - ZD41 - ZD42 - ZD43 - ZD44 - ZD45 - ZD46 - ZD47 - ZE72 - ZE73p - ZH134 - ZH135 - ZH137 - ZH139 - ZH56 - ZH59 - ZH71 - ZH80	
THIBOUVILLE	- AE57 - AE58 - AE59 - AE60	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1837, à la date du : **26/06/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Cécile LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-23-00007

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE -SCEA SIMON DEZELLUS



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le 01/07/2025

Le Préfet de l'Eure à
SCEA SIMON DEZELLUS

445 LE PAVILLON

27310 HONGUEMARE GUENOUVILLE

Numéro de dossier : 1838

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 246,1711 ha pour l'installation de M. Simon DEZELLUS et la création de la SCEA SIMON DEZELUUS concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BEUZEVILLE	- ZE247	
BOUQUETOT	- ZB16 - ZB18 - ZB20 - ZB49 - ZB50 - ZB52 - ZB69 - ZB74 - ZB75 - ZB76 - ZB77 - ZB93	
FLANCOURT CRESCY EN ROUMOIS - EPREVILLE EN ROUMOIS	- YA10	
HAUVILLE	- ZA101 - ZA102 - ZA241 - ZA244 - ZA245 - ZA271 - ZA272 - ZA366 - ZA7 - ZA8 - ZB122 - ZB123 - ZB2 - ZB3	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

	<ul style="list-style-type: none"> - ZB4 - ZB7 - ZB88 - ZN188 - ZN208 - ZN272 - ZN273 - ZN276
HONGUEMARE GUENOUVILLE	<ul style="list-style-type: none"> - ZE124 - ZE125 - ZE132 - ZE155 - ZE162 - ZE163 - ZE166 - ZE167 - ZE170 - ZE171 - ZE174 - ZE175 - ZE188 - ZE190 - ZE192 - ZE21 - ZE240 - ZE241 - ZE27 - ZE77 - ZE80 - ZE81 - ZE89
LA HAYE AUBREE	<ul style="list-style-type: none"> - ZE72 - ZI216 - ZI218
LA HAYE DU THEIL	<ul style="list-style-type: none"> - ZD2
LE BOSQ DU THEIL - LE GROS THEIL	<ul style="list-style-type: none"> - ZC181 - ZD77 - ZH38 - ZI25 - ZI26 - ZI8
LE LANDIN	<ul style="list-style-type: none"> - ZA27 - ZA33 - ZA34 - ZA50
LE TORPT	<ul style="list-style-type: none"> - ZC81
MANNEVILLE LA RAOULT	<ul style="list-style-type: none"> - D147
ST PAUL DE FOURQUES	<ul style="list-style-type: none"> - B351 - B85 - ZA20 - ZA21 - ZA24 - ZA25 - ZA26 - ZA27 - ZA28 - ZA37 - ZA42 - ZA43 - ZA61 - ZA62 - ZA64 - ZC16 - ZC17

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1838, à la date du : 27/06/2025

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-23-00009

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE- EARL DU BOIS DE CHARME



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: AS.DELAHAYE

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le **1-1 JUIL. 2025**

Le Préfet de l'Eure à
EARL DU BOIS DE CHARME

3 LA LANDE
ROMAN
27240 MESNILS-SUR-ITON

Numéro de dossier : 1842

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 21,041 ha pour un agrandissement concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BERVILLE LA CAMPAGNE	- ZH38 - ZH55 - ZI32 - ZI33 - ZI34	

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1842, à la date du : 27/06/2025

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-23-00010

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE- EARL GROUCHY



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le 03/07/2025

Le Préfet de l'Eure à

EARL GROUCHY
25 RUE BERNARD BUFFET
HAMEAU ST CRESPIN

27480 LORLEAU

Numéro de dossier : 1846

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 78,3771 ha pour un agrandissement concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
LORLEAU	- OE11 - OE22 - OE358 - OE360 - OE416 - OE417 - OE420 - OE421 - OE422 - OE423 - OE424 - OE425 - OE428 - OE429 - OE430 - OE431 - OE432 - OE433 - ZC3 - ZD13 - ZE25 - ZE4	

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1846, à la date du : **24/06/2025**

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-28-00002

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - BEDOUET Guillaume

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

BEDOUET Guillaume
7 route de Thury Harcourt
14420 VILLERS CANIVET

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515217

Alençon, le 09 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 13,04 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515217, à la date du : **25/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515217

Commune	Section	n° Parcelle
LA CHAPELLE-VIEL	zc	0014
LA CHAPELLE-VIEL	ZC	0021
LA CHAPELLE-VIEL	ZC	0067
LA CHAPELLE-VIEL	ZC	0068
LA CHAPELLE-VIEL	ZC	0069
CRULAI	0A	0113
CRULAI	0A	0114
CRULAI	0A	0144
CRULAI	0A	0164
CRULAI	ZB	0011
CRULAI	ZB	0015

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00009

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - BRARD Nicolas

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

BRARD Nicolas
NORMANDEL La Barbottière
61190 CHARENCEY

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515186

Alençon, le 30 juin 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 27,87 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515186, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515186

Commune	Section	n° Parcelle
CHARENCEY	ZD	0018
CHARENCEY	ZD	0022
CHARENCEY	ZD	0069
CHARENCEY	ZD	0092
CHARENCEY	ZD	0186
MOUSSONVILLIERS	ZC	0001
MOUSSONVILLIERS	ZD	0004
MOUSSONVILLIERS	ZD	0005
MOUSSONVILLIERS	ZD	0006
NORMANDEL	0A	0156

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00008

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - EARL PLEINE TERRE

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

de l'EARL PLEINE TERRE
Impasse des Marelles
61210 PUTANGES-PONT-ECREPIN

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515227

Alençon, le 16 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Mesdames les gérantes,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 16,14 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515227, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Mesdames les gérantes, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515227

Commune	Section	n° Parcelle
NORON-L'ABBAYE	ZB	0014
NORON-L'ABBAYE	ZB	0057
LES ROTOURS	OB	0015
LES ROTOURS	OB	0016
LES ROTOURS	OB	0017
LES ROTOURS	OB	0019
LES ROTOURS	OB	0021
LES ROTOURS	OB	0029
LES ROTOURS	OB	0031
LES ROTOURS	OB	0034
LES ROTOURS	OB	0058
LES ROTOURS	OB	0102
LES ROTOURS	OB	0107
LES ROTOURS	OB	0109
LES ROTOURS	OB	0111
LES ROTOURS	OB	0112
LES ROTOURS	OB	0210
LES ROTOURS	OB	0218
LES ROTOURS	OB	0263

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00005

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - EPINEAU Aurélie

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

EPINEAU Aurélie
3 La Frelonnière
61250 LONRAI

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515218

Alençon, le 15 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Madame,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 194,03 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515218, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515218

Commune	Section	n° Parcelle
CIRAL	ZB	0017
CIRAL	ZC	0004
CIRAL	ZC	0008
CIRAL	ZC	0009
CIRAL	ZC	0010
CIRAL	ZC	0020
CIRAL	ZC	0044
CIRAL	ZC	0048
CIRAL	ZC	0049
CIRAL	ZC	0050
CIRAL	ZD	0005
CIRAL	ZD	0010
CIRAL	ZD	0028
CIRAL	ZD	0030
CIRAL	ZD	0059
CIRAL	ZD	0060
CIRAL	ZD	0113
CIRAL	ZD	0133
CIRAL	ZD	0156
CIRAL	ZE	0005
CIRAL	ZE	0006
CIRAL	ZH	0002
CIRAL	ZH	0054
GANDELAIN	AA	0074
GANDELAIN	ZI	0001
GANDELAIN	ZI	0104
GANDELAIN	ZL	0008
GANDELAIN	ZR	0053
LA ROCHE-MABILE	ZB	0006
LA ROCHE-MABILE	ZB	0014
LA ROCHE-MABILE	ZB	0016
LA ROCHE-MABILE	ZB	0024
LA ROCHE-MABILE	ZB	0079
LA ROCHE-MABILE	ZC	0034
LA ROCHE-MABILE	ZC	0042
LA ROCHE-MABILE	ZC	0079
LA ROCHE-MABILE	ZC	0083
LA ROCHE-MABILE	ZD	0042
LA ROCHE-MABILE	ZD	0043
LA ROCHE-MABILE	ZD	0051
LA ROCHE-MABILE	ZD	0141
SAINT-ELLIER-LES-BOIS	ZD	0026

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-28-00001

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - GAEC DU PETIT MONTHARD

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

du GAEC DU PETIT MONTHARD
76 Impasse du Petit Mouth
53140 LIGNIERES-ORGERES

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515235

Alençon, le 29 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Madame et Monsieur les gérants,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 70,37 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515235, à la date du : **22/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Madame et Monsieur les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515235

Commune	Section	n° Parcelle
CARROUGES	ZC	0005
CARROUGES	ZC	0007
CARROUGES	ZC	0008
CARROUGES	ZC	0073
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0001
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0002
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0006
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0008
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0009
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0020
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0022
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZC	0023
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZE	0006
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZE	0065
SAINT-MARTIN-DES-LANDES	ZE	0066

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00006

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - GAEC LA PRAIRIE

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

GAEC LA PRAIRIE
La Prairie sous livrie
61400 REVEILLON

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515219

Alençon, le 16 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 14,71 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515219, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515219

Commune	Section	n° Parcelle
REVEILLON	ZD	0033
REVEILLON	ZD	0143
REVEILLON	ZD	0144

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00007

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - GAEC LE BLANC ROCHER

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

GAEC LE BLANC ROCHER
La Roche
61570 LA BELLIERE

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515221

Alençon, le 18 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 24,88 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515221, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515221

Commune	Section	n° Parcelle
LA BELLIERE	ZB	0011
LA BELLIERE	ZB	0033
LA BELLIERE	ZB	0082
LA BELLIERE	ZB	0085
LA BELLIERE	ZC	0011
LA BELLIERE	ZC	0012
LA BELLIERE	ZD	0039
LA BELLIERE	ZD	0040
LA BELLIERE	ZD	0041
SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET	0E	0162

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-30-00004

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE - HABERT Axel

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

HABERT Axel
1 Saint Lubin
28330 AUTHON-DU-PERCHE

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515193

Alençon, le 09 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 2,46 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515193, à la date du : **27/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515193

Commune	Section	n° Parcelle
CETON	0E	0029
CETON	0E	0134

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-28-00003

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE -BOULAY Hermann

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

BOULAY Hermann
33 Rue de Paris
61800 TINCHEBRAY

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515216

Alençon, le 18 juillet 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 117,41 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515216, à la date du : **25/06/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515216

Commune	Section	n° Parcelle
CALIGNY	ZP	0009
CALIGNY	ZP	0010
CERISY-BELLE-ETOILE	0A	0376
CERISY-BELLE-ETOILE	ZE	0034
CERISY-BELLE-ETOILE	ZE	0056
CERISY-BELLE-ETOILE	ZE	0095
CERISY-BELLE-ETOILE	ZE	0135
CERISY-BELLE-ETOILE	ZE	0239
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0003
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0004
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0010
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0031
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0034
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0035
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0042
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0043
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0049
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0050
CERISY-BELLE-ETOILE	ZH	0050
CERISY-BELLE-ETOILE	ZI	0023
CERISY-BELLE-ETOILE	ZI	0024
CERISY-BELLE-ETOILE	ZI	0025
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0002
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0004
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0020
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0021
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0025
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0073
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0128
CERISY-BELLE-ETOILE	ZK	0129
CERISY-BELLE-ETOILE	ZM	0092
CERISY-BELLE-ETOILE	ZS	0021
CERISY-BELLE-ETOILE	ZT	0006
CERISY-BELLE-ETOILE	ZT	0007
CERISY-BELLE-ETOILE	ZT	0034

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-28-00004

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'ORNE -DESVOIS Mikaël

Direction départementale des territoires

Service Économie des Territoires
Bureau Structures des Exploitations et Foncier
Cité administrative - Place Bonet
CS 20537 - 61007 ALENCON

DESVOIS Michael
Le Grand Jardin
61210 CHAMPCERIE

Dossier suivi par Pierrette DASSÉ / Nathalie DELAUNAY

@ : ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr

Tél : 02 33 32 53 13 / 02 33 32 52 30
06 49 61 47 08 / 07 88 64 94 24

Réf. : C2515158

Alençon, le 02 juin 2025

Objet : accusé de réception

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter des parcelles sur les communes listées en annexe d'une superficie totale de 2,35 ha.

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° C2515158, à la date du : **12/05/2025**

L'instruction de votre demande est assurée par la Direction départementale des territoires, Cité administrative - Place Bonet CS 20537 61007 ALENCON / ddt-foncier-agricole@orne.gouv.fr.

Dans le cadre de cette instruction, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionné ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

En l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région dans ce délai de 4 mois, ou, le cas échéant, de 6 mois, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous informe que je fais procéder à la publicité des parcelles demandées, conformément à l'article R 331-4 Code Rural et de la Pêche Maritime

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
Par subdélégation du Directeur Départemental des
La Chef du Service Économie des Territoires



M. VINOT

Annexe : Références cadastrales dossier n° C2515158

Commune	Section	n° Parcelle
BAZOCHES-AU-HOULME	0L	0045
BAZOCHES-AU-HOULME	0L	0046
BAZOCHES-AU-HOULME	0L	0061
BAZOCHES-AU-HOULME	0L	0062
BAZOCHES-AU-HOULME	0L	0114

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-10-00007

DECISION PORTANT SUR UNE SUSPENSION DE
DELAI D'INSTRUCTION RELATIVE A UNE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
N°DDTM27 /SEATR/25-0300- PERREE Arnaud



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**ARRETE PREFECTORAL DE SUSPENSION RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION
PREALABLE D'EXPLOITER
N° DDTM27/SEATR/25-300**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétares
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2024 portant nomination de Monsieur Sylvain VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2022 modifiant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation en date du 1^{er} septembre 2025
- Vu l'arrêté préfectoral DDTM/SEATR/2025-19 en date du 19 juin 2025 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et sa section spécialisée
- Vu la demande déposée le 16 juin 2025 par monsieur **Arnaud Perrée** dont le siège d'exploitation est situé à Perriers-sur-Andelle visant à obtenir l'autorisation d'exploiter **11,9995 hectares** situés sur la commune de Renneville dans le cadre d'un agrandissement portant, en tenant compte de la double participation de monsieur **Arnaud Perrée** au sein de la SCEA Perrée mettant en valeur 212,91 hectares, la surface après reprise à **356,5995 hectares**
- Vu l'**avis favorable** de la CDOA du 18 septembre 2025 relatif à la suspension du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par monsieur **Arnaud Perrée**

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Normandie dans son article 3
- que les surfaces exploitées après reprise par monsieur **Arnaud Perrée** s'élèvent à **356,5995 hectares** (Arnaud Perrée (entreprise individuelle) et SCEA Perrée)
- que la demande de monsieur **Arnaud Perrée** conduit à un agrandissement excessif au regard des critères du SDREA définit comme suit : « *sont considérés comme excessifs, au sens de l'article L312-1 du code rural et de la pêche maritime, les agrandissements, concentrations et réunions d'exploitations, conduisant après reprise, à une surface supérieure à 210 hectares, majorés de 70 hectares par associés exploitant à temps plein au-delà du premier, plafonnée à 350 ha* »
- qu'en application du II de l'article L. 331-3-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région peut, après avis de la CDOA, suspendre l'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter lorsque l'opération envisagée conduit à un agrandissement ou concentration excessifs au regard des critères du SDREA

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1** L'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par monsieur Arnaud Perrée dont le siège d'exploitation est situé à Perriers-sur-Andelle (27910) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 11,9995 hectares situés sur le territoire de la commune de Renneville et enregistrée complète le 16 juin 2025 pour des parcelles suivantes :
- **ZA 17 ;**
 - **ZB 19 ;**
 - **ZC 4**
- est suspendue pour une durée de 8 mois à compter de la date de publication de la présente décision**
- Article 2** Pendant la période de suspension de l'instruction, tout intéressé peut présenter une demande d'autorisation d'exploiter portant sur les mêmes biens
- Article 3** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
 - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de Renneville est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le

10 OCT. 2025

**Pour le préfet de la région Normandie
et par subdélégation
La directrice régionale adjointe**

Karino SERREC



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-21-00003

DECISION PORTANT SUR UNE SUSPENSION DE
DELAI D'INSTRUCTION RELATIVE A UNE
DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
N°DDTM27 /SEATR/25-0304-SCEA VERDIER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**ARRETE PREFECTORAL DE SUSPENSION RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION
PREALABLE D'EXPLOITER
N° DDTM27/SEATR/25-304**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu la loi n° 2021-1756 du 23 décembre 2021 portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires
- Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté ministériel du 5 février 2024 portant nomination de Monsieur Sylvain VEDEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2022 modifiant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région de Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Sylvain VEDEL, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation en date du 1^{er} septembre 2025
- Vu l'arrêté préfectoral DDTM/SEATR/2025-19 en date du 19 juin 2025 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et sa section spécialisée
- Vu la demande déposée le 04 juillet 2025 par la SCEA VERDIER, représentée par messieurs Christian et François VERDIER dont le siège d'exploitation est situé à LE LESME (27160) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter **25,9116** hectares situés sur le territoire de la commune de MARBOIS(Le Chesne/St-Denis-du-Behelan), dans le cadre d'un agrandissement portant la surface après reprise à **434,9816 hectares**
- Vu l'**avis favorable** de la CDOA du 18 septembre 2025 relatif à la suspension du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la SCEA VERDIER

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- les priorités définies par le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de la région Normandie dans son article 3
- que les surfaces exploitées après reprise par la **SCEA VERDIER** s'élèvent à **434,9816 hectares**
- que la demande de la SCEA VERDIER conduit à un agrandissement excessif au regard des critères du SDREA définit comme suit : « *sont considérés comme excessifs, au sens de l'article L312-1 du code rural et de la pêche maritime, les agrandissements, concentrations et réunions d'exploitations, conduisant après reprise, à une surface supérieure à 210 hectares, majorés de 70 hectares par associés exploitant à temps plein au-delà du premier, plafonnée à 350 ha* »
- qu'en application du II de l'article L. 331-3-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, le préfet de région peut, après avis de la CDOA, suspendre l'instruction d'une demande d'autorisation d'exploiter lorsque l'opération envisagée conduit à un agrandissement ou concentration excessifs au regard des critères du SDREA

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1** L'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la **SCEA VERDIER** dont le siège d'exploitation est situé à LE LESME (27160) visant à obtenir l'autorisation d'exploiter 25,9116 hectares situés sur le territoire de la commune de MARBOIS (Le Chesne/St-Denis-du-Behelan) et enregistrée complète le 04 juillet 2025 pour des parcelles référencées en annexe 1 ci-jointe :
est suspendue pour une durée de 8 mois à compter de la date de publication de la présente décision
- Article 2** Pendant la période de suspension de l'instruction, tout intéressé peut présenter une demande d'autorisation d'exploiter portant sur les mêmes biens
- Article 3** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant la Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 4** Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de MARBOIS (Le Chesne/St-Denis-du-Behelan) est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **21 OCT. 2025**

Pour le préfet de la région Normandie
et par subdélégation
La directrice régionale adjointe

Karine SERREC



ANNEXE 1- Récapitulatif des surfaces déposées par SCEA VERDIER

Année: 2025

Numéro dossier : 1852

AD: RUE DES 7 MARES

Raison sociale : SCEA VERDIER

Type demande: Agrandissement

CP/Commune: 27160 LE LESME

Propriétaire : GFA LEGRAND Stéphane LEGRAND
27160 LE LESME

Commune - Ancienne commune	Réf. cadastrales	Surf.(ha)
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 163	0,8835
MARBOIS - LE CHESNE	ZE 38	3,6520
MARBOIS - LE CHESNE	ZD 74	3,3290
MARBOIS - ST DENIS DU BEHELAN	ZH 37	2,0000
MARBOIS - ST DENIS DU BEHELAN	ZE 3	2,4796

Propriétaire : LEGRAND Stéphane
27160 LE LESME

Commune - Ancienne commune	Réf. cadastrales	Surf.(ha)
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 125	0,3380
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 124	0,2500
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 120	1,0960
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 161	0,5540
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 160	0,7775
MARBOIS - LE CHESNE	ZM 155	1,7030
MARBOIS - LE CHESNE	ZE 37	4,0030
MARBOIS - LE CHESNE	ZE 36	4,8460
TOTAL (ha)		25,9116

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2025-10-23-00011

FAccusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE -FERCOQ Florian



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer de l'Eure**

Affaire suivie par: B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD ou
02.32.29.60.73 ASD

Evreux, le **1 JUIL. 2025**

Le Préfet de l'Eure à

Monsieur FERCOQ Florian
28 rue de l'oraille

27250 BOIS ARNAULT

Numéro de dossier : 1772

Objet: Accusé réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation d'exploiter d'une superficie totale de 118,1678 ha pour l'installation concernant les parcelles cadastrées suivantes:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BOIS ARNAULT	-	ZI63
	-	ZI64
	-	ZI66
	-	ZI67
	-	ZI87
	-	ZK107
	-	ZK108
	-	ZK110
	-	ZK112
	-	ZK113
	-	ZK140
	-	ZK148
	-	ZK15
	-	ZK224
	-	ZK248
	-	ZK258
	-	ZK266
	-	ZK270
	-	ZK309
	-	ZK321
	-	ZK323
	-	ZK324
	-	ZK325
	-	ZK57
	-	ZK58
	-	ZK61
-	ZK62	
-	ZK63	
-	ZK64	
-	ZK66	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

	- ZK67 - ZK68 - ZK71
CHERONVILLIERS	- A64 - ZB21 - ZB22 - ZB23 - ZC1 - ZC118 - ZC2 - ZC69 - ZD1 - ZD100 - ZD21 - ZD22 - ZD30 - ZD78 - ZD80 - ZD9 - ZD94 - ZD98 - ZD99 - ZN18 - ZN19

Votre dossier est complet et enregistré sous le n° 1772, à la date du : 27/06/2025

Dans le cadre de l'instruction de votre demande, des informations complémentaires nécessaires à la prise de décision pourront vous être demandées.

Le délai d'instruction est fixé à 4 mois à compter de la date d'enregistrement de votre demande mentionnée ci-dessus, éventuellement prolongé, en application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à 6 mois, par décision motivée du Préfet de Région de Normandie.

Sur votre demande, une attestation d'autorisation implicite pourra alors vous être délivrée.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer la mise en valeur des terres faisant l'objet de la présente demande avant notification d'une autorisation expresse ou intervention d'une autorisation tacite.

Je vous précise qu'en l'absence de notification d'une décision expresse du Préfet de Région reçue dans un délai de QUATRE MOIS (ou 6 mois en cas de prolongation de votre dossier) suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-10-27-00002

Decision n°2025-80 Subdelegation de signature
en matiere d'activites regionales autres que les
transports routiers



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2025-80

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités régionales autres que les transports routiers

Vu :

- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Le code de l'environnement ;
- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Le code de justice administrative ;
- Le code minier ;
- Le code des relations entre le public et l'administration ;
- Le code rural et de la pêche maritime ;
- Le code des transports ;
- Le code de l'urbanisme ;
- Le code de la voirie routière ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-089 du 2 octobre 2025 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et logement de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement – Urbanisme,
2. Environnement - Développement durable,
3. Risques - Sécurité industrielle,
4. Habitat - Logement,
5. Rénovation urbaine,
6. Climat, air et énergie,

7. Contrôle de véhicules,
8. Transports,
9. Infrastructures,
10. Bâtiment – Construction,
11. Actions du contrat de plan 2021-2027 et des contrats de plan interrégionaux pour lesquelles la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur,
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur,
13. Défense et sécurité,
14. Qualité et contrôle de gestion,
15. Projets de parcs éoliens en mer.

Article 2 : Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
 - I.1. l'animation des études,
 - I.2. la présentation des rapports et comptes rendus,
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers,
- III. Les correspondances et rapports adressés aux ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de Région,
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets,
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes,
- VI. Les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :
 - VI-1. Référé suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
 - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
 - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative,
 - VI-4. Référé mesure utile d'expertise ou d'instruction tel que prévu à l'article R.532-1 du code de justice administrative.

VII. En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :

VII-1. Commande des études,

VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VII-5. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux,

VIII. En matière d'infrastructures énergétiques en mer, pour les dossiers concernant des opérations de développement des projets :

VIII-1. Commande des études,

VIII-2. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VIII-3. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux.

IX. En matière de climat, air et production d'énergie renouvelable terrestre :

IX-1. Les actes administratifs en lien avec les bénéficiaires de contrats d'achat de l'énergie produite soutenu par l'État (notamment en application des articles R. 314-1 et suivants du Code de l'énergie) ,

IX-2. Les actes administratifs à destination des candidats ou lauréats aux appels d'offres du ministère en charge de l'énergie (notamment en application des articles R. 311-26 et suivants du code de l'énergie),

IX-3. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les exploitants de méthaniseurs obligés remplissent leurs obligations relatives à la réglementation sur la durabilité des bioénergies en application du code de l'énergie (titre VIII du Livre II, articles L.281-1 à L.285-1),

IX-4. La labellisation ou le refus de labellisation des projets des candidats au label national bas carbone en application du décret n°2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label « Bas-Carbone » ,

IX-5. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les entreprises mettent en œuvre leur obligation de réaliser un bilan de gaz à effet de serre réglementaire en application du code de l'environnement (notamment ses articles L. 229-25, R 229-25 et suivants),

IX-6. Les actes administratifs nécessaires à la DREAL pour s'assurer que les entreprises obligées réalisent leur audit énergétique ou tout dispositif assimilé en application des articles R. 233-1 et suivants du code de l'énergie.

Article 3 : Délégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés dans le cadre de leurs attributions respectives :

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
Mme Sandrine PIVARD Directrice régionale adjointe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IX
M . Pascal HENRY Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IX
M. Dominique ETIENNE Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à IXI
Mme Delphine MARY Directrice du cabinet par intérim et directrice adjointe du cabinet															X		I à IV
M. Stéphane DOUCHET Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X					X		X				I à V, IX
M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X					X		X				I à V, IX
Mme Amélie LACOGNE Adjointe du chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X					X		X				I à V, IX
M. François PESTEL Chef du bureau logement construction				X	X						X						I à V
Mme Sandra GRIDAINE Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable	X	X											X				I à V

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielleRisques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Cyrille GACHIGNAT Chef du bureau climat air énergie							X										I à IV, IX
Mme. Géraldine GITON Adjointe au chef du bureau climat air énergie							X										I à IV, IX
Mme Marie MOIROT Cheffe de l'unité logement				X	X												I à IV
M. Philippe GARRIC Chef de l'unité habitat privé construction				X	X												I à IV
M. David ROMIEUX Chef du pôle évaluation environnementale	X	X															I à IV
Mme Emilie BOIVIN Adjointe du chef du pôle évaluation environnementale	X	X															I à IV
Mme Eponine LORIDANT Cheffe du service risques		X	X										X				I à V
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du service risques		X	X										X				I à V
M. Fabien GILLERON Responsable du bureau des risques technologiques accidentels		X	X														I à IV
Mme Emilie GITZHOFER Adjointe au chef du bureau des risques technologiques accidentels		X	X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielleRisques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Fabrice GRINDEL Chef du bureau des risques technologiques chroniques			X	X														I à IV
M. Vincent PANETIER Adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité ressources			X	X														I à IV
M. Emmanuel GOUJON Adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale			X	X														I à IV
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du bureau des risques naturels			X															I à IV
Mme Olga LEFEVRE PESTEL Cheffe du service eau, littoral et biodiversité			X	X									X					I à V
Mme Carole LENGRAND Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité			X	X									X					I à V
M. Denis RUNGETTE Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres			X															I à IV
Mme Florence MAGLIOCCA Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées			X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Florent CLET Responsable de l'unité expertise et traitement de données		X															I à IV
M. Laurent DUMONT Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins		X											X				I à IV
M. Christian BLANQUART Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques		X											X				I à IV
Mme Sandrine ROBBE Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000		X											X				I à IV
M. Frédéric BIZON Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X															I à IV
Mme Véronique FEENY-FEREOL Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X															I à IV
M. Arnaud DIARRA Responsable de l'unité coordination et animation		X															I à IV
M. Denis SIVIGNY Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets		X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Marc Antoine DERENNE Chef de l'unité véhicules de Caen							X										I à IV
Mme Fabienne HELOUIN Cheffe de l'unité véhicules de Rouen							X										I à IV
Mme Karine LADIRAY GONCALVES Cheffe du service mobilités et infrastructures								X	X		X	X					I à V, VII
Mme Helène REGNOUARD Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers								X	X		X	X					I à V
M. Jean-Luc ROLLAND Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier								X	X		X	X					I à V
Mme Astrid ERENATI Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multi-modalités								X	X		X	X					I à V
M. Nicolas PUCHALSKI Chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X															I à IV
M. Thomas GERGAUD Adjoint au chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets	X	X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielleRisques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer	
M. Jérôme POTEL Responsable du pôle production, administration et valorisation des données	X	X															I à IV
M. Christophe HUART Chef de l'unité départementale Rouen Dieppe			X														I à IV
M. Bruno CHARPENTIER Adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe, coordonnateur de l'équipe risques			X														I à IV
Mme Nadia ABIDA Coordonnatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe			X														I à IV
M. Stéphane MICHEL Chef de l'unité départementale du Havre			X														I à IV
Mme Nathalie VISTE Adjointe au chef de l'unité départementale du Havre, coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie			X														I à IV
M. Frédéric POULEAU Chef de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV
M. Quentin CATHRIN-HAMELIN Chef délégué de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Qualité et contrôle de gestion	Parc éolien en mer		
M. Aurélien DURAND Adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe risques chroniques			X														I à IV
M. Samy BEN-HADID Adjoint au chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordonnateur de l'équipe carrières-déchets			X														I à IV
M. Laurent PALIX Chef de l'unité bi-départementale Calvados-Manche			X														I à IV
M. Sébastien POTTE Chef délégué de l'unité bi-départementale Calvados-Manche			X														I à IV
Mme Sandrine ESTIENNE Adjointe aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, cheffe d'équipe déchets et sites et sols pollués,			X														I à IV
M. Arnaud PICHONNEAU Adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, coordonnateur risques chroniques et aspects territoriaux,			X														I à IV
M. Damien LEVALLOIS Directeur de projets parcs éoliens en mer		X				X										X	I à V, VIII
M. Arnaud FORGAR Adjoint au directeur de projets, chargé de mission énergies ma-		X				X										X	I à V, VIII

rines renouvelables			
	Aménagement Urbanisme	1	DOMAINE
	Environnement Développement durable	2	
	Sécurité industrielleRisques	3	
	Habitat - Logement	4	
	Rénovation urbaine	5	
	Énergie Climat Air	6	
	Contrôle des véhicules	7	
	Transports	8	
	Infrastructures	9	
	Bâtiment - Construction	10	
	Aides européennes CPER et CPIER-PO	11	
	Observations écrites adressées aux tribunaux	12	
	Défense et sécurité	13	
	Qualité et contrôle de gestion	14	
Parc éolien en mer	15		
		Types d'actes	

Article 4 : Cas d'absence de la directrice

En cas d'absence de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée aux directeurs régionaux adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-10-27-00003

Decision n°2025-81 Subdelegation de signature
en matiere de gestion du personnel agents
DREAL



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N° 2025-81

Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)

Vu :

La partie législative du code général de la fonction publique ;

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Le décret n°2024-339 du 11 avril 2024 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

L'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

L'arrêté du 11 avril 2024 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

L'arrêté du 11 avril 2024 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'Economie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nom-

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



mant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

l'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-008 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés en DREAL ;

DÉCIDE

Article 1er : Subdélégation aux directeurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ETIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

pour les fonctionnaires des corps et des emplois fonctionnels mentionnés à l'annexe I-A, les décisions listées en annexe I-B ;

pour les fonctionnaires des corps relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE) mentionnés à l'annexe I-A qui sont éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, la définition des fonctions ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire, la détermination du nombre de points correspondant à chacune de ces fonctions, et l'attribution des points de nouvelle bonification indiciaire,

pour les agents contractuels, les décisions listées en annexe II ;

pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE), les décisions listées en annexe III ;

pour les fonctionnaires stagiaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE), les décisions listées en annexe IV ;

Et de façon générale tous les actes individuels de gestion courante.

Article 2 : Subdélégation à la secrétaire générale et aux secrétaires générales adjointes

2.1 - Subdélégation de signature est donnée à madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale, madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe et à madame Marie-Pascale THIEBAUT, secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions correspondant à l'article 1, à l'**exception des décisions individuelles suivantes** :

Pour les fonctionnaires des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels mentionnés à l'annexe I-A, les décisions relatives :

- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité prévu par les dispositions du chapitre 1^{er} du décret n°2007-658 du 2 mai 2007 modifié relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents publics non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'État ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe.

Pour les agents contractuels mentionnés à l'annexe II, les décisions relatives :

- à l'avertissement et au blâme ;
- à la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales.

Pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

- pour les fonctionnaires titulaires,

- les décisions de nomination en qualité de titulaire ;
- les décisions liées aux opérations de recrutement ;
- les décisions :
 - a) d'affectation en position d'activité ;
 - b) d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
 - c) d'intégration directe ;
 - d) de détachement ;
 - e) de détachement par nécessité de service (stagiaires) ;
 - f) de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
 - g) de mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
 - h) De mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
 - i) de réintégration après détachement et disponibilité ;
- les décisions de mutation qui :
 - a) entraînent un changement de résidence administrative ;
 - b) modifient la situation de l'agent ;
- les sanctions disciplinaires du deuxième au quatrième groupe ;
- les décisions de cessation définitive de fonctions :
 - a) admission à la retraite ;

- b) acceptation ou refus de la démission ;
 - c) licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
 - d) radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;
- les décisions de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
 - les décisions de maintien en activité au-delà de la limite d'âge ;
 - les décisions relatives à la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009 ;
 - les décisions de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales.
- pour les fonctionnaires stagiaires :**
- les nominations en qualité de stagiaire ;
 - les décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
 - les décisions de titularisation ou de refus de titularisation ;
 - les décisions de détachement par nécessité de service ;
 - les décisions de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales

2.2 - Subdélégation de signature est donnée à madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale, madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe et madame Marie-Pascale THIEBAUT secrétaire générale adjointe, à l'effet de signer pour les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MATTE dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous non visées à l'article 1 :

- les ordres de mission,
- les conventions de stage,
- les accidents de travail ou de service,
- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante.

2.3 - Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine GARRIC, cheffe du bureau des ressources humaines, et à madame Véronique GAVANIER, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines à l'effet de signer pour les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et de statut MATTE dans le cadre de leurs attributions et compétences les décisions ci-dessous :

- les attestations diverses,
- tous les actes individuels de gestion courante,

Article 3 : Subdélégation aux chefs de service aux chefs d'unité bi-départementale ou départementale et à leurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur service de leur unité ou de leur mission :

- les congés annuels issus du règlement intérieur de la DREAL

à :

Madame Delphine MARY, directrice du cabinet de la direction par intérim (Cab)

Madame Catherine FAUBERT, secrétaire générale (SG)

Madame Fabienne DIEUSET, secrétaire générale adjointe (SG)

Madame Marie-Pascale THIEBAUT, secrétaire générale adjointe (SG),

Monsieur Nicolas PUCHALSKI, chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets

Monsieur Thomas GERGAUD, adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, responsable du pôle veille, prospective et numérique (SMCAP),

Monsieur Stéphane DOUCHET, chef du service énergie construction logement et aménagement durable (SECLAD),

Monsieur Philippe SURVILLE, chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargé de l'intégration environnementale (SECLAD),

Madame Amélie LACOGNE, adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte (SECLAD),

Madame Olga LEFEVRE-PESTEL, cheffe du service eau, littoral et biodiversité (SELB),

Madame Carole LENGRAND, cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Madame Eponine LORIDANT, cheffe du service risques (SRI),

Monsieur Olivier LAGNEAUX, chef adjoint du service risques, chargé de la TECV-ICPE (SRI),

Madame Hélène MACH, cheffe du service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),

Monsieur Frédéric DECHAMPS, adjoint à la cheffe du service sécurité des transports et des véhicules, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Madame Karine LADIRAY GONCALVES, cheffe du service mobilités et infrastructures (SMI),

Madame Hélène REGNOUARD, adjointe à la cheffe du service mobilité et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers (SMI),

Monsieur Jean-Luc ROLLAND, adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier (SMI),

Madame Astrid ERENATI adjointe à la cheffe du service mobilité et Infrastructures, responsable de la division multimodalités (SMI),

Monsieur Christophe HUART, chef de l'unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),

Monsieur Bruno CHARPENTIER, adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe coordinateur de l'équipe risques (UDRD),

Monsieur Stéphane MICHEL, chef de l'unité départementale du Havre (UDLH),

Madame Nathalie VISTE, adjointe au chef de l'unité départementale du Havre, coordinatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie (UDLH),

Monsieur Frédéric POULEAU, chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne (UBDEO),

Monsieur Quentin CATHRIN-HAMELIN, chef délégué de l'unité bi-départementale Eure-Orne (UBDEO),

Monsieur Aurélien DURAND, adjoint au chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordinateur de l'équipe risques chroniques (UBDEO),

Monsieur Samy BEN HADID, adjoint au chef de l'unité bi-départementale Eure-Orne, coordinateur de l'équipe carrière, déchets (UBDEO),

Monsieur Laurent PALIX, chef de l'unité bi-départementale Calvados-Manche (UBDCM),

Monsieur Sébastien POTTE, chef délégué de l'unité bi-départementale Calvados-Manche (UBDCM),

Madame Sandrine ESTIENNE, adjointe aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, cheffe d'équipe déchets et sites et sols pollués (UBDCM),

Monsieur Jocelyn LEVAVASSEUR, adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, coordinateur risques accidentels et sous-sols (UBDCM),

Monsieur Arnaud PICHONNEAU, adjoint aux chefs de l'unité bi-départementale Calvados-Manche, coordinateur risques chroniques et aspects territoriaux (UBDCM),

Monsieur Damien LEVALLOIS, directeur de projets éoliens en mer – chef de la mission éolien en mer (Meol),

Monsieur Arnaud FORGAR, adjoint au directeur de projets éoliens en mer (Meol)

Article 4 : Subdélégation aux responsables de bureau, de pôle et d'unité et à leurs adjoints

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions correspondant aux points suivants pour les agents de leur bureau ou de leur pôle:

- les congés annuels issus du règlement intérieur de la DREAL

à :

Madame Morgane BECCARDI, assistante de la direction (DIR),

Madame Anne MACHEFERT, responsable du pôle d'appui au pilotage régional (Cabinet),

Madame Sandrine LEDUC, cheffe du pôle d'appui au pilotage interne (Cabinet),

Madame Valérie SOUDAIS, assistante et infographiste (Cabinet),

Madame Sandrine GARRIC, cheffe du bureau des ressources humaines (SG),

Madame Véronique GAVANIER, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines (SG)

Madame Catherine JAMIN, cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG),

Monsieur Johan BLIN, adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG),

Monsieur Arnaud MALET, adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier, responsable du pôle logistique et finances (SG),

Madame Elodie HERSAN, gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier (SG),

Monsieur Grégory PHILIPPON , chef du bureau des technologies de l'information (SG),

Monsieur Sylvio CASSETTO, chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données (SG),

Madame Vanina HUGUET, cheffe du bureau régional du service social (SG),

Madame Pascale LETELLIER, assistante du bureau régional du service social (SG),

Monsieur Jérôme POTEL, responsable du pôle production, administration et valorisation des données (SMCAP),

Madame Karine CARPENTIER-HAUGMARD, cheffe du bureau des archives et de la documentation (SMCAP),

Madame Nathalie JONQUAIS, assistante du service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD),

Monsieur François PESTEL, chef du bureau logement et construction (SECLAD),

Madame Marie MOIROT-LEMAIRE, cheffe de l'unité logement (SECLAD),

Monsieur Philippe GARRIC, chef de l'unité habitat privé construction (SECLAD),

Madame Sandra GRIDAINE, cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable (SECLAD),

Monsieur Cyril GACHIGNAT, chef du bureau climat, air énergie (SECLAD),

Madame Géraldine GITON, adjointe du chef du bureau climat, air, énergie (SECLAD),

Monsieur Christophe MOINIER, chef de l'unité sites de Rouen (SECLAD),

Madame Sabrina LEPLEY, responsable du pôle budgétaire et financier (SECLAD),

Monsieur David ROMIEUX , chef du pôle évaluation environnementale (SECLAD),

Madame Emilie BOIVIN, cheffe adjointe du pôle évaluation environnementale (SECLAD),

Monsieur Denis RUNGETTE, chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres (SELB),

Madame Florence MAGLIOCCA, adjointe au chef de bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées (SELB),

Monsieur Florent CLET, responsable de l'unité expertises et traitement de données (SELB),

Monsieur Laurent DUMONT, chef du bureau des espaces littoraux, estuaires et marins (SELB),

Madame Sandrine ROBBE, adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuaires et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000 (SELB),

Monsieur Frédéric BIZON, chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (SELB),

Madame Véronique FEENY-FEREOL, adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale (SELB),

Monsieur Arnaud DIARRA, responsable de l'unité coordination et animation (SELB),

Monsieur Denis SIVIGNY, responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets (SELB),

Monsieur Stéphane PINEY, chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues (SELB),

Monsieur Stéphane ECREPONT, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est (SELB),

Monsieur Gwen GLAZIOU, adjointe au chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues, responsable de l'unité hydrologie et hydrométrie secteur ouest (SELB),

Madame Marie MORIN, responsable de l'unité prévision des crues (SELB),

Monsieur Fabien GILLERON , responsable du bureau des risques technologiques accidentels (SRI),

Madame Emilie GITZHOFER, adjointe au chef du bureau des risques accidentels (SRI),

Monsieur Fabrice GRINDEL, chef du bureau des risques technologiques chroniques (SRI),

Monsieur Vincent PANETIER adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité ressources (SRI),

Monsieur Emmanuel GOUJON, adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale (SRI),

Monsieur Pascal LECLERC, chef du pôle équipement sous pression ouest (SRI),

Madame Nathalie DESRUELLES, cheffe du bureau des risques naturels (SRI),

Monsieur Frédéric DECHAMPS, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Monsieur Cédric ENGUEHARD, addjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (SSTV),

Monsieur Pierre GUERIF, chef du bureau gestion des entreprises de transport (SSTV) ;

Monsieur Marc-Antoine DERENNE, chef de l'unité véhicules de Caen (SSTV),

Madame Fabienne HELOUIN, cheffe de l'unité véhicules de Rouen (SSTV),

Monsieur Geoffrey COULIER, chef du bureau contrôle des transports (SSTV),

Madame Lucie DE FERAUDY, cheffe de l'unité de contrôle de Caen – Saint-Lô - Alençon (SSTV),

Monsieur Sylvain VANDERPLANCKE, chef de l'unité de contrôle du Havre (SSTV),

Monsieur Joel LIPUZCOA, chef de l'unité de contrôle de Rouen-Evreux (SSTV),

Messieurs Jean-Luc ROLLAND, Vincent ROBERT, Théo LAUREC, Christophe LECLERCQ, Christophe KERVELLA, Anthony GRASSER et Louise BROISGROLLIER responsables de projets de développement du réseau routier national (SMI),

Monsieur Alexandre AVEZOU, responsable du pôle gestion financière, procédures, méthodes (SMI),

Monsieur David MENARD, responsable de l'unité gestion financière (SMI),

Monsieur Jean-Matthieu FARENC, responsable du pôle mobilités (SMI),

Madame Corinne MINIL, assistante du service mobilités et infrastructures (SMI),

Madame Nadia ABIDA, coordinatrice de l'équipe territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe (UDRD),

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie

Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.²

ANNEXES à l'arrêté préfectoral n° SGAR 25-008 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Annexe I

A- Liste des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels

La liste complète des corps et des emplois fonctionnels concernés figure en annexe 1-a de l'arrêté du 29 décembre 2016 susvisé ainsi qu'en annexe I A de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité.

1° Liste des corps de fonctionnaires concernés : (y compris les agents en position normale d'activité à la DREAL Normandie)

- inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration et du développement durable ;
- administrateurs de l'État ;
- ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- architectes et urbanistes de l'État ;
- attachés d'administration de l'État ;
- chargés d'études documentaires ;
- chargés de recherche du développement durable ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'État ;
- directeurs de recherche du développement durable ;
- infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;
- ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- officiers de port ;
- professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- assistants de service social des administrations de l'État ;
- infirmiers des services médicaux de l'État ;
- officiers de port adjoint ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable
- adjoints techniques des administrations de l'État ;
- adjoints techniques de l'environnement ;
- adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- experts techniques des services techniques ;
- syndics des gens de mer ;
- dessinateurs de l'équipement ;
- ingénieurs de l'industrie et des mines ;
- ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;
- techniciens supérieurs de l'Économie et de l'Industrie ;
- techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'Économie et du budget ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère chargé de l'agriculture.

2° Liste des emplois fonctionnels :

- inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration et du développement durable ;
- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- inspecteurs techniques de l'action sociale des administrations de l'État ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'État du premier groupe et du deuxième groupe ;
- agents principaux des services techniques ;
- chefs de service intérieur ;
- responsables de capitainerie ;
- chefs de mission de l'agriculture et de l'environnement ;
- chefs de mission dans les ministères chargés de l'économie, de l'industrie, de l'emploi, du budget et des comptes publics.

B - Liste des actes délégués pour les agents fonctionnaires :

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III
Congés de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de citoyenneté	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre de l'article L. 642-1 du code général de la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
utilisation des jours accumulés sur un CET	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités de droit	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités d'office	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés ;	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé bonifié	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Autorisation spéciale d'absence accordées aux représentants des organisations syndicales	Article 13 du décret du 28 mai 1982

Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2010	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs de l'État	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des articles 19 et 24 du décret du 28 mai 1990 et des articles 17 et 23 du décret du 12 avril 1989 susvisés	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté institué par l'article L. 522-9 du code général de la fonction publique	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B
Congé de proche aidant	Arrêté du 26 décembre 2019Annexe III B

Annexe II – Liste des actes délégués pour les agents contractuels

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congés annuels	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Acceptation du congé de citoyenneté	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de représentation au titre de l'article 11 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 susvisé	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Congé de grave maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour accident du travail ou maladie professionnelle	-
Congés de maternité ou d'adoption et de paternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Autorisations d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Utilisation des jours accumulés sur un CET	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel, y compris pour raison thérapeutique, et retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents du travail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Aménagements et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI

Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986 susvisé	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé de proche aidant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2 Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Congé de solidarité familial	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans traitement pour élever un enfant âgé de moins de douze ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans traitement pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2

Congé pour raisons de famille sans rémunération dans la limite de quinze jours par an	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans rémunération pour créer ou reprendre une entreprise	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Congé sans rémunération pour convenances personnelles	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 2
Établissement et signature des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	-
Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer momentanément un fonctionnaire (article L. 332-6 du code général de la fonction publique) ou pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (article L. 332-22 CGFP)	Arrêté du 26 décembre 2019 Article 4
Sauf pour les décisions qui nécessitent un avis préalable de CCP, toute autre décision concernant les contractuels recrutés pour remplacer momentanément un fonctionnaire (article L. 332-6 CGFP) ou pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (articles L. 332-22 CGFP).	Arrêté du 26 décembre 2019 Article 4
Recrutement d'un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues par les articles L. 332-2, L. 332-3, L. 332-6, L. 332-7, L. 332-22, L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 et L. 332-28 du code général de la fonction publique (anciens articles 4, 6, 6 quater, 6 quinquies, 6 sexies et 7 bis de la loi du 11 janvier 1984), pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à trois ans et leurs avenants qui respectent les référentiels de rémunération mis en œuvre dans le cadre des arrêtés ministériels pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Recrutement pour les contrats conclus pour des besoins permanents (articles L. 332-1 à L. 332-5 CGFP)	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe VI
Licenciement durant la période d'essai pour les contrats mentionnés au 1° de l'article 1er de l'arrêté du 31 mars 2011.	-
L'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge pour les contrats mentionnés au 1° de l'article 1er de l'arrêté du 31 mars 2011.	-

Annexe III – Liste des actes délégués pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs titulaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Gestion des jours de réduction du temps de travail (RTT)	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congés de maternité ou pour adoption, de paternité ou d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé de formation professionnelle	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour validation des acquis de l'expérience	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour bilan de compétences	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation syndicale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Acceptation du congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités sociaux d'administration	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de citoyenneté	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre de l'article L. 642-1 du code général de la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Autorisations d'absence	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II : toutes les autres autorisations d'absences
Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : utilisation des jours accumulés sur un CET Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II : ouverture, fermeture et gestion du CET
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et de retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Disponibilités de droit	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Disponibilités d'office	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de trois jours	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé bonifié	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-129 du 26 octobre 2009	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Ouverture du droit à la prise en charge des frais de changement de résidence, en application des articles 19 et 24 du décret du 28 mai 1990 et des articles 17 et 23 du décret du 12 avril 1989 susvisés	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Attribution de l'avantage spécifique d'ancienneté institué par l'article L. 522-9 du code général de la fonction publique	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Congé de proche aidant	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 susvisé, pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 9
Décisions liées aux opérations de recrutement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'affectation en position d'activité	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'intégration directe	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de détachement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II

Décisions de mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mise en disponibilité pour convenances personnelles	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de réintégration après détachement et disponibilité	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'avancement : avancement d'échelon	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions d'avancement : nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mutation qui : Entraînent un changement de résidence administrative	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de mutation qui : Modifient la situation de l'agent	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Sanctions disciplinaires du deuxième au quatrième groupe	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Admission à la retraite	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Acceptation ou refus de la démission	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décisions de cessation définitive de fonctions : Radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II
Décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe II

Annexe IV – Liste des actes délégués pour les fonctionnaires stagiaires des administrations de l'État relevant des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

ACTES	RÉFÉRENCES JURIDIQUES
Congés prévus aux titres IV et V du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé annuel	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 17
Gestion des jours de réduction du temps de travail RTT	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour accomplir les obligations du service national	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 18
Congé pour accomplir une période d'instruction militaire obligatoire	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 18
Congé pour donner des soins au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé pour élever un enfant de moins de huit ans ou pour donner des soins à un enfant à charge ou au conjoint ou au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité ou à un ascendant atteint d'un handicap qui nécessite la présence d'une tierce personne	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est, en raison de sa profession, astreint à établir sa résidence habituelle en un lieu éloigné du lieu où le fonctionnaire stagiaire intéressé exerce ses fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19
Congé de solidarité familiale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 19 bis
Congé en cas d'admission à suivre soit un cycle préparatoire à un concours donnant accès à un emploi public de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à un emploi militaire, de fonctionnaire des assemblées parlementaires ou de magistrat de l'ordre judiciaire ou à un emploi de la fonction publique internationale, soit une période probatoire ou une période de scolarité préalable à une nomination dans l'un de ces emplois.	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 20

Congé parental	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21
Congé de présence parentale	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21 bis
Congé de proche aidant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 21 ter
Congé de maternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de naissance	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé d'adoption	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de paternité	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé d'accueil de l'enfant	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 22
Congé de maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Congé de longue maladie	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Congé de longue durée	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24
Autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique, sauf dans le cas où le stage comporte un enseignement professionnel ou doit être accompli dans un établissement de formation	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er Décret n°94-874 Titre IV Article 24 bis
Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III
Autorisations d'absence	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er : autorisation d'absence pour suivre des formations continues et formation de préparation aux examens et aux concours administratifs Arrêté du 26 décembre 2019 Annexe III : toutes les autres autorisations d'absences
Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er

Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Établissement et signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois régis par l'article 1er du décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Avertissement et blâme	Arrêté du 29 décembre 2016 Article 1er
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Arrêtés du 26 décembre 2019
Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs de l'État	Arrêtés du 26 décembre 2019
Aménagement et facilités d'horaires	Arrêtés du 26 décembre 2019
Nomination des jurys	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Examens des dossiers de candidatures	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Établissement de la liste des candidats admis à concourir	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation et déroulement des épreuves d'admissibilité	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG

Organisation de la réunion d'admissibilité	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation et déroulement des épreuves d'admission	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Organisation de la réunion d'admission	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Nomination des lauréats	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Travaux préparatoires à l'affectation	Arrêtés du 26 décembre 2019 Seulement pour : Ad-joints administratifs des AE et SACDD spécialité AG
Nomination en tant qualité de stagiaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décision de titularisation ou de refus de titularisation	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Nomination en qualité de titulaire	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décision de report, de prorogation et de prolongation de stage	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décisions de mutation qui modifient la situation de l'agent	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Décisions de détachement par nécessité de service	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Acceptation ou refus de démission	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE
Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique	Arrêté du 26 décembre 2019 Seulement pour : Adjoints administratifs des AE

EPF Normandie

R28-2025-10-20-00009

1330 - DELEGATION DE SIGNATURE AM ROBERT
(signed)-1

Référence : DGR/SGN

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie et notamment son article 13.

Vu l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

Le soussigné, Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie ayant son siège situé 5 rue Montaigne 76000 Rouen, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié et de l'article R321-9 du code de l'urbanisme,

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner délégation de signature permanente à Madame Anne Marine ROBERT, Directrice Adjointe des Interventions et du Foncier afin de signer :

- Les bons de commande, devis et Engagements Juridiques relatifs à l'exécution des accords-cadres relevant de la DIF d'un montant inférieur ou égal à 5 000€ HT, à l'exception des accords-cadres relatifs aux prestations foncières et juridiques.
- Les bons de commande, devis et Engagements Juridiques relatifs à l'établissement des constats établis par un commissaires de justice d'un montant inférieur ou égal à 5 000€ HT.
- Les bons de commande, devis et Engagements Juridiques relatifs aux demandes de déconnexion des réseaux d'un montant inférieur ou égal à 5 000€ HT.
- Les demande de permis de démolir
- Les DROC
- Les demandes de référé préventif
- Les mandats avec les concessionnaires
- Les ordres de service notifiés dans le cadre des marchés de prestations intellectuelles de la DIF sans incidence financière
- Les CAP, BSDA et les BSD
- Les certificats de capacité
- Les documents de refacturation de taxe foncière, assurances, charge de copropriété
- Les engagements juridiques relatifs aux charges de copropriété

- Les engagements juridiques relatifs aux taxes de toute nature y compris remboursement des quote part suite acquisition
- Les imprimés IL suite à des travaux de démolition pour la mise à jour des bases cadastrales.
- Les plans, procès-verbaux de bornage et documents d'arpentage lors des divisions/réunions de parcelles ou reconnaissance des limites
- Les constats d'état des lieux établis suite aux acquisitions de biens par l'EPF Normandie
- Attestation de l'état d'avancement des travaux dans le cadre des VEFA suivie par l'établissement

La présente décision a été notifiée à l'intéressée et a fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen le 17/10/2025

Le Directeur Général

Gilles GAL

Notifiée à Madame Anne Marine ROBERT

Le 27/10/2025

Signature de l'intéressée

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Anne Marine Robert

✓ Certified by  yousign

EPF Normandie

R28-2025-10-20-00007

1331 - DELEGATION DE SIGNATURE CB (signed)

Référence : DGR/SGN

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie et notamment son article 13.

Vu l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

Le soussigné, Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie ayant son siège situé 5 rue Montaigne 76000 Rouen, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié et de l'article R321-9 du code de l'urbanisme,

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner délégation de signature permanente à Monsieur Cédric BOUR, Chef de service du pôle Travaux au sein de la Direction des Interventions et du Foncier afin de signer :

- Les demande de permis de démolir
- Les DROC
- Les mandats avec les concessionnaires
- Les CAP, BSDA et les BSD
- Les imprimés IL suite à des travaux de démolition pour la mise à jour des bases cadastrales.
- Les plans, procès-verbaux de bornage et documents d'arpentage lors des divisions/réunions de parcelles ou reconnaissance des limites

La présente décision a été notifiée à l'intéressé et a fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen le

Le Directeur Général

Notifiée à Monsieur Cédric BOUR

Gilles GAL

Le
Signature de l'intéressé

EPF Normandie

R28-2025-10-20-00008

1332-DELEGATION DE SIGNATURE EB (signed)

Référence : DGR/SGN

DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié, portant création de l'Établissement Public Foncier de Normandie et notamment son article 13.

Vu l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

Le soussigné, Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie ayant son siège situé 5 rue Montaigne 76000 Rouen, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié et de l'article R321-9 du code de l'urbanisme,

DECIDE PAR LA PRESENTE

de donner délégation de signature permanente à Madame Elsa BERTON, Adjointe du directeur des interventions et du foncier en charge du pôle foncier afin de signer :

- Les plans, procès-verbaux de bornage et documents d'arpentage lors des divisions/réunions de parcelles ou reconnaissance des limites

La présente décision a été notifiée à l'intéressée et a fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rouen le

Le Directeur Général

Gilles GAL

Notifiée à Madame Elsa BERTON

Le

Signature de l'intéressée

EPF Normandie

R28-2025-10-24-00004

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme Audrey LE CLOAREC dans le cadre de
l'acquisition d'un bien sis à FONGUEUSEMARE
appartenant à M. LEES



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME AUDREY LE CLOAREC**

Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention d'Intervention signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole le 22 avril 2025, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 07 mars 2025 et délibération de la Collectivité le 03 avril 2025,

Considérant la promesse unilatérale de vente établie par Maître Valéry JARDIN, notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « NOTAIRES SEINE ESTUAIRE » titulaire d'offices notariaux au HAVRE (Seine-Maritime), 28 rue Jules Lecesne, 65-67 avenue Foch, et à MONTIVILLIERS (Seine-Maritime) 3, rue des Castors, avec la participation de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, représentant l'Etablissement Public Foncier de Normandie, régularisée entre Monsieur Xavier LEES et l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 28 mai 2025.

Considérant l'avenant à la promesse unilatérale de vente régularisé entre Monsieur Xavier LEES et l'Etablissement Public Foncier de Normandie le 12 septembre 2025.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'étude dénommée « NOTAIRES SEINE ESTUAIRE » titulaire d'offices notariaux au HAVRE (Seine-Maritime), 28 rue Jules Lecesne, 65-67 avenue Foch, et à MONTIVILLIERS (Seine-Maritime) 3, rue des Castors, avec la participation de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, représentant l'Etablissement Public Foncier de Normandie, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Audrey LE CLOAREC, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'étude susmentionnée, par lequel cet établissement procède à l'acquisition :

D'un ensemble immobilier sis à FONGUEUSEMARE (76280), Les Bois, cadastré section B numéros 8, 9, 10, 12, 15, 16, 22, 23, 24 et 104, d'une contenance totale de 115ha 18a 43ca,

Appartenant à Monsieur Xavier LEES, demeurant à BELLEY (01300) 271 chemin Charignin, Les Jardins de Médecis

Moyennant le prix de **DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (2.332.257,00 €)**, en valeur libre à l'exception de la parcelle cadastrée section B numéro 22 qui fait l'objet d'un bail rural à long terme, auquel s'ajoutent les honoraires de négociation de l'office notarial s'élevant **QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE-**

TROIS EUROS Toutes taxes Comprises (87.743,00€ TTC). Le prix de vente et les honoraires de négociation seront réglés à la comptabilité du Notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 24/10/2025
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen, le 24/10/2025
à Madame Audrey LE CLOAREC,
Bon pour acceptation,

Gilles GAL

✓ Certifié par  yousign

Audrey LE CLOAREC

✓ Certifié par  yousign

EPF Normandie

R28-2025-10-30-00003

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme LEFEBVRE EVENOT dans le cadre de la
cession d'un bien sis à MONTVILLE cadastré
section AK n°s 809 et 815 au profit de la
commune de Montville

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de MONTVILLE le 13 octobre 2020, après décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie du 16 juin 2020 et délibération du Conseil Municipal de la Commune de Montville, du 1^{er} octobre 2020,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SAS « Demi-Lune & Associés », Société titulaire d'Offices Notariaux à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (76960), à ISNEAUVILLE (76230) et à BARENTIN (76360), et dont le siège est à NOTRE DAME DE BONDEVILLE (Seine-Maritime), 3 rue Charles de Gaulle, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de :

- la COMMUNE DE MONTVILLE, Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département la Seine-Maritime, dont l'adresse est à MONTVILLE (76710), Mairie de MONTVILLE 21 place du Général Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 217604529,

- une parcelle de terrain nu, lieudit « Rue François Mauriac », cadastré section AK n°s 809 et 815, d'une contenance totale de 09a 70ca,

moyennant le prix de **DEUX MILLE NEUF CENT VINGT-SIX EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTIMES TOUTES TAXES COMPRISES (2.926,58 € T.T.C.), valable jusqu'au 30 décembre 2025,** se décomposant en valeur foncière pour 1,00 €, auquel s'ajoutent les frais notariés d'un montant de 2.437,82 € et la TVA sur prix total d'un montant de 487,76 €, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le 30/10/2025
Le Directeur Général

Notifiée à Rouen le 30/10/2025
à Madame Caroline LEFEBVRE-EVENOT,
Bon pour accord,

Gilles GAL

✓ Certifié par 

Caroline LEFEBVRE EVENOT

✓ Certifié par 

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-10-28-00005

Arrêté n° SGAR/25-104 constatant pour 2026
l'objectif annuel fixé aux installations de
stockage de déchets non dangereux et non
inertes en dépassement duquel le tarif de la taxe
générale sur les activités polluantes prévu au a
du A du 1 de l'article 266 nonies du code des
douanes est majoré



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Arrêté n° SGAR/25-104

constatant pour 2026 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes en dépassement duquel le tarif de la taxe générale sur les activités polluantes prévu au a du A du 1 de l'article 266 nonies du code des douanes est majoré

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- vu l'objectif fixé au 7° du I de l'article L. 541-1 du code de l'environnement ;
- vu l'article 266 nonies du code des douanes, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} janvier 2025, notamment le 1° du b bis du A du 1 ;
- vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- vu le décret du Président de la République en date du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime;
- vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET adopté par la Région Normandie le 25 mars 2024 et approuvé le 28 mai 2024 par le préfet de la région Normandie ;
- vu l'arrêté du 30 mars 2005, complété le 22 octobre 2009, le 6 décembre 2010, le 19 février 2013, le 4 septembre 2014, le 3 juillet 2015 et le 15 mai 2023 du préfet du département du Calvados autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux SUEZ RV Normandie située sur les communes de Bretteville-le-Rabet, Cauvicourt, Gouvix et Urville ;
- vu l'arrêté du 24 mai 2011 modifié le 16 février 2012, le 2 mai 2012 et le 14 décembre 2021, du préfet du département du Calvados autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN) située sur la commune de Billy ;
- vu l'arrêté du 17 septembre 1998, modifié le 07 mars 2025 et le 11 mars 2025, du préfet du département de la Manche autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux Syndicat mixte du Point Fort (SMPF) située sur la commune de Saint-Fromond ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

- vu l'arrêté du 15 février 2008, complété le 25 août 2011, le 23 mars 2023 et le 17 janvier 2025, du préfet du département de la Manche autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux Société de Propreté et d'Environnement de Normandie SPEN située sur les communes d'Eroudeville, Le Ham et Escausseville ;
- vu l'arrêté du 30 octobre 2007, complété le 18 août 2010, le 14 août 2013, le 20 février 2018, le 20 mai 2019, le 15 novembre 2019 et le 30 novembre 2021, du préfet du département de la Manche autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux SAS LES CHAMPS JOUAULT située sur la commune de Cuves ;
- vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015, complété le 29 mai 2017, le 28 novembre 2017, le 13 juillet 2018, le 11 mars 2020, le 26 février 2021, le 2 novembre 2023 et le 12 avril 2024 du préfet du département de l'Eure autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux du Syndicat de Prévention, Collecte et de Valorisation des déchets (PRECOVAL) située sur la commune de Malleville-sur-le-Bec ;
- vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010, complété le 18 novembre 2014, le 25 avril 2017 et le 27 juin 2019 du préfet du département de l'Orne, autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux SUEZ RV Normandie située sur la commune Les Ventes-de-Bourses ;
- vu l'arrêté du 8 octobre 2021, complété le 20 janvier 2022 et le 25 avril 2025, du préfet du département de la Seine-Maritime autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux VALOR'CAUX située sur les communes de Brametot et Crasville-la-Rocquefort ;
- vu l'arrêté du 23 juillet 2021, complété le 8 septembre 2022, le 15 mai 2023, le 30 janvier 2024, le 6 décembre 2024, et le 11 août 2025 du préfet du département de la Seine-Maritime autorisant l'installation de stockage de déchets non dangereux IKOS Environnement située sur la commune de Fresnoy-Folny ;

ARRÊTE

Article 1er – CALCUL DU COEFFICIENT REGIONAL POUR 2026

Pour l'application du 1° du b bis du A du 1 de l'article 266 *nonies* susvisé, il est constaté que le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ne fixe pas, pour chaque installation de stockage de déchets non dangereux et non inertes autorisée dans la région, un seuil annuel conforme à l'objectif de réduction pour 2026 des mises en décharge prévu au 7° du I de l'article L. 541-1 susvisé.

Pour l'application du 2° du b bis du A du 1 de l'article 266 *nonies* susvisé, le coefficient régional prévu au troisième alinéa de ce 2° est égal en 2026 au quotient suivant :

$$\frac{\text{moitié de la masse de déchets effectivement stockée en 2010 sur territoire de la région Normandie}}{\text{masse totale de stockage autorisée pour 2026 dans les ISDND de Normandie}} = \frac{620\,000}{962\,080} = 0,6444$$

Article 2 – CALCUL DU SEUIL RÉGIONAL APPLICABLE EN 2026 POUR CHAQUE INSTALLATION

Le seuil de déchets réceptionnés par chaque installation de stockage de déchets non dangereux et non inertes autorisée dans la région en dépassement duquel s'applique la majoration prévue au deuxième alinéa du a du A du 1 de l'article 266 *nonies* susvisé est égal en 2026, pour chacune de ces installations, au produit suivant :

$$\left(\begin{array}{l} \text{capacité de stockage autorisée pour l' ISDND} \\ \text{au titre de l' année 2026} \end{array} \right) \times \left(\begin{array}{l} \text{coefficient calculé} \\ \text{à l'article 1er} \end{array} \right) = \begin{array}{l} \text{Seuil en tonnes} \\ \text{pour l' installation} \end{array}$$

Installation de Stockage de déchets non dangereux SUEZ RV Normandie située à Cauvicourt :
265 000 x 0,6444 = 170 766 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux SPEN située à Billy :
80 000 x 0,6444 = 51 552 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux Syndicat Mixte du Point Fort située à St Fromond :
45 000 x 0,6444 = 28 998 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux SPEN située à Le Ham :
150 000 x 0,6444 = 96 660 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux Les Champs Jouault située à Cuves :
75 000 x 0,6444 = 48 330 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux PRECOVAL située à Malleville-sur-le-Bec :
45 000 x 0,6444 = 28 998 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux SUEZ RV Normandie située à les Ventes-de-Bourse :
90 000 x 0,6444 = 57 996 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux VALOR'CAUX située à Brametot :
45 000 x 0,6444 = 28 998 tonnes.

Installation de Stockage de déchets non dangereux IKOS Environnement située à Fresnoy-Folny :
167 080 x 0,6444 = 107 666 tonnes.

Article 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La majoration prévue au deuxième alinéa du a du A du 1 de l'article 266 *nonies* susvisé s'applique aux déchets réceptionnés par chacune des installations mentionnées à l'article 2 à compter du dépassement du seuil constaté au même article et jusqu'au 31 décembre 2026.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux exploitants des installations mentionnées à l'article 2.

Article 4 – VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée au tribunal administratif de ROUEN.

Le délai de recours est de deux mois pour le dirigeant à compter du jour où la présente décision lui a été notifiée et de deux mois pour les tiers à compter de la date de publication (article R.421-1 du Code de justice administrative).

Conformément aux dispositions de l'article R. 414-2 du code de la justice administrative, les personnes de droit privé autres que celles chargées de la gestion permanente d'un service public non représentées par un avocat, peuvent adresser leur requête à la juridiction par voie électronique au moyen d'un téléservice accessible par le site www.telerecours.fr. Ces personnes ne peuvent régulièrement saisir la juridiction par voie électronique que par l'usage de ce téléservice.

Fait à Rouen, le 28 octobre 2025



Jean-Benoît ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-09-24-00006

Décision n° SGAR 25-059 portant attribution du
label "Entreprises du Patrimoine Vivant" (EPV)
pour l'entreprise SAS Remy Dupuis



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Décision n° SGAR 25-059
portant attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » (EPV)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23 ;
- Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » ;
- Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » ;
- Vu la demande de l'entreprise SAS Remy Dupuis déposée le 13 juillet 2023 ;
- Vu l'audit en date du 17 mars 2025 ;

DÉCIDE

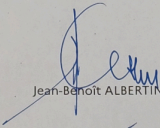
Article 1^{er} :

Le label « Entreprises du Patrimoine Vivant » est décerné pour une durée de cinq ans, à l'entreprise SAS Remy Dupuis (dossier n° 13337198), domiciliée au 785 rue du noyer des bouttères 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray.

Article 2 :

Le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifiée à l'entreprise.

Fait à Rouen, le 24 septembre 2025



Jean-Benoit ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex
Tél : 02 32 76 51 78
secretariat-sgar@normandie.gouv.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-10-29-00002

Arrêté n° SGAR 25-100

portant délégation de signature en matière
d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour
les affaires régionales



**Arrêté n° SGAR 25-100
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant M. Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;

- Vu l'arrêté conjoint de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 8 juin 2023, nommant Madame Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 juin 2023 ;
- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 2025, portant nomination de M. Cyrille MENANT, attaché principal d'administration de l'État hors classe, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 16 juin 2025 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 septembre 2025, nommant Monsieur Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, à compter du 1er novembre 2025 ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 25-086 en date du 22 septembre 2025 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;
- Vu l'instruction du 4 décembre 2013 du ministre de l'action et des comptes publics relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

ARRÊTE

TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

Article 2 : M. Philippe LERAITRE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

À ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Article 3 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous actes, décisions, arrêtés, convention et circulaires relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

Article 4 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 354 « Plan national d'équipement » (PNE)
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

Article 5 : Délégation de signature est donnée M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Article 6 : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

Article 7 : Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERAITRE, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques » ;
- M. Cyrille MENANT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens,
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable de BOP sur les BOP 0348-DP76, 0354-DR76, 0723-DR76 et 0349-NORM ;
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les UO 0354-CPNE-DR76, 0362-CDIE-DR76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) et 0137-CDGC-DR76 ;

* sous chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur les UO 0354-DR76-DP76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) , 0137-CDGC-DR76, 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie et de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée et 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre ;

* sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire ;

– pour les correspondances courantes, ampliements, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens.

• Délégation est donnée à :

– M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Sylvie DRUAUX, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Laurence CLEMENT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire ;

– Mme Éléonore MAUGER, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire.

• Délégation est donnée à Mme Fanny LETICHE, cheffe du service de la modernisation et de l'innovation, pour les conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre du Laboratoire Innov'Mandie sur l'UO régionale 0349-NORM-RNOR.

• Délégation est donnée à Mme Nathalie HASSINI, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,

– pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :

* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DS76 et l'UO 0148-DAFP-DF76 ;

* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 354-DR76-DMUT.

– pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites par la PFRH, notamment les actions menées dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie dont la SRIAS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie HASSINI, délégation est également donnée, dans les mêmes conditions, à Mme Marie-Claude BERTRAND, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

- Délégation est donnée à Mme Gaëlle FERREIRA, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,
 - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
 - * sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur l'UO 0148-DAFP-DS76 ;
 - * sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l'UO 0148-DAFP-DF76.
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie, notamment la SRIAS, et en matière d'environnement professionnel.
- Délégation est donnée à Mme Juliette BARRE, chargée de la coordination générale et de l'action sociale, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus Formulaire sur l'UO 0148-DAFP-DS76.
- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats,
 - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
 - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
 - pour les bons de commande et certifications de service fait relatives aux dépenses courantes de la PFRA (BOP 354) ;
 - pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est également donnée à Mme Sandrine DUVAL, adjointe à la directrice de la plate-forme régionale achats pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme et pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement.

Délégation est donnée à Mme Eléonore BELLA, adjointe technique principale de 2^e classe, gestionnaire de la plate-forme régionale Achats, pour effectuer les bons de commandes et services faits portant sur les dépenses courantes de la PFRA sous Chorus Formulaire.

- Délégation est donnée à M. Bertrand LELOUP, chargé de mission appui aux territoires,
 - pour les correspondances courantes relatives aux contrats de plan État-Région (CPER), au contrat de plan interrégional « vallée de la Seine » (CPIER), et aux BOP 104, 112, 119, 147, 303, 362, 364 et 380 ;
 - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 112, 119, 362, 364 et 380 ;

- pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région pour l’ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d’assurer sous Chorus, le rôle de responsable de BOP.

En cas d’absence ou d’empêchement de M. Bertrand LELOUP, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions, par, adjoint au chargé de mission appui aux territoires, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire.

- Délégation est donnée à :

- M. Thomas MORICE, agent contractuel, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire ;
 - Mme Aminata DANSOKO, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires ;
 - Mme Christine GOMES, agent contractuelle, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires.
- Délégation est donnée à M. Gabriel ARONICA, chargé de mission gouvernance de la mer et littoral, développement des énergies :
 - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document et actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l’élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
 - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l’État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d’offres portant sur des installations éoliennes de production d’électricité en mer en France métropolitaine.

Article 9 : Délégation est donnée M. Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional aux droits des femmes et à l’égalité de Normandie,

- pour signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité, dans la limite de 300 000 € ;
 - pour procéder à l’ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l’État imputées sur le BOP 137 “égalité entre les hommes et les femmes” d’un montant inférieur à 300 000 € et les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité imputées sur le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l’unité opérationnelle de la préfecture de la Seine-Maritime du BOP 354.
- Délégation est donnée à Mme Christelle DOURNEL, assistante de gestion au sein de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité de Normandie, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région, afin d’assurer :
 - sous Chorus, le rôle de responsable de l’unité opérationnelle 0137-CDGC-DR76 ;
 - sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l’UO 0137-CDGC-DR76 et sur

le centre de coût « SGAR-DRDFE » de l'UO 0354-DR76-DP76 pour les dépenses de fonctionnement de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 10 : Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdéléguée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

Article 11 : Les actes techniques nécessaires à l'utilisation et à la consommation de l'ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, seront assurés par la plateforme CHORUS du service achat/budget/CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

Article 12 : l'arrêté n° SGAR 25-086 en date du 22 septembre 2025 est abrogé.

Article 13 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 29 octobre 2025

Le Préfet,



Jean-Benoît ALBERTINI

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2025-10-30-00010

Arrêté n° SGAR 25-105
portant délégation de signature à Monsieur
Charles GIUSTI, préfet de l'Eure,
pour la suppléance du préfet de région
Normandie
du mercredi 12 novembre au vendredi 14
novembre 2025 inclus



**Arrêté n° SGAR 25-105
portant délégation de signature à Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure,
pour la suppléance du préfet de région Normandie
du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 du Président de la République portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du 31 octobre 2024 du Président de la République portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant Monsieur Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;
- Vu l'instruction du ministre de l'intérieur et du ministre des outre-mer en date du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Considérant que le préfet de région Normandie sera absent du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus ;

Considérant que le secrétaire général pour les affaires régionales ne sera pas en mesure d'assurer la signature des actes relevant des affaires régionales du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus ;

Considérant que le préfet de l'Eure sera en mesure d'assurer la signature des actes relevant des affaires régionales à ces dates ;

ARRÊTE

Article 1er : Du mercredi 12 novembre au vendredi 14 novembre 2025 inclus, la suppléance du préfet de région Normandie est assurée par Monsieur Charles GIUSTI, préfet de l'Eure.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Normandie.

Fait à Rouen, le 30 octobre 2025

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI